

DOCUMENT DE REFERENCE

« TUNISIE LEASING 2015 »



SA au capital de 45 000 000 dinars divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997 Tel: 70 132 000 Fax: 71 236 625

Tunisie Leasing est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/02/2015

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 14 DEC. 2015 sous le n° 15-014/... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Mondher ZID

DIRECTEUR FINANCIER - TUNISIE LEASING

Tel : 70 132 000 Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

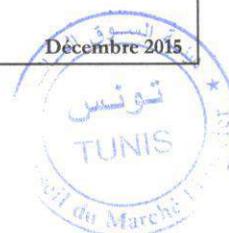


Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de Tunisie Leasing – Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène – Tunisie Valeurs – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn



SOMMAIRE

PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ.....	1
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	3
1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	3
1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	3
1.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMÉDIAIRE EN BOURSE CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	8
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	8
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....	9
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	9
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	11
2.3. TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	12
2.4. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/10/2015	13
2.5. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN BANK AU 31/12/2014	15
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE TUNISIE LEASING AU 31/12/2014	16
2.7. RELATIONS DE TUNISIE LEASING AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31/12/2014.....	24
2.8. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AU 31/12/2014.....	29
2.9. DIVIDENDES	31
2.10. MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR.....	32
2.11. NOTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	33
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING.....	36
3.1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DE TUNISIE LEASING.....	36
3.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014.....	36
3.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2015	40
3.4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2015	44
3.4 INDICATEURS D'ACTIVITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2015	47
3.5 ORGANISATION DE TUNISIE LEASING.....	49
3.6 LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPÉCULATIVE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	55
3.7 DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ.....	56
3.8 ANALYSE SWOT	58
3.9 LITIGE OU ARBITRAGE	58
3.10 POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF	58
3.11 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE LEASING	60
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....	61
4.1 PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ AU 31/12/2014.....	61
4.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2014.....	64
4.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2014.....	70
4.4 NOTES COMPLÉMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2014.....	115
4.5 RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2014.....	119
4.6 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE TUNISIE LEASING AU 31/12/2014.....	126
4.7 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2014.....	136
4.8 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2014.....	141
4.9 NOTES COMPLÉMENTAIRES ET RECTIFICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2014	181
4.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014.....	188
4.11 PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ AU 30/06/2015.....	190
4.12 ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30/06/2015.....	194
4.13 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30/06/2015.....	199
4.14 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 30 JUIN 2015	238
4.15 RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2015 ..	240
4.16 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE TUNISIE LEASING AU 30/06/2015.....	242
4.17 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30/06/2015	252
4.18 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30/06/2015.....	256
4.19 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2015.....	292

4.20	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2015.....	299
4.21	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION TUNISIE LEASING DEPUIS 2014	300
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		302
5.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	302
5.2	INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIÉTÉ AU 31/12/2014.....	303
5.3	CONTRÔLE.....	304
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPÉRATIONS CONCLUES DEPUIS LE DÉBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT À UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	305
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		307
6.1.	ÉVOLUTION RÉCENTE ET ORIENTATION	307
6.2	ANALYSE DES ÉCARTS ENREGISTRÉS ENTRE LES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2014 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS	307
6.3	ANALYSE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES AU NIVEAU DES PRÉVISIONS 2015-2019 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES 2014-2018.....	308
6.4	ANALYSE DES PERFORMANCES RÉALISÉES AU 30/09/2015 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2015.....	309
6.5	PERSPECTIVES D'AVENIR	310
6.6	ÉVOLUTION DES CRÉANCES CLASSÉES.....	319
6.7	ÉTAT DES CASH FLOWS PRÉVISIONNELS	319
6.8	INDICATEURS ET RATIOS PRÉVISIONNELS	320
6.9	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES DE LA PÉRIODE ALLANT DE 2015 À 2019	321
6.10	TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET SUBORDONNÉS EN COURS ÉMIS PAR TUNISIE LEASING	322

Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 45.000.000 DT divisé en 9.000.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

Tunisie Leasing est détenue à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Tunisie Leasing est aussi à la tête d'un groupe composé au 31/12/2014 de :

- Trois établissements de crédit dont 2 en Tunisie (Tunisie Leasing, Tunisie Factoring) et un en Algérie (Maghreb Leasing Algérie),
- Une société d'intermédiation boursière (Tunisie Valeurs)
- Quatre sociétés à capital risque (Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovations SICAR)
- Une autre société exerçant dans un secteur différent : Tunisie LLD (Location Longue Durée). Il est à signaler que la société immobilière SIMT a été totalement absorbée par Tunisie Leasing le 17 avril 2012 et que la société SPCS ne fait plus partie du périmètre de consolidation étant donné que le pourcentage de participation de Tunisie Leasing a été ramené de 30,00% à 13,64%.

Depuis l'exercice 1999, Tunisie Leasing établit des états financiers consolidés.

Activité de Tunisie Leasing au 31/12/2014 :

- Le montant des approbations au 31/12/2014 s'est élevé à 362 324 mDT contre 394 609 mDT au 31/12/2013, soit une baisse de 8,18%.
- Les mises en force se sont élevées à 295 026 mDT au 31/12/2014 contre 303 599 mDT au 31/12/2013, soit une baisse de 2,82 %.
- Les encours financiers se sont élevés à 577 387 mDT au 31/12/2014 contre 567 443 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 1,75%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 584 256 mDT au 31/12/2014 contre 574 769 mDT au 31/12/2013, soit une hausse de 1,65%.
- Le ratio de créances classées a atteint 6,33% au 31/12/2014 contre 6,10% au 31/12/2013.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 79,74% au 31/12/2013 à 78,09% au 31/12/2014.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 620 149 mDT au 31/12/2014.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 3 083 mDT (11,89%) passant de 25 930 mDT au 31/12/2013 à 29 013 mDT au 31/12/2014.
- Au 31/12/2014, Tunisie Leasing a dégagé un bénéfice net de 11 733 mDT contre 9 269 mDT à la même période en 2013, en hausse de 26,58 %

Activité de Tunisie Leasing au 30/06/2015 :

- Le montant des approbations au 30/06/2015 s'est élevé à 206 410 mDT contre 178 725 mDT au 30/06/2014, soit une progression de 15,49 %.
- Les mises en force se sont élevées à 146 955 mDT au 30/06/2015 contre 145 588 mDT au 30/06/2014, soit une hausse de 0,94 %.
- Les encours financiers se sont élevés à 586 045 mDT au 30/06/2015 contre 572 651mDT au 30/06/2014, soit une augmentation de 2,34 %.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 596 511mDT au 30/06/2015 contre 586 827 mDT au 30/06/2014, soit une hausse de 1,65%.
- Le ratio de créances classées est passé à 6,86% au 30/06/2015 contre 6,71% au 30/06/2014.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 71,06% au 30/06/2014 à 75,49% au 30/06/2015.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 628 193mDT au 30/06/2015.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 408 mDT (2,40%) passant de 16 975mDT au 30/06/2014 à 17 383mDT au 30/06/2015.
- Au 30/06/2015, Tunisie Leasing a dégagé un bénéfice net de 6 777mDT contre 8 494 mDT à la même période en 2014, en baisse de 20,21 %.

Activité de Tunisie Leasing au 30/09/2015 :

- Le montant des approbations au 30/09/2015 s'est élevé à 312 545mDT contre 258 364 mDT au 30/09/2014, soit une progression de 20,97 %.
- Les mises en force se sont élevées à 220 041mDT au 30/09/2015 contre 216 475mDT au 30/09/2014, soit une hausse de 1,65 %.
- Les encours financiers se sont élevés à 593 191mDT au 30/09/2015 contre 571 418 mDT au 30/09/2014, soit une augmentation de 3,82 %.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 596 941 mDT au 30/09/2015 contre 579 848 mDT au 30/09/2014, soit une hausse de 2,94 %.
- Le ratio de créances classées est passé à 9 % au 30/09/2015 contre 7,94 % au 30/09/2014.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 65,24% au 30/09/2014 à 77,74% au 30/09/2015.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 641 217 mDT au 30/09/2015.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 610 mDT (2,57%) passant de 23 757 mDT au 30/09/2014 à 24 367 mDT au 30/09/2015.

Notation de la société :

En date du 11 Février 2015, l'agence internationale de notation a attribué les notes suivantes à Tunisie Leasing :

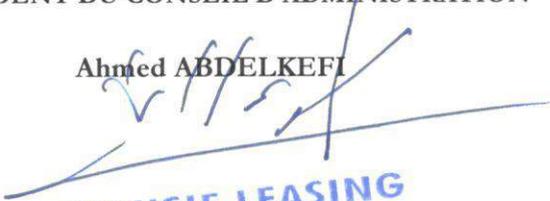
- Note nationale à long terme : BBB+ (tun) ; avec perspective stable.
- Note nationale à court terme : F2 (tun).

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsables du document de référence

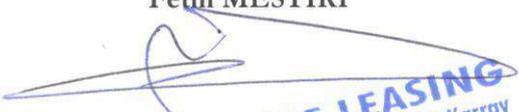
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

1.2. Attestation des responsables du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020



1.3. Responsables du contrôle des comptes

États financiers individuels de Tunisie Leasing relatifs aux exercices 2012, 2013 et 2014

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers consolidés de Tunisie Leasing relatifs aux exercices 2013 et 2014

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux. Centre Urbain Nord – 1082. Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers individuels intermédiaires de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2015

- AMC ERNST & YOUNG, représenté par M. Fehmi LAOURINE, Immeuble EY – Boulevard de la Terre. Centre Urbain Nord – 1003 – Tunis - Tunisie.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers consolidés intermédiaires de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2015

- AMC ERNST&YOUNG, représenté par M. Fehmi LAOURINE, Immeuble EY – Boulevard de la Terre. Centre Urbain Nord – 1003 – Tunis - Tunisie.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôt, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de 1.915 KDT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement. »

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Avis sur les États Financiers individuels intermédiaires de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2015

Les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2015, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et relatives aux missions d'examen limité. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'avis suivants :

« En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 653 640 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 6 777 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2015, l'état des engagement hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing » au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.»

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves.

Avis sur les États Financiers consolidés intermédiaires de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2015

Les états financiers consolidés arrêtés au 30/06/2015, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et relatives aux missions d'examen limité. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'avis suivants :

« À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2015 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à 1 251 KDT, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

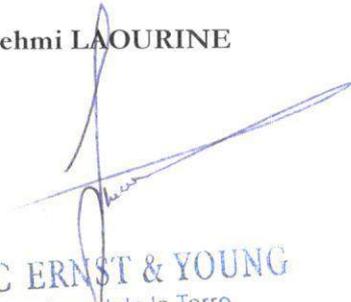
Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC ERNST & YOUNG

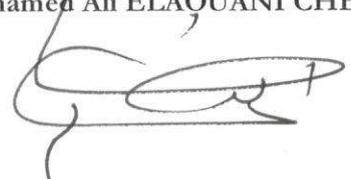
Fehmi LAOURINE



AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 70 749 111

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



ECC MAZARS
mm. Mazars, Rue du Lac Ghar El Me
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00 216 71 96 33 80
Fax: 00 216 71 96 42 97



1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Mohamed Fadhel ABDELKEFI

1.5. Responsable de l'information

Mondher ZID

Directeur financier à Tunisie Leasing

Tel : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

Conseil du Marché Financier
 L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier
 Enregistrement n° 15 - 0 du 4 / 14 DEC 2015
 Délivré au vu de l'article 14 de règlement de CMF relatif à l'APE
 Le Président du Conseil du Marché Financier
 Signé: Salah ESSAYEL

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1. Cadre général

Dénomination sociale	Tunisie Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone – Fax	70 132 000 - 71 236 625
Forme juridique et législation particulière applicable	Tunisie Leasing est une société anonyme régie par la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux Établissements de Crédit telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions des lois 94-89 et 94-90 du 26/07/1994, relatives respectivement au leasing et aux dispositions fiscales du leasing.
Date de constitution	8 octobre 1984
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel.</p> <p>Elle peut effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.</p> <p>D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p>
Registre du commerce	B 134091997
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	45 000 000 DT
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal	<p>Droit commun et particulièrement la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant disposition fiscale relative au leasing.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing.</p> <p>La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.</p>
Matricule fiscal	031440 S/A/M /000
Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING	<p>Monsieur Mondher ZID</p> <p>Directeur financier de Tunisie Leasing</p> <p>Tél. : 70 132 000 fax : 71 236 625</p>

2.1.2. Clauses statutaires particulières :

Transmission des actions (article 10 des statuts)

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

Convocation des Assemblées (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 2) :

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 3) :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 des statuts, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 6) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Affectation et répartition des bénéfices (article 32 des statuts):

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

Capital Social	45.000.000 DT
Nombre d'actions	9.000.000
Nominal	5 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2015

2.3. Tableau d'évolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGC du 8/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1 ^{ère} Tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 1/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} Tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	18/12/2003	2.500.000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4 ^{ème} Tranche	06/12/2004	2.500.000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*):						
	- 1 ^{ère} Tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation du capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	30/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation du capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000DT correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/10/2015

2.4.1. Structure de capital au 31/10/2015

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 040	8 251 272	41 256 360	91,68%
Personnes morales (y compris les FCP)	71	7 576 349	37 881 745	84,18%
Ayant 3% et plus	5	6 695 848	33 479 240	74,40%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	508 673	2 543 365	5,65%
Public : détenant au maximum 0,5%	61	371 828	1 859 140	4,13%
Personnes physiques	969	674 923	3 374 615	7,50%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	969	674 923	3 374 615	7,50%
Actionnaires étrangers	25	744 950	3 724 750	8,28%
Personnes morales	9	733 571	3 667 855	8,15%
Ayant 3% et plus	1	433 675	2 168 375	4,82%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	265 160	1 325 800	2,95%
Public : détenant au maximum 0,5%	5	34 736	173 680	0,39%
Personnes physiques	16	11 379	56 895	0,13%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	16	11 379	56 895	0,13%
Reste à attribuer (Rompu)		3 778	18 890	0,04%
Total	1 065	9 000 000	45 000 000	100,00%

2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/10/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	2 923 043	14 615 215	32,48%
COMAR	1 697 669	8 488 345	18,86%
HORCHANI FINANCE	898 600	4 493 000	9,98%
STUSID BANK	732 654	3 663 270	8,14%
MENINX HOLDING	443 882	2 219 410	4,93%
SQM FRONTIER AFRICA MASTER FUND	433 675	2 168 375	4,82%
Total	7 129 523	35 647 615	79,22%

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 31/10/2015

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	2 923 043	14 615 215	32,48%
COMAR	1 697 669	8 488 345	18,86%
STUSID BANK	732 654	3 663 270	8,14%
PGI HOLDING	86 395	431 975	0,96%
AHMED ABDELKEFI	12 869	64 345	0,14%
FETHI MESTIRI	2 688	13 440	0,03%
RACHED HORCHANI	1 394	6 970	0,02%
HICHEM ZGHAL	390	1 950	0,00%
JALEL HENCHIRI	0	0	0,00%
PARENIN	0	0	0,00%
ABDELAZIZ RASSAA	0	0	0,00%
KAMEL LOUHAICHI	0	0	0,00%
MEHDI TAMERZISTE	0	0	0,00%
Total	5 457 102	27 285 510	60,63%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/10/2015, le capital social de la société Tunisie Leasing est réparti entre 1 065 actionnaires, dont :

- 80 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 985 personnes physiques.

2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank au 31/12/2014

Tunisie Leasing est détenue à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe Amen Bank est composé de 23 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agricole, automobile, financier, immobilier, informatique et santé.

Sociétés	Nature	Capital DT	% de contrôle	% d'intérêt
Pôle Agricole				
EI KAWARIS	Entreprise associée	3 300 000	29,66%	29,52%
SUNAGRI	Entreprise associée	800 000	27,00%	28,84%
Pôle Automobile				
ENNAKL	Entreprise associée	30 000 000	32,80%	17,65%
Pôle financier				
AMEN BANK	Société mère	100 000 000	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	300 000	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	2 500 000	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	6 600 000	99,97%	88,59%
AMEN CAPITAL	Filiale	500 000	60,00%	61,85%
AMEN PROJECT	Filiale	9 000 000	53,01%	53,01%
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	100 000 000	30,00%	33,25%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	100 000 000	99,90%	61,78%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	72 000 000	42,61%	52,35%
AMEN INVEST	Entreprise associée	2 000 000	36,90%	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	41 500 000	32,48%	32,48%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	500 000	30,00%	38,12%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	4 400 000	27,27%	36,13%
HAYETT	Entreprise associée	6 000 000	25,00%	25,00%
SICAV AMEN	Entreprise associée	75 550 000	0,09%	0,09%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	250 414 000	0,03%	0,03%
Pôle Immobilier				
EL IMRANE	Entreprise associée	7 000 000	30,00%	30,00%
Pôle Informatique				
TUNISYS	Entreprise associée	1 500 000	29,85%	29,85%
Pôle Santé				
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	9 750 000	28,79%	28,91%
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	8 000 000	30,00%	30,00%
AMEN SANTE	Entreprise associée	15 625 000	23,24%	20,29%

2.6. Description du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2014

Le groupe TLG regroupe outre la société mère, 9 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD). Le périmètre de consolidation du groupe Tunisie Leasing se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2014 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing (en nombre d'actions)	Participation directe de Tunisie Leasing en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing	43 000 000	8 600 000	-	-	-	-	Société mère
Tunisie Factoring	10 000 000	1 000 000	569 765	56,98%	56.98%	58.37%	Intégration globale
Tunisie Location longue Durée (Tunisie LLD)	250 000	2 500	2 486	99,44%	99.44%	99.44%	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	3 500 000 000 (en Dinars Algériens)	3 500 000	655 185 (en Portage 1 049 995)	18,72% (11,28%)	18.72%	30%	Intégration globale
Tunisie Valeurs	10 000 000	100 000	28 769	28,77%	28.77%	28.77%	Mise en équivalence
Tuninvest –Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%	36.51%	36.51%	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	500 000	50 000	21 999	43,99%	43.99%	44%	Mise en équivalence
Tuninvest International-Sicar	500 000	50 000	12 500	25,00%	25.00%	25.72%	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations-Sicar	500 000	50 000	13 636	27,27%	27.27%	27.27%	Mise en équivalence

Il est à signaler que la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) est détenue par Tunisie Valeurs à hauteur de 99,99% et est intégrée globalement dans les comptes consolidés de Tunisie Valeurs.

Étant donné que Tunisie Valeurs est détenue à hauteur de 28,77% par Tunisie Leasing, il revient à conclure que le résultat de la STIF est pris en compte indirectement à travers la quote-part de Tunisie Leasing dans le résultat de Tunisie Valeurs.

2.6.1. Présentation des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2014

Dénomination sociale	Tunisie Leasing
Date de création	Octobre 1984
Siège social	Immeuble Tunisie Leasing - Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2014	43 000 mDT
Capitaux propres au 31/12/2014	126 712 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	Actionnaire de référence : Groupe Amen : 53,22%
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	51 852 mDT
Résultat net au 31/12/2014	11 732 mDT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2014	242 122 mDT
Revenus consolidés au 31/12/2014	110 945 mDT
Résultat net consolidé au 31/12/2014	26 107 mDT

Source : Tunisie Leasing

Dénomination sociale	Tunisie Factoring
Date de création	Juin 1999
Siège social	Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentés par des factures.
Capital social au 31/12/2014	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 56,98% • CALEF : 36,36%
Capitaux propres au 31/12/2014	19 824 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	12 432 mDT
Résultat net au 31/12/2014	1 681 mDT

Source : Tunisie Factoring

Dénomination sociale	Tunisie Location Longue Durée
Date de création	Mai 1999
Siège social	Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Activité	Le transport touristique
Capital social au 31/12/2014	250 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 99,44% • Tuninvest Finance Group : 0,40% • Monsieur Ahmed ABDELKAFI : 0,04% • Monsieur Fethi MESTIRI : 0,04% • Monsieur Hichem ZGHAL : 0,04% • Monsieur Moncef LAAROUSSI : 0,04%
Capitaux propres au 31/12/2014	4 655 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	9 040 mDT
Résultat net au 31/12/2014	1 617mDT

Source : Tunisie LLD

Dénomination sociale	Maghreb Leasing Algérie
Date de création	Janvier 2006
Siège social	31, Avenue Mohamed Belkacimi El Madania - Alger
Forme juridique	Société par actions de droit Algérien
Activité	Le financement des opérations de leasing
Capital social au 31/12/2014	3 500 000 mDA (73 220 mDT)
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Amen Bank : 53,89% • Tunisie Leasing : 18,72% • SFI : 10,10% • PROPARCO : 8,33% • FMO : 7,47% • CFAO : 1,49% • Monsieur Ahmed ELKARM : 0,00% • Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,00%
Capitaux propres au 31/12/2014	111 186 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	37 825 mDT
Résultat net au 31/12/2014	14 330 mDT

Source : Maghreb Leasing Algérie

Dénomination sociale	Tunisie Valeurs
Date de création	Mai 1991
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activité	Le commerce et la gestion des valeurs mobilières
Capital social au 31/12/2014	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • IntegraPartners : 50,57% • Tunisie Leasing : 28,77% • Personnes physiques : 20,67%
Capitaux propres au 31/12/2014	20 754 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	13 724 mDT
Résultat net au 31/12/2014	3 707 mDT

Source : Tunisie Valeurs

Dénomination sociale	TuninvestSicar
Date de création	Mars 1994
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital social au 31/12/2014	966 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	Actionnaire de référence : Tunisie Leasing : 36,51%
Capitaux propres au 31/12/2014	7 449 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	845 mDT
Résultat net au 31/12/2014	654 mDT

Source : TuninvestSicar

Dénomination sociale	Tunisie Sicar
Date de création	Février 1997
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises
Capital social au 31/12/2014	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 44% • Proparco : 20% • Maghrebria : 20%
Capitaux propres au 31/12/2014	2 678 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	154 mDT
Résultat net au 31/12/2014	96 mDT

Source : Tunisie Sicar

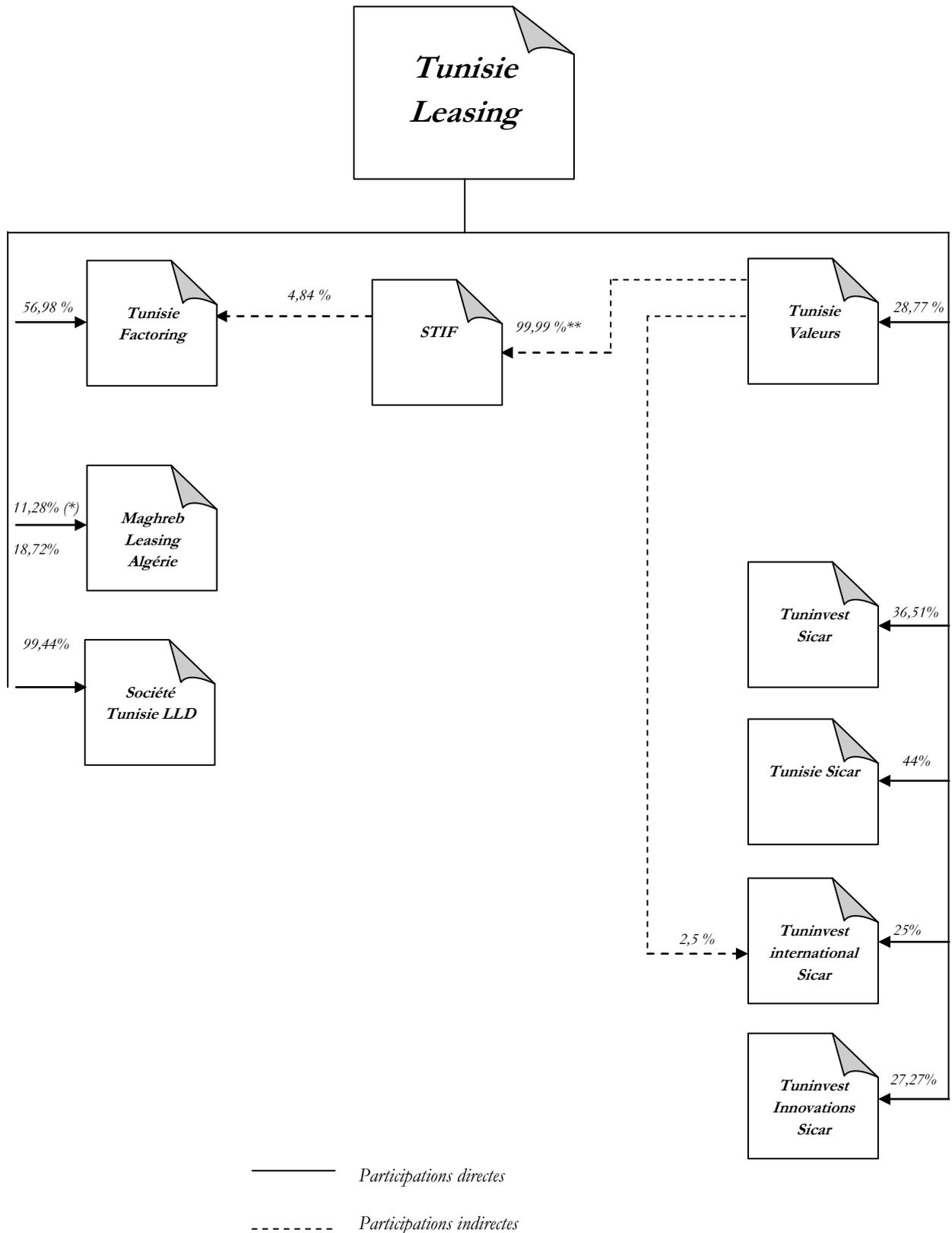
Dénomination sociale	Tuninvest International Sicar
Date de création	Mars 1998
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La société investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest International Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.
Capital social au 31/12/2014	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Amen Bank : 30,00% • Tunisie Leasing : 25,00% • IFC : 20,00% • Proparco : 15,00%
Capitaux propres au 31/12/2014	3 105 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	49 mDT
Résultat net au 31/12/2014	3 mDT

Source : Tuninvest International Sicar

Dénomination sociale	Tuninvest Innovations Sicar
Date de création	Janvier 2002
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Tuninvest Innovation Sicar investit en fonds propres dans la souscription d’actions ou l’acquisition d’obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l’information et des communications à savoir l’infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d’information ainsi que le domaine des sciences de vie.
Capital social au 31/12/2014	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2014	<ul style="list-style-type: none"> • BEI : 30,00% • Tunisie Leasing : 27,27% • Amen Bank : 27,27%
Capitaux propres au 31/12/2014	4 361 mDT
Chiffre d’affaires au 31/12/2014	895 mDT
Résultat net au 31/12/2014	854 mDT

Source : Tuninvest Innovations Sicar

2.6.2. Schéma financier du Groupe Tunisie Leasing au 31/12/2014



* À travers des contrats de portage

**STIF (Société Tunisienne d'Ingénierie Financière) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs.

2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing arrêté au 31/12/2014

	Tunisie Valeurs		Tunisie Sicar		Tuninvest Sicar		Tuninvest Inter. Sicar		Tuninvest Inno. Sicar		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb Leasing Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 769	28,77%	21 999	44,00%	352 645	36,51%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00% *
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%				
Tunisie Sicar																		
TuninvestSicar																		
Tuninvest International Sicar																		
Tuninvest Innovations Sicar																		
Tunisie Factoring																		
STIF												48 409	4,84%					
Autres	71 231		28 001	56,00%	613 355	63,49%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	50 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%

* Dont 11,28% à travers des contrats de portage

2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing entre le 31/12/2014 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant

2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2014

En dinars

En dinars	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tuninvest Sicar	Tunisie Sicar	Tuninvest Innovations Sicar	Tuninvest Int-Sicar	TLLD	MLA*
Capitaux Propres	126 711 516	19 824 202	20 753 810	7 449 080	2 678 532	4 361 484	3 105 218	4 654 710	111 185 912
Total Produits d'exploitation	52 690 986	12 431 570	13 724 175	845 110	154 450	894 889	49 807	9 040 481	37 825 135
Résultat d'Exploitation	14 794 873	2 753 693	3 355 021	655 952	96 720	856 340	8 728	3 024 361	19 938 953
Résultat net	11 732 781	1 681 259	3 707 334	654 262	96 220	853 843	3 509	1 616 901	14 330 447
Total passifs	515 996 139	107 448 607	24 783 419	1 572 653	1 172 626	10 496	830 291	19 352 235	119 346 677
Charges financières nettes	30 279 995	3 594 666	- 2 352	-	-	-	-	1 235 765	6 418 880
Dividendes distribués au titre de 2013	8 297 500	600 000	1 720 000	966 000	1 000 000	4 500 000	800 000	-	9 966 600**

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD= 0,02113 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1DZD=0,02099 DT)

** La base de conversion pour les dividendes distribués par MLA (1DZD= 0,020340 DT), soit la moyenne des taux de change de l'année 2013

2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2014

En dinars

En dinars	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tunisie LLD	Maghreb Leasing Algérie (*)	TOTAL
Billets de trésorerie	29 500 000	16 500 000	450 000	-	-	46 450 000
Découverts	230 664	10 027 596	2 414 127	-	7 606 197	20 278 583
Emprunts obligataires	226 550 000	15 000 000	-	-	-	241 550 000
Crédits bancaires extérieurs	92 713 260	-	-	-	-	92 912 705
Crédits bancaires locaux	111 354 802	10 092 355	-	2 816 850	86 224 547	210 488 554
Crédits leasing	-	-	944 917	7 579 025	-	8 523 942
TOTAL	460 348 726	51 619 951	3 809 043	10 395 875	93 830 744	620 004 339

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD = 0,02113 DT)

2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de billets de trésorerie dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2.7. Relations de Tunisie Leasing avec les sociétés du groupe au 31/12/2014

2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing

Prêts octroyés :

- **Tunisie Valeurs** a contracté une dette auprès de **Tunisie Leasing** pour financer son siège. Le solde au 31/12/2014 est de 646 008 DT.

- Le compte courant de **MLA**, dans laquelle **TL** détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 mDT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing** a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société **Tunisie Valeurs** :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 4 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 9 Juillet 2014 et échéant le 28 Août 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1^{er} Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

- **Tunisie Leasing** a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe :

- Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 mDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 mDT.

- **TL** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 88 mDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 mDT.

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe :

Les dépôts de garantie de Tunisie Valeurs totalisent un montant de 1 806 mDT.

2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données :

Néant

Reçus :

Néant

2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et distribués par les sociétés du groupe en 2014 au titre de l'exercice 2013

Dividendes :

SOCIETES	MONTANT en Dinars
TUNISIE FACTORING	341 858
TUNINVEST SICAR	352 645
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	1 227 240
MAGHREB LEASING ALGERIE (**)	2 962 036
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	200 000
TUNISIE VALEURS	480 000
TUNISIE SICAR	439 980
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	-
TOTAL	6 003 759

(**) L'enveloppe globale distribuée par MLA au titre de l'exercice 2013 est de 490 000 000 dinars algériens. A la date de l'AGO de MLA le 31/03/2015, le taux de conversion appliqué était de (1DZD= 0,0201499 DT).

La part des dividendes revenant à Tunisie Leasing correspond donc à $(490\,000\,000 \times 30\% \times 0,0201499 = 2\,962\,036\text{ DT})$

Jetons de présence :

SOCIETES	MONTANT en dinars
SPCS	2 500
TUNISIE FACTORING	2 000
TUNISIE VALEURS	2 000
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	1 000
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 000
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNISIE SICAR	1 000
TOTAL	10 500

2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing aux sociétés du groupe en 2014 au titre de l'exercice 2013 :

Néant

2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

A) Les garanties et sûretés réelles :

Néant

B) Les cautions

Reçues :

Néant

Données :

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512264 DT.

2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissés :

- Au cours de l'exercice 2014, **TL** a mis en force 74 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44% du capital, pour une valeur totale de 6 470mDT. La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats **Tunisie LLD** s'élève à 827 mDT.

Au 31/12/2014, l'encours financier s'élève à 11 498 mDT.

- **TL** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 700 mDT. La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 mDT. Au 31/12/2014, l'encours financier s'élève à 2 751 mDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 mDT.

- Au cours de l'année 2014, la société **Tunisie Leasing** a facturé à la société **Tunisie Location Longue Durée** la somme de 207 mDT représentant les rémunérations du gérant.

Décaissés : Néant

2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant

Ventes : Néant

2.7.9. Les prestations de services reçues et données

Reçues :

- **Tunisie Valeurs** assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par **Tunisie Leasing** ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière. Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 mDT en TTC.

Données :

- **Tunisie Leasing** a conclu, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 avec **Maghreb Leasing Algérie** et autorisé par le Conseil d'administration du 04 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an, et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 mDT.

2.7.10. Les contrats de location :

-**Tunisie Location Longue Durée** a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (**SIMT**), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la **Tunisie Leasing** en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%.Ce contrat a pris fin en mai 2014.

TL a facturé à **Tunisie Location Longue Durée** le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

- **Tunisie Leasing** a conclu avec **Tunisie Factoring** un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

- **Tunisie Location Longue Durée** a conclu avec **Tunisie Leasing** un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20. Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 mDT.

2.7.11. Les fonds gérés : Néant

2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2014

2.8.1. Informations sur les engagements :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Ahmed ABDELKEFI		
1. Dar El Jeld	991 188	8,75%; 9% ; 9,5% et 10% sur 24, 36,84 et 88 mois
2. Tuninvest Finance Group (TFG)	1 419 083	9,5% sur 60 mois
3. Tunisie Valeurs	2 750 870	9,5% sur 84 mois

Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

2.8.2. Transferts de ressources :

- Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié au titre de 2014 de :
 - Une indemnité brute de 220 000 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 39 665 DT.
- Le Directeur Général a bénéficié au titre de 2014 de :
 - Une rémunération brute de base de 248 000 DT et d'une prime d'intéressement de 78 000 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 34 863 DT.
- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de 2014 de :
 - Une rémunération brute de base de 247 000 DT et d'une prime d'intéressement de 77 000 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 31 951 DT.

Ces attributions ont été décidées par le comité des rémunérations et ce, sur proposition du conseil d'administration réuni le 28/04/2015.

Dividendes décaissés par Tunisie Leasing en 2015 au titre de l'exercice 2014 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (en Dinars)
AMEN BANK	2 923 043	2 923 043
COMAR	1 696 490	1 696 490
HORCHANI FINANCE	898 600	898 600
STUSID BANK	732 654	732 654
PGI	86 395	86 395
M. Ahmed ABDELKEFI	12 869	12 869
M. Fethi MESTIRI	2 688	2 688
M. Rached HORCHANI	1 394	1 394
M. Hichem ZGHAL	390	390
M. Jalel EL HENCHIRI	96	96
TOTAL	6 354 619	6 354 619

*Montants calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par TUNISIE CLEARING à la date du 18/05/2015.

2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès d'Amen Bank est débiteur de 1 930 282 DT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à 3 055 479 DT et imputés à concurrence de 2 590 865 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

- Les emprunts bancaires octroyés par Amen Bank à Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA). Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.
Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.
- La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de **Tuninvest Finance Group** s'élève à 35 KDT.
Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.
- Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société **Tunisie SICAV** d'un montant total de 71 000 KDT.
Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.
- La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société **Dar El Jeld** s'élève à 51 KDT.
Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

2.8.4. Les prestations de services reçues et données

Données :

- **Tunisie Leasing** a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 000 DT (HT).

2.9. Dividendes

(En dinars)

	2014	2013	2012
Résultat net	11 732 781	9 269 058	11 457 434
Montant global des dividendes	8 600 000	8 300 000	7 000 000
Capital	43 000 000	41 500 000	35 000 000
Nombre d'actions	8 600 000	8 300 000	7 000 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	1,364	1,117	1,637
Dividende par action	1,000	1,000	1,000
Dividende en % du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de mise en paiement	15/06/2015	19/06/2014	13/06/2013

2.10. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les 16 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2009/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,125% et/ou TMM+0,625%
- TL 2010/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,125% et/ou TMM+0,625%
- TL 2010/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,375% et/ou TMM+0,75%
- TL subordonné 2010 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,7% et/ou TMM +1,1%.
- TL 2011/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,75% et/ou TMM+0,9%
- TL 2011/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,95% et/ou TMM+1,25%.
- TL 2011/3 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,85% et/ou TMM+1,35%.
- TL 2012/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,15% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,25%.
- TL 2012/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,3% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,4%.
- TL subordonné 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM +2,25%.
- TL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM+2% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,25%.
- TL subordonné 2013/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,35% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,60%.
- TL 2014/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35%.
- TL 2014/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,25% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL subordonné 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,70% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,90%.

2.11. Notation de la société

Dans un communiqué de presse en date du **4 juillet 2011**, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du **21 novembre 2011**, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

En date du **13 février 2013**, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

Tunisie Leasing

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales

Long terme BBB+(tun)
Court terme F2(tun)

Risque Souverain

NDE* LT en monnaie étrangère BB-
NDE* LT en monnaie locale BB
Note de plafond souverain BB

Perspectives

NDE* LT en monnaie étrangère du souverain Négative
NDE* LT en monnaie locale du souverain Négative
Note nationale à long terme Stable
**NDE – Note de Défaut Émetteur*

Données financières

Tunisie Leasing

	30 juin 14	31 déc. 13
Total Bilan (Mio USD)	581,3	581,7
Total Bilan (Mio TND)	980,5	957,9
Fonds propres (Mio TND)	233,7	233,7
Résultat d'exploitation (Mio TND)	17,4	27,3
Résultat Net (Mio TND)	12,7	22,1
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	3,6	2,9
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	15,0	12,6
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	23,9	24,8

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

Analystes

Vanessa Flores
+44 20 3530 1515
vanessa.flores@fitchratings.com

Solena Gioaquet
+44 20 3530 1126
solena.gioaquet@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes nationales basées sur les qualités intrinsèques: Les notes nationales de Tunisie Leasing (TL) reflètent sa position de leader sur les marchés du crédit-bail et de l'affacturage, la diversification de ses activités, une rentabilité solide, des ratios de solvabilité appropriés, une qualité d'actifs satisfaisante et une politique de gestion des risques perfectionnée. Les notes tiennent également compte de la dépendance de TL au financement à court terme et d'une liquidité fragile comme pour le reste du marché.

Une position de leader: TL est le leader du marché tunisien du crédit-bail et de l'affacturage (21% de parts de marché à fin juin 2014). A travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), TL occupe également une position de premier plan en Algérie (18% de parts de marché).

Une rentabilité solide: La rentabilité de TL reste satisfaisante malgré une conjoncture difficile en Tunisie (ROAE et ROAA d'exploitation de respectivement 15,0% et 3,8% au 1S 2014). Elle est notamment soutenue par ses activités en Algérie (34% du résultat net au 1S 2014). MLA profite d'un marché peu mature et faiblement concurrentiel pour générer de très fortes marges, tandis que le coût du risque demeure minime.

Fitch s'attend à ce que la rentabilité de TL reste soutenue en 2015, appuyée par une graduelle reprise économique en Tunisie due à des conditions politiques plus favorables. L'agence anticipe une augmentation du volume des activités du crédit-bail et d'affacturage et une moindre pression sur les coûts de financement.

Des ratios de solvabilité appropriés: Fitch considère que les ratios de solvabilité de TL sont appropriés au regard du risque de crédit, avec un ratio Tier 1 supérieur à la moyenne du secteur. L'agence estime que les ratios de solvabilité devraient se maintenir en 2015.

Une qualité d'actifs satisfaisante: Le taux de créances douteuses de TL reste stable et inférieur à la moyenne du secteur (5,4% à fin juin 2014) de par la bonne gestion de ses actifs, notamment en Algérie (taux de créances douteuses de 2,8% à fin juin 2014). Les créances classées nettes de provisions et le risque de concentration par emprunteur restent faibles et bien inférieurs au secteur. Fitch estime que la bonne qualité d'actifs devrait perdurer en 2015 grâce à une gestion des risques plus perfectionnée que celle de ses pairs.

Une liquidité fragile: La liquidité de TL est restreinte en raison de sa dépendance aux émissions obligataires dans un marché très volatil. Ces émissions représentaient 37% des ressources hors fonds propres à fin juin 2014 et 43% étaient à court terme. Les lignes bancaires confirmées et non tirées demeuraient limitées à juin 2014. Toutefois, Fitch estime que TL pourrait solliciter son actionnaire bancaire, Amen Bank (AB, 32,5% du capital), en cas de besoin.

Un soutien incertain: TL est détenue à 53,2% par le groupe privé Amen (dont AB fait partie). Selon Fitch, la probabilité que ce dernier apporte son soutien à sa filiale paraît limitée étant donné l'absence d'une structure juridique fédérant les intérêts de ce groupe et les incertitudes relatives à sa capacité à le faire.

Sensibilité des notes

Une détérioration des fondamentaux de crédit: La note de TL pourrait être abaissée en cas de détérioration de la qualité de ses actifs entraînant un affaiblissement de son capital ou d'un resserrement durable de sa liquidité. La note pourrait être également revue à la baisse en cas d'expansion dans des marchés plus risqués entraînant une détérioration de ses fondamentaux de crédit. Le relèvement des notes de TL est peu probable étant donné la fragilité de sa liquidité.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

3.1 Présentation sommaire de Tunisie Leasing

La société TUNISIE LEASING a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 45.000.000 DT divisé en 9.000.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

3.2 Description de l'activité au 31 décembre 2014

3.2.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2014

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Approbations	1 748	1 759	1 963	372	395	362	21,3%	22,5%	18,5%
Mises en force	1394	1 417	1 606	275	304	295	19,7%	21,5%	18,4%
Encours	2 415	2 601	2 871	519	567	577	21,5%	21,8%	20,1%

*Source: CIL

3.2.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2014 s'est élevé à 362 323 milliers de dinars contre 394 609 milliers de dinars au 31/12/2013, soit une baisse de 8,18%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	52 530	14,13%	45 724	11,59%	40 763	11,25%	-10,85%
Matériel de transport léger	161 954	43,57%	190 309	48,23%	188 194	51,94%	-1,11%
Matériel de BTP	40 340	10,85%	58 136	14,73%	40 842	11,27%	-29,75%
Équipement informatique	2 240	0,60%	3 225	0,82%	1 965	0,54%	-39,07%
Équipement industriel	55 026	14,80%	41 226	10,45%	36 711	10,13%	-10,95%
Autres	34 037	9,16%	32 291	8,18%	25 942	7,16%	-19,66%
S/TOTAL	346 127	93,13%	370 911	93,99%	334 417	92,30%	-9,84%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	13 788	3,71%	9 811	2,49%	12 564	3,47%	28,06%
Immeubles de bureaux	11 757	3,16%	13 887	3,52%	15 343	4,23%	10,48%
S/TOTAL	25 545	6,87%	23 698	6,01%	27 907	7,70%	17,76%
TOTAL	371 672	100%	394 609	100%	362 324	100%	-8,18%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	12 857	3,46%	16 457	4,17%	19 575	5,40%	18,95%
Industrie	100 083	26,93%	94 074	23,84%	81 617	22,53%	-13,24%
Tourisme	33 696	9,07%	43 579	11,04%	36 238	10,00%	-16,85%
Commerce et Services	194 000	52,2%	190 201	48,20%	177 937	49,11%	-6,45%
Bâtiments et Travaux Publics	31 036	8,35%	50 298	12,75%	46 956	12,96%	-6,64%
TOTAL	371 672	100 %	394 609	100%	362 323	100%	-8,18%

3.2.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 295 026 milliers de dinars au 31/12/2014 contre 303 599 milliers de dinars au 31/12/2013, soit une régression de 2,82% % sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	34 846	12,66%	32 315	10,64%	29 990	10,17%	-7,19%
Matériel de transport léger	132 832	48,25%	156 149	51,43%	162 356	55,03%	3,98%
Matériel de BTP	34 962	12,70%	42 301	13,93%	32 784	11,11%	-22,50%
Équipement informatique	1 846	0,67%	3 076	1,01%	2 119	0,72%	-31,11%
Équipement industriel	28 101	10,21%	34 616	11,40%	30 849	10,46%	-10,88%
Autres	26 966	9,80%	20 378	6,71%	14 780	5,01%	-27,47%
S/TOTAL	259 553	94,28%	288 835	95,14%	272 878	92,49%	-5,52%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	7 157	2,60%	9 494	3,13%	9 546	3,24%	0,55%
Immeubles de bureaux	8 591	3,12%	5 270	1,74%	12 602	4,27%	139,13%
S/TOTAL	15 748	5,72%	14 764	4,86%	22 148	7,51%	50,01%
TOTAL	275 301	100%	303 599	100%	295 026	100%	-2,82%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	10 713	3,89%	11 435	3,77%	15 886	5,38%	38,92%
Industrie	65 145	23,66%	77 919	25,66%	67 053	22,73%	-13,95%
Tourisme	26 407	9,59%	36 114	11,90%	31 195	10,57%	-13,62%
Commerce et Services	145 094	52,70%	142 039	46,78%	142 732	48,38%	0,49%
Bâtiments et Travaux Publics	27 942	10,15%	36 092	11,89%	38 160	12,93%	5,73%
Total	275 301	100 %	303 599	100%	295 026	100%	-2,82%

3.2.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 577 387 milliers de dinars au 31/12/2014 contre 567 443 milliers de dinars au 31/12/2013, soit une progression de 1,75% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	59 702	11,49%	61 002	10,75%	59 528	10,31%	-2,42%
Matériel de transport léger	204 399	39,35%	236 496	41,67%	259 753	44,99%	9,83%
Matériel de BTP	70 920	13,65%	76 907	13,55%	72 338	12,53%	-5,94%
Équipement informatique	3 865	0,74%	4 599	0,81%	4 021	0,70%	-12,57%
Équipement industriel	54 936	10,58%	66 428	11,70%	68 971	11,95%	3,83%
Autres	56 188	10,82%	54 093	9,53%	47 591	8,24%	-12,02%
S/TOTAL	450 010	86,63%	499 525	88,03%	512 202	88,71%	2,54%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	37 715	7,26%	36 723	6,47%	34 562	5,99%	-5,88%
Immeubles de bureaux	31 732	6,11%	31 195	5,49%	30 623	5,30%	-1,83%
S/TOTAL	69 447	13,37%	67 918	11,96%	65 185	11,29%	-4,02%
TOTAL	519 457	100 %	567 443	100%	577 387	100,%	1,75%

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	19 612	3,78%	21 494	3,79%	25 316	4,38%	17,78%
Industrie	134 389	25,87%	152 476	26,87%	152 264	26,37%	-0,14%
Tourisme	41 704	8,03%	48 591	8,56%	47 359	8,20%	-2,54%
Commerce et Services	267 921	51,58%	282 212	49,74%	284 075	49,20%	0,66%
Bâtiments et Travaux Publics	55 831	10,75%	62 670	11,04%	68 372	11,84%	9,10%
TOTAL	519 457	100%	567 443	100%	577 387	100%	1,75%

3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont progressé de 1,64% passant de 574 769 milliers de dinars au 31/12/2013 à 584 256 milliers de dinars au 31/12/2014.

En Dinars

	2014	2013	2012
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	582 050 496	575 613 727	522 873 611
Créances classées (1)	38 089 732	35 953 220	35 093 295
Classe 2	3 042 448	4 052 458	3 664 726
Classe 3	2 330 124	379 462	3 592 772
Classe 4	32 717 160	31 521 300	27 835 797
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	620 140 229	611 566 948	557 966 907
Total brut des créances (Bilan) (3)	601 894 326	589 560 011	538 816 505
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	29 745 198	28 668 996	26 396 846
- Provisions affectées	26 753 656	25 962 082	23 894 148
- Produits réservés	2 991 542	2 706 913	2 502 698
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	6 138 654	8 128 551	7 834 473
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	584 256 377	574 769 402	523 735 587
Ratio des créances classées (1) / (3)	6,33%	6,10%	6,51%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	78,10%	79,74%	75,22%

3.3 Description de l'activité au 30 juin 2015

3.3.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du Leasing au 30 juin 2015

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont dépréciées passant respectivement de 16,8% au 30 juin 2014 à 18,7% au 30 juin 2015 et de 17,3% à 17,2%.

La part de marché des encours a aussi baissé passant de 20,8 % à 19,6% au 30 juin 2015.

En millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	30/06/15	30/06/14	31/12/14	30/06/15	30/06/14	31/12/14	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Approbations	1106	1 062	1963	206	179	362	18,7%	16,8%	18,5%
Mises en force	855	843	1606	147	146	295	17,2%	17,3%	18,4%
Encours	2991	2 760	2 871	586	573	577	19,6%	20,8%	20,1%

**Source* : CIL

3.3.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 30/06/2015 s'est élevé à 206 410 milliers de dinars contre 178 725 milliers de dinars au 30/06/2014. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2015		30/06/2014		31/12/2014		Variation S1 2015- S1 2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	23 524	11.40%	21 528	12.05%	40 763	11.25%	9,27%
Matériel de transport léger	99 447	48.18%	95 402	53.38%	188 194	51.94%	4,24%
Matériel de BTP	29 048	14.07%	17 584	9.84%	40 842	11.27%	65,20%
Équipement informatique	1 511	0.73%	1 203	0.67%	1 965	0.54%	25,60%
Équipement industriel	15 545	7.53%	18 496	10.35%	36 711	10.13%	-15,95%
Autres	17 054	8.26%	12 743	7.13%	25 942	7.16%	33,83%
S/TOTAL	186 129	90.17%	166 956	93.42%	334 417	92.30%	11,48%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	15 711	7.61%	4 940	2.76%	12 564	3.47%	218,04%
Immeubles de bureaux	4 570	2.21%	6 829	3.82%	15 343	4.23%	-33,08%
S/TOTAL	20 281	9.83%	11 769	6.58%	27 907	7.70%	72,33%
TOTAL	206 410	100%	178 725	100%	362 323	100%	15,49%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2015		30/06/2014		31/12/2014		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	S1 2015 - S1 2014
Agriculture	9 839	4,77%	10 032	5,61%	19 575	5,40%	-1,92%
Industrie	51 336	24,87%	41 295	23,11%	81 617	22,53%	24,32%
Bâtiments et Travaux Publics	35 747	17,32%	19 496	10,91%	36 238	10,00%	83,36%
Tourisme	19 991	9,69%	21 935	12,27%	177 937	49,11%	-8,86%
Commerce et service	89 497	43,36%	85 967	48,10%	46 956	12,96%	4,11%
Total	206 410	100,00%	178 725	100,00%	362 323	100,00%	15,49%

3.3.3. Évolution des mises en force

La société a enregistré une hausse de 0,94% de ses mises en force qui se sont élevées à 146 955 milliers de dinars au 30/06/2015 contre 145 588 milliers de dinars au 30/06/2014. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2015		30/06/2014		31/12/2014		Variation S1 2015 - S1 2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	16 744	11,39%	14 953	10,27%	29 990	10,17%	11,98%
Matériel de transport léger	76 861	52,30%	74 818	51,39%	162 356	55,03%	2,73%
Matériel de BTP	21 794	14,83%	15 738	10,81%	32 784	11,11%	38,48%
Équipement informatique	991	0,67%	1 215	0,83%	2 119	0,72%	-18,44%
Équipement industriel	12 171	8,28%	15 762	10,83%	30 849	10,46%	-22,78%
Autres	8 842	6,02%	8 209	5,64%	14 780	5,01%	7,71%
S/TOTAL	137 403	93,50%	130 695	89,77%	272 878	92,49%	5,13%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	7 888	5,37%	4 682	3,22%	9 546	3,24%	68,48%
Immeubles de bureaux	1 664	1,13%	10 211	7,01%	12 602	4,27%	-83,70%
S/TOTAL	9 552	6,50%	14 893	10,23%	22 148	7,51%	-35,86%
TOTAL	146 955	100%	145 588	100%	295 026	100%	0,94%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2015		30/06/2014		31/12/2014		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	S1 2015 - S1 2014
Agriculture	6 600	4,49%	8 864	6,09%	15 886	5,38%	-25,54%
Industrie	35 021	23,83%	33 898	23,28%	67 053	22,73%	3,31%
Bâtiments et travaux Publics	23 851	16,23%	15 761	10,83%	31 195	10,57%	51,33%
Tourisme	15 946	10,85%	16 425	11,28%	142 732	48,38%	-2,92%
Commerce et services	65 537	44,60%	70 640	48,52%	38 160	12,93%	-7,22%
Total	146 955	100,00%	145 588	100,00%	295 026	100,00%	0,94%

3.3.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une augmentation de 2,34% de ses encours financiers qui se sont élevées à 586 045 milliers de dinars au 30/06/2015 contre 572 651 millions de dinars au 30/06/2014.

La répartition par type de matériel est la suivante:

En milliers de Dinars

	30/06/2015		30/06/2014		31/12/2014		Variation S1 2015 - S1 2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	59 038	10,07%	60 607	10,58%	59 528	10,31%	-2,59%
Matériel de transport léger	266 460	45,47%	246 898	43,11%	259 753	44,99%	7,92%
Matériel de BTP	75 551	12,89%	73 122	12,77%	72 338	12,53%	3,32%
Équipement informatique	3 819	0,65%	4 552	0,79%	4 021	0,70%	-16,10%
Équipement industriel	68 095	11,62%	67 541	11,79%	68 971	11,95%	0,82%
Autres	46 551	7,94%	51 601	9,01%	47 591	8,24%	-9,79%
S/TOTAL	519 514	88,65%	504 321	88,07%	512 202	88,71%	3,01%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	36 094	6,16%	36 765	6,42%	34 562	5,99%	-1,83%
Immeubles de bureaux	30 437	5,19%	31 565	5,51%	30 623	5,30%	-3,57%
S/TOTAL	66 531	11,35%	68 330	11,93%	65 185	11,29%	-2,63%
TOTAL	586 045	100,00%	572 651	100,00%	577 387	100,00%	2,34%

La répartition sectorielle de ses encours est la suivante:

En milliers de Dinars

	30/06/2015		30/06/2014		31/12/2014		Variation S1 2015- S1 2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	25 952	4,43%	23 900	4,17%	25 316	4,38%	8,58%
Industrie	154 168	26,31%	152 568	26,64%	152 265	26,37%	1,05%
Tourisme	48 400	8,26%	49 868	8,71%	47 359	8,20%	-2,94%
Commerce et Services	282 314	48,17%	282 875	49,40%	284 075	49,20%	-0,20%
Bâtiments et Travaux Publics	75 211	12,83%	63 440	11,08%	68 372	11,84%	18,55%
Total	586 045	100,00%	572 651	100,00%	577 387	100,00%	2,34%

3.3.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

En Dinars

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	592 670 266	582 353 181	582 050 496
Créances classées (1)	41 969 284	39 974 569	38 089 732
Classe 2	6 489 049	8 701 035	3 042 448
Classe 3	864 668	1 909 813	2 330 124
Classe 4	34 615 567	29 363 721	32 717 160
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	634 639 550	622 327 751	620 140 229
Total brut des créances (Bilan) (3)	611 705 534	595 654 311	601 894 326
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	31 682 836	28 406 215	29 745 198
-provisions affectées	28 327 473	25 411 840	26 753 656
-produits réservés	3 355 363	2 994 375	2 991 542
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	6 445 593	7 094 305	6 138 654
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	596 511 121	586 827 231	584 256 377
Ratio des créances classées (1) / (3)	6,86%	6,71%	6,33%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées)(4) / (1)	75,49%	71,06%	78,10%

3.4 Description de l'activité au 30 septembre 2015

3.4.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du Leasing au 30 juin 2015

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont appréciées passant respectivement de 17,3% au 30 septembre 2014 à 20,1% au 30 septembre 2015 et de 17,8% à 17,9%.

La part de marché des encours a aussi augmenté passant de 20,4 % à 21,0 % au 30 septembre 2015.

En millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	30/09/15	30/09/14	31/12/14	30/09/15	30/09/14	31/12/14	30/09/15	30/09/14	31/12/14
Approbations	1 559	1 489	1963	313	258	362	20,1%	17,3%	18,4%
Mises en force	1 260	1 215	1606	220	216	295	17,4%	17,8%	18,4%
Encours	3 069	2 798	2 871	593	571	577	19,3%	20,4%	20,1%

***Source** : CIL

3.4.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 30/09/2015 s'est élevé à 312 545 mDT contre 258 364 mDT au 30/09/2014, soit une progression de 20,97 %. La répartition des approbations, par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2015		30/09/2014		31/12/2014		Variation T3 2015 -T3 2014
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	281 928	90,20%	241 642	93,53%	334 417	92,30%	16,67%
Immobilier	30 617	9,80%	16 722	6,47%	27 907	7,70%	83,09%
Total	312 545	100,00%	258 364	100,00%	362 324	100,00%	20,97%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2015		30/09/2014		31/12/2014		Variation T3 2015 -T3 2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	14 000	4,48%	14 469	5,60%	19 575	5,40%	-3,24%
Industrie	77 667	24,85%	57 815	22,38%	81 617	22,53%	34,34%
Bâtiments et Travaux Publics	50 210	16,06%	29 713	11,50%	36 238	10,00%	68,98%
Tourisme	28 996	9,28%	28 196	10,91%	177 937	49,11%	2,84%
Commerce et service	141 672	45,33%	128 171	49,61%	46 956	12,96%	10,53%
Total	312 545	100,00%	258 364	100,00%	362 323	100,00%	20,97%

3.4.3. Évolution des mises en force

La société a enregistré une hausse de 1,65% de ses mises en force qui se sont élevées à 220 041 milliers de dinars au 30/09/2015 contre 216 475 milliers de dinars au 30/09/2014. La répartition des mises en force, par type de matériel, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/09/2015		30/09/2014		31/12/2014		Variation T3 2015 – T3 2014
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	205 740	93,50%	199 560	92,19%	272 878	92,49%	3,10%
Immobilier	14 300	6,50%	16 915	7,81%	22 148	7,51%	-15,46%
Total	220 041	100,00%	216 475	100,00%	295 026	100,00%	1,65%

La répartition sectorielle des mises en force est comme suit :

En milliers de Dinars

	30/09/2015		30/09/2014		31/12/2014		Variation T3 2015 – T3 2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	10 071	4,58%	12 315	5,69%	15 886	5,38%	-18,22%
Industrie	50 333	22,87%	49 700	22,96%	67 053	22,73%	1,27%
Bâtiments et travaux Publics	33 974	15,44%	24 753	11,43%	31 195	10,57%	37,25%
Tourisme	23 868	10,85%	25 283	11,68%	142 732	48,38%	-5,60%
Commerce et services	101 795	46,26%	104 423	48,24%	38 160	12,93%	-2,52%
Total	220 041	100,00%	216 475	100,00%	295 026	100,00%	1,65%

3.4.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une augmentation de 3,81% de ses encours financiers qui se sont élevées à 593 254 milliers de dinars au 30/09/2015 contre 571 417 millions de dinars au 30/09/2014.

La répartition par type de matériel de ces encours est comme suit :

En milliers de Dinars

	30/09/2015		30/09/2014		31/12/2014		Variation T3 2015 – T3 2014
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Mobilier	526 260	88,72%	505 514	88,47%	512 202	88,71%	4,10%
Immobilier	66 931	11,28%	65 904	11,53%	65 185	11,29%	1,56%
TOTAL	593 191	100,00%	571 418	100,00%	577 387	100,00%	3,81%

La répartition sectorielle de ses encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2015		30/09/2014		31/12/2014		Variation
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	T3 2015- T3 2014
Agriculture	26 549	4,48%	24 586	4,30%	25 316	4,38%	7,98%
Industrie	155 077	26,14%	151 068	26,44%	152 265	26,37%	2,65%
Tourisme	48 713	8,21%	49 618	8,68%	47 359	8,20%	-1,82%
Commerce et Services	286 140	48,24%	283 033	49,53%	284 075	49,20%	1,10%
Bâtiments et Travaux Publics	76712	12,93%	63 112	11,04%	68 372	11,84%	21,55%
Total	593 191	100,00%	571 417	100,00%	577 387	100,00%	3,81%

3.4.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

En Dinars

	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	585 196 065	569 520 922	582 050 496
Créances classées (1)	56 021 346	47 418 370	38 089 732
Classe 2	17 366 582	12 523 044	3 042 448
Classe 3	817 377	2 485 472	2 330 124
Classe 4	37 837 387	32 409 854	32 717 160
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	641 217 411	616 939 292	620 140 229
Total brut des créances (Bilan) (3)	622 188 747	597 166 826	601 894 326
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	37 949 295	30 936 792	29 745 198
-provisions affectées	33 566 524	27 412 637	26 753 656
-produits réservés	4 382 771	3 524 155	2 991 542
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	6 327 024	6 154 398	6 138 654
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	596 941 092	579 848 102	584 256 377
Ratio des créances classées (1) / (3)	9,00%	7,94%	6,33%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	67,74%	65,24%	78,09%

3.4 Indicateurs d'activité au 30 Septembre 2015

En milliers de Dinars

	Deuxième Trimestre			Cumul			Année 2014 (*)
	30/09/2015	30/09/2014 (**)	Variation	30/09/2015	30/09/2014 (**)	Variation	
Approbations	106 134	79 639	33,27%	312 545	258 364	20,97%	362 323
Mises en Force	73 085	70 887	3,10%	220 041	216 475	1,65%	295 026
Encours financiers				593 254	571 417	3,82%	577 387
Total des Engagements Courants (a)				566 702	549 749	3,08%	563 718
Total des Engagements Classés (b)				55 562	47 418	17,17%	38 090
Total des Engagements (c)=a+b				622 264	597 167	4,20%	601 808
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				8,93%	7,94%		6,33%
Ressources d'Emprunts				470 720	460 983	2,11%	460 118
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice				118 112	114 978	2,73%	114 979
Revenus Bruts de Leasing (1)	80 081	78 694	1,76%	238 216	232 095	2,64%	311 726
Revenus Nets de Leasing	14 364	13 927	3,14%	42 088	39 573	6,36%	52 691
Produits Nets de Leasing	6 715	6 172	8,80%	24 367	23 757	2,57%	29 013
Total des Charges d'Exploitation	3 643	3 168	14,99%	10 890	9 759	11,59%	13 375
Trésorerie Nette				(21 012)	1 867		3 648

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Données actualisées

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Répartition des Approbations par Secteur et par Type:

Secteur d'activité	3ème Trimestre							Cumul							
	2015			2014			Var	2015			2014			Var	Année 2014
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	4 161	0	4 161	4 437	0	4 437	-6,22%	13 250	750	14 000	14 469	0	14 469	-3,24%	19 575
Industrie	21 005	5 326	26 331	16 370	120	16 490	59,68%	60 581	17 086	77 667	56 554	1 261	57 815	34,34%	81 617
Bâtiments et Travaux Publics	14 416	156	14 572	9 972	245	10 217	42,63%	48 986	1 224	50 210	28 905	808	29 713	68,98%	46 956
Tourisme (2)	9 005	0	9 005	5 919	342	6 261	43,83%	28 763	233	28 996	27 592	604	28 196	2,84%	36 238
Services & Commerce	47 211	4 854	52 065	37 987	4 247	42 234	23,28%	130 347	11 325	141 672	114 122	14 049	128 171	10,53%	177 937
TOTAL	95 798	10 336	106 134	74 685	4 954	79 639	33,27%	281 928	30 617	312 545	241 642	16 722	258 364	20,97%	362 323

Répartition des Mises en Force par Secteur et par Type:

Secteur d'activité	3ème Trimestre							Cumul							
	2015			2014			Var	2015			2014			Var	Année 2014
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	2 861	611	3 472	3 451	0	3 451	0,61%	9 461	611	10 072	12 315	0	12 315	-18,21%	15 886
Industrie	13 662	1 650	15 312	15 771	0	15 771	-2,91%	43 615	6 718	50 333	47 873	1 827	49 700	1,27%	67 053
Bâtiments et Travaux Publics	10 261	0	10 261	8 497	495	8 992	14,11%	33 568	406	33 974	24 098	656	24 754	37,25%	38 160
Tourisme (2)	7 922	0	7 922	8 313	546	8 859	-10,58%	23 635	233	23 868	23 295	1 988	25 283	-5,60%	31 195
Services & Commerce	33 632	2 488	36 120	32 832	981	33 813	6,82%	95 462	6 332	101 794	91 979	12 444	104 423	-2,52%	142 732
TOTAL	68 337	4 748	73 085	68 865	2 022	70 887	3,10%	205 740	14 300	220 041	199 560	16 915	216 475	1,65%	295 026

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures.

Faits Saillants du Troisième Trimestre 2015

- Tunisie Leasing en association avec son actionnaire de référence Amen Bank et ses partenaires PROPARCO et RESPONSABILITY a finalisé l'acquisition d'un bloc majoritaire dans la holding Alios Finance contrôlant un groupe de sociétés de leasing opérant dans 9 pays africains contrôlant un groupe de sociétés de leasing opérant dans 9 pays africains.
- Tunisie Leasing a racheté la part du Crédit Agricole Leasing et Factoring dans le capital de Tunisie Factoring portant sa part dans le capital de la filiale de 56,98% à 93,34%.

3.5 Organisation de Tunisie Leasing

Organigramme

Tunisie Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est assisté par 4 comités:

- Comité Permanent d'Audit Interne
- Comité Exécutif de crédit
- Comité des Risques
- Comité de Rémunération

Comité Permanent d'Audit Interne :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un **Comité Permanent d'Audit Interne**, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration. Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Kamel LOUHAICHI
- Monsieur Mehdi TAMERZISTE
- Monsieur Mehrez RIAHI représentant d'AMEN BANK

Le comité permanent d'Audit Interne peut inviter à ses réunions tout membre de l'organe de direction, les commissaires aux comptes ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée utile. Il établit un rapport d'activité qu'il soumet au Conseil d'Administration.

Concernant l'exercice 2014, le comité permanent d'audit interne a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2015. Les principaux constats évoqués concernent :

- La fiabilité du Reporting Comptable et Financier des activités de TLS et de ses systèmes d'information ;
- L'efficacité du contrôle interne et des procédures ;
- Le système de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- L'efficacité du contrôle de conformité ;
- L'étendue des travaux d'audit interne et externe.

Comité Exécutif de Crédit :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Fethi MESTIRI
- Monsieur Khaled TAKTAK, représentant de STUSID
- Monsieur Karim BEN YEDDER représentant de PGI
- Monsieur Mohamed BOURAOUI

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement. À cet effet, il approuve à l'avance tous les engagements en leasing dépassant 7,5% des fonds propres de base de la société.

La Direction Générale est autorisée à reconstituer les approbations accordées par le comité et remboursées d'un égal montant. Le comité donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le conseil ;
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement par rapport au seuil fixé par le comité des risques ;
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des parties liées au sens de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales ; et
- Les crédits accordés aux clients classés au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Comité des risques :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Abdelaziz RASSAA (Président)
- Monsieur Jalel EL HENCHIRI
- Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM représentant de COMAR

Concernant l'exercice 2014, le comité des risques a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2015. Les principaux points évoqués lors de cette réunion concernent :

- L'approbation des Rapports Trimestriels adressés à la Banque Centrale de Tunisie et qui porte sur la conformité de Tunisie Leasing par rapport aux ratios prudentiels ;
- L'approbation du Code de Gouvernance de Tunisie Leasing ;
- L'analyse trimestrielle du portefeuille et de la qualité du risque ;
- La revue et mise à jour de la cartographie des risques ;
- L'examen du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- La revue de la lettre de direction des commissaires aux comptes ;
- La revue de la Circulaire de la BCT N°2013-15 relative à la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- L'examen de la participation de Tunisie Leasing dans le projet d'acquisition d'un bloc majoritaire au sein de la société Alios Finance S.A ;
- La revue du rapport d'audit de la sécurité du SI pour 2013/2014 ;
- La revue du plan directeur de la DSI année 2014-2016 ;
- L'examen du dispositif de sécurité des locaux (incendie, électricité, ascenseurs,...)
- Le suivi des missions assignées au Comité des risques selon la circulaire BCT 2011-06

Comité de rémunération :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Karim BEN YEDDER représentant de PGI
- Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL représentant de PARENIN

Le comité des rémunérations assiste le conseil d'administration pour la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur et la fixation de leur rémunération.

Cellule de Contrôle de la Conformité :

La fonction conformité est assurée par Madame Jihene TABBOUBI

La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques. Elle a pour objectif :

- d'identifier et de cerner les risques de non-conformité ;
- d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- d'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- d'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité.

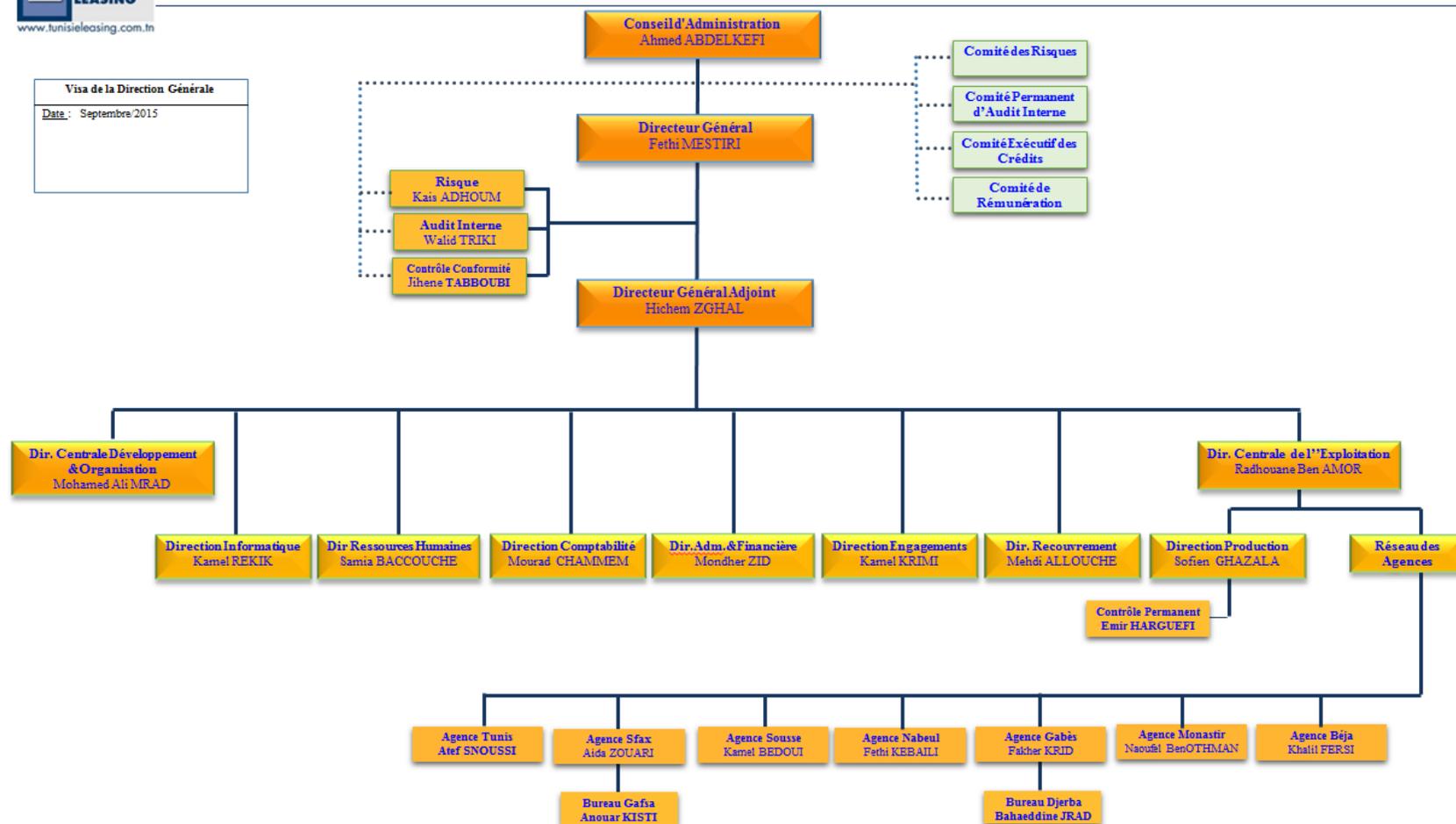
Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014 certaines faiblesses notamment :

- Incompatibilité du manuel de procédures avec la situation actuelle de la société essentiellement avec la refonte du système d'information;
- Absence d'une cellule de comptabilité analytique;
- Absence d'un système de notation interne des clients tels que prévu par l'article 25 de la circulaire BCT 2006-19 d'où une évaluation imprécise du risque crédit;
- Absence d'un plan de continuité d'activité (le plan de reprise informatique est en cours de mise en place et de tests).

L'organigramme fonctionnel actuel de Tunisie Leasing arrêté au mois de Septembre 2015, se présente comme suit :

Organigramme Général de Tunisie Leasing

Visa de la Direction Générale
Date : Septembre 2015



Système d'information :

Le système d'information de Tunisie Leasing est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 120 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur un noyau qui est l'application métier (logiciel de leasing) de Tunisie Leasing. Autour de ce noyau d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion des effets de règlement,

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants:

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : permet la gestion des cotations financières, la production des documents administratifs et contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs et la génération des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects. Il intègre un Workflow et une solution de GED.
- Logiciel Comptable: permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TL.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TL.
- Logiciel de gestion des effets de règlement (GER): solution de gestion du portefeuille des effets de règlements client. Il permet de :
 - ◆ Créer les chaînes d'effets associées aux contrats de leasing,
 - ◆ Gérer l'évolution de la gestion des effets jusqu'à leurs remises en banque (Edition de bordereau et échange de données avec la banque sur support magnétique).
- ◆ Suivre la présentation mensuelle des effets pour règlement et déclaration des impayés.
 - ◆ Générer des lettres de relance pour les effets déclarés impayés.
 - ◆ Générer des lettres huissier dans le cas d'impayés à répétition.
 - ◆ Gérer les demandes de retrait des effets de la banque dans le cadre du lancement d'une procédure contentieuse.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
 - ◆ Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur,
 - ◆ Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client.
 - ◆ Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client.
 - ◆ Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.).
 - ◆ Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client).
 - ◆ Superviser l'activité du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
 - ◆ Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux.
 - ◆ Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...)
 - ◆ Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers.
 - ◆ Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.

- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft) : ce logiciel a pour objectif de :
 - ◆ Constituer une base de données de la clientèle qui comporte :
 - ⇒ des renseignements identifiant le client
 - ⇒ un historique des actions commerciales (rendez-vous, événements, tâches...)
 - ◆ Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospecter.
 - ◆ Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda.
 - ◆ Faciliter les actions de relance téléphonique des clients par des assistants commerciaux (centre d'appel, assistantes...) pour la prospection ou pour la prise de rendez-vous pour le compte des commerciaux itinérants.
 - ◆ Planifier et réaliser des actions de marketing.
 - ◆ Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales (commerciaux, assistants commerciaux, télé opérateurs...).
 - ◆ Éditer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance ; une application logicielle a été réalisée permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
 - ◆ Gestion des souches de chéquiers,
 - ◆ Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie leasing dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.

Il est à signaler, par ailleurs, que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014 que la société ne dispose pas actuellement d'un plan de continuité d'activité ce qui risque d'entraver le fonctionnement normal de son système informatique en exploitation en cas de sinistre grave.

3.6 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing, est confrontée aux risques suivants :

➤ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300 mDT).

La direction des risques de Tunisie Leasing intervient, d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part, pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de Tunisie Leasing au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1 MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

Il est à signaler à ce niveau que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014 que l'évaluation du risque de crédit n'est pas basée sur un système de notation interne permettant d'évaluer avec suffisamment de précision le risque de crédit par client.

➤ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de changeau comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinars Tunisiens.

➤ **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, Tunisie Leasing a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

➤ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passif de la société.

➤ **Risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière à travers le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de Tunisie Leasing repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Événements Externes.

3.7 Dépendance de la société

La dépendance de Tunisie Leasing s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30-12-2013

Article 1:

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.
Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'établit, au 31 décembre 2014, à **24 788 mDT** représentant **17,39%** des fonds propres nets de la société.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2014.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets.

Le montant total des risques encourus sur les sociétés du Groupe Tunisie Leasing dans lesquelles celle-ci détient une participation directe ou indirecte se traduisant par un pouvoir de contrôle s'établit, au 31 décembre 2014, à **23 752 mDT** représentant **16,67%** des fonds propres nets de la société.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi 2001-65

- Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.
- Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2014, à **48 903 mDT**, représentant 0,34 fois des fonds propres nets de la société.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2014 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2014 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31 décembre 2014 à **142 506 mDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **96 151 mDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à **614 737 mDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2014 **23,18%** des risques encourus pondérés contre **23,81%** au 31 décembre 2013 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **15,64%** contre **15,63%** en 2013.

L'article 4 est respecté.

3.8 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de près de 20 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché avec une part de 20,09% en termes d'encours au 31/12/2014 ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le capital investissement et l'intermédiation en bourse). ✓ Filiale algérienne aux perspectives prometteuses. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe. ✓ Baisse des créances classées (6,33%). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une régression au niveau de la part de marché ✓ Un coefficient d'exploitation relativement élevé (46,10 % en 2014).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

3.9 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.10 Politique sociale et effectif

En 2014, Tunisie Leasing a poursuivi sa démarche favorisant le développement, la capitalisation et le transfert des compétences notamment à travers un dispositif permanent de formation personnalisée visant le renforcement des compétences aussi bien techniques que managériales.

L'effectif de Tunisie Leasing est réparti comme suit :

Répartition de l'effectif *

Catégorie	2014	2013	2012
Personnel de Direction **	30	28	24
Personnel d'encadrement ***	77	78	82
Personnel d'exécution	15	15	15
Personnel de service	10	11	12
Total	132	132	133

* Hors mandataires sociaux

** à partir du grade de fondé de pouvoir

*** du grade de rédacteur à chef de service principal

✓ **Développement et transferts des compétences**

- **Soutenir l'effort dans la formation :**

- Dans le but d'offrir à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de développer leurs compétences, un plan de formation a été élaboré à partir des besoins identifiés lors des entretiens individuels et enrichi par les suggestions des membres de la CCE.
- L'année 2014 a connu une poursuite très marquée de l'effort de formation, **55 actions** ont eu lieu au siège et dans les agences en 2014 contre **33** en 2013. Le pourcentage des effectifs ayant assisté à au moins une session de formation a évolué de **89%** en 2013 à **94%** en 2014.
- De même le nombre moyen d'heures de formation par employé est passé de **30,6 Heures/employé** en 2013 à **46,1 Heures/employé** en 2014.
- Plusieurs collègues appartenant aux autres sociétés du groupe ont également participé aux actions menées par Tunisie Leasing et notamment celles portant sur les thèmes de la santé & sécurité et à la langue Anglaise.

- **Capitalisation des compétences internes**

- Tunisie Leasing déploie en permanence des efforts pour motiver les formateurs internes et encourager le partage des connaissances et de transfert des compétences.
- En 2014, le nombre moyen d'heures de formation par employé assurée par des formateurs interne est passé de **1,8 heures par employé** en 2013 à **4,9 heures par employé** en 2014.

- **Renforcement des compétences managériales**

- En plus des actions métiers, d'autres actions ont été planifiées pour le renforcement des compétences managériales, ainsi en 2014, les actions sur le leadership et le management des équipes représentent un nombre moyen de formation par manager de **20 heures par manager**.

- **Santé et sécurité au travail**

- En 2014, le domaine de la santé et sécurité au travail a fait l'objet d'un programme spécifique qui a concerné l'ensemble du personnel du siège de Tunisie Leasing et de Tunisie Factoring. Le même programme sera planifié en 2015 en faveur des collaborateurs dans les agences :
 - **Gestion du Stress** : **31** collaborateurs ont suivi chacun **12 heures** de formation sur la gestion du stress.
 - **Premiers secours et lutte contre l'incendie** : **67** collaborateurs ont reçu chacun une formation d'une durée de **18 heures** sur les premiers secours et la lutte contre l'incendie.
 - **Évacuation des lieux** : **16** collaborateurs volontaires dont 5 de Tunisie Factoring ont été formés sur les techniques d'évaluation et une opération blanche d'évacuation a eu lieu au siège le 19 décembre 2014.

✓ **Fidéliser et motiver les collaborateurs**

- **Poursuivre le déploiement du dispositif d'évaluation**

Les entretiens individuels sont une occasion pour le collaborateur et son chef hiérarchique pour échanger sur les résultats obtenus et identifier les compétences à acquérir ou à développer en vue d'atteindre les objectifs fixés. En 2014, **83%** des salariés et **93%** des cadres ont bénéficié d'un entretien individuel.

- **Encourager l'actionnariat salarial**

La société encourage l'actionnariat salarial en facilitant l'achat d'actions Tunisie Leasing par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA). En 2014, 28% des collaborateurs ont un compte CEA.

3.11 Politique d'investissement de Tunisie Leasing

Tunisie Leasing prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel que indiqué dans le tableau suivant :

(en KDT)	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements prévus	1 150	1 350	1 450	1 550	1 650

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Leasing prévoit les investissements suivants :

(en KDT)	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements en portefeuille	31 554	6 131	2 000	2 500	3 000

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1 Patrimoine de la société au 31/12/2014

4.1.1. Créances de leasing au 31/12/2014

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Créances de leasing (encours financiers)	573 268 907	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
Total brut	577 386 933	567 442 726

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Matériel de transport léger	210 413 372	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	49 339 323	47 274 041
Matériel de transport lourd	59 528 256	61 001 775
Matériel BTP	72 338 080	76 907 083
Equipement industriel	68 970 505	66 427 398
Equipement informatique	4 021 356	4 598 908
Autres	47 591 236	54 092 500
Sous total	512 202 127	499 524 033
Immeubles de bureaux	30 622 978	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	34 561 828	36 723 371
Total	577 386 933	567 442 726

4.1.2. Les immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.2.1. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 286 172	8 328	116 525	-	5 411 025	444 420	267 798	-	712 218	4 698 807
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	618 891	-	402 780	743 773	360 242	112 152	297 307	175 087	568 686
Mobilier de bureau	10%	948 495	30 937	-	-	979 432	675 590	50 667	-	726 257	253 175
Matériel informatique	33%	1 708 311	89 457	-	-	1 797 768	1 579 491	107 876	-	1 687 367	110 401
Installations générales	10%	1 815 347	112 468	-	-	1 927 815	635 956	155 936	-	791 892	1 135 923
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		741 196	187 690	(123 750)	-	805 136	-	-	-	-	805 136
TOTAUX		13 293 924	1 047 771	(7 225)	402 780	13 931 690	3 726 368	694 429	297 307	4 123 491	9 808 199

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

4.1.2.2. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 075 039	302 466	-	-	5 377 505	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 560 803
Logiciels en cours		-	173 935	-	-	173 935	-	-	-	-	173 935
TOTAUX		5 075 039	476 401	-	-	5 551 440	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 734 738

4.1.3. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Titres de participation	40 418 811	40 040 281
Titres immobilisés	11 376 715	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920
<u>Montant brut</u>	<u>58 009 761</u>	<u>56 094 716</u> *
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>52 564 961</u>	<u>49 351 116</u> *
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>51 296 745</u>	<u>48 082 900</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
Total Entreprises liées				13 487 552	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 769	100,000	103,923	2 989 769			1991/92/96/98/2004/2012	28,77%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 992 203	-	-		
<u>Autres</u>								
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013/2014	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	11,60%
Ennabl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres				22 939 056	5 444 800	1 124 806		
Total Titres de participation				40 418 811	5 444 800	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
				11 376 715	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

4.2 États financiers individuels au 31/12/2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société arrêtés au 31/12/2014 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers ;
- Une note portant sur la constatation ou non par la société d'une dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite ;
- Une note complémentaire à la note « portefeuille de placement » portant sur les titres de placement indiquant pour chaque catégorie de titres, le pourcentage de détention et la provision constituée et ce, conformément aux dispositions de la NC07 relative aux Placements ;
- Une note complémentaire à la note « portefeuille d'investissement », « titres immobilisés » portant sur les titres « société Mehari Beach Tabarka » et ce, conformément aux dispositions de la NC07 relative aux Placements ;
- En outre, la société est tenue de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location.

Tunisie Leasing s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2015 et suivants.

4.2.1. Bilans individuels comparés au 31 Décembre

(en dinars)

ACTIFS	Notes	2014	2013	2012
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 878 802	422 954	5 197 560
Créances sur la clientèle				
Créances de leasing : Encours financiers		577 386 933	567 442 726	519 457 244
Moins : provisions		(17 400 399)	(17 301 873)	(16 279 971)
	5	559 986 534	550 140 853	503 177 273
Créances de leasing : Impayés		24 655 951	22 265 843	19 507 819
Moins : provisions et produits réservés		(15 724 494)	(14 274 074)	(12 764 763)
	6	8 931 457	7 991 769	6 743 056
Intérêts constatés d'avance		(3 218 886)	(3 125 656)	(2 867 472)
Total des créances sur la clientèle		565 699 105	555 006 966	507 052 857
Portefeuille titres de placement	7	979 445	512 690	557 707
Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'investissement brut		52 564 961	49 351 116 *	48 281 713
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 268 216) *	(894 803)
Total Portefeuille d'investissement	8	51 296 745	48 082 900 *	47 386 910
Valeurs immobilisées				
Immobilisations incorporelles		5 938 324	5 551 440	5 075 039
Moins : amortissements		(4 415 967)	(3 816 702)	(3 246 306)
	9	1 522 356	1 734 738	1 828 733
Immobilisations corporelles		14 592 067	13 931 690	13 293 924
Moins : amortissements		(4 813 306)	(4 123 491)	(3 726 368)
	10	9 778 761	9 808 199	9 567 556
Total des valeurs immobilisées		11 301 117	11 542 938	11 396 289
Autres actifs	11	9 552 440	9 091 371 *	5 428 788
TOTAL DES ACTIFS		642 707 655	624 659 818	577 020 112

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité (cf. Note 3)

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	Notes	2014	2013	2012
PASSIFS				
Emprunts et ressources spéciales				
Concours bancaires	12	230 664	8 507 111	6 471 546
Emprunts et dettes rattachées	13	471 875 842	449 520 263	432 446 733
Total Emprunts et ressources spéciales		472 106 506	458 027 374	438 918 279
Autres passifs				
Dettes envers la clientèle	14	12 905 110	14 137 539	14 213 401
Fournisseurs et comptes rattachés	15	23 340 176	22 559 208	18 181 125
Provisions pour passifs et charges	16	1 181 771	1 188 123	1 103 123
Autres	17	6 462 576	5 468 839	5 594 507
Total des autres passifs		43 889 633	43 353 709	39 092 156
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		43 000 000	41 500 000	35 000 000
Réserves		61 728 523	61 408 998	37 758 998
Résultats reportés		10 250 212	11 100 679	14 793 245
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 978 735	114 009 677	87 552 243
Résultat de l'exercice		11 732 781	9 269 058	11 457 434
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	126 711 516	123 278 735	99 009 677
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		642 707 655	624 659 818	577 020 112

4.2.2. États des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre

	(en dinars)		
	2014	2013	2012
Passifs éventuels	5 698 124	14 661 662	13 343 034
Cautions, avals et autres garanties données	5 698 124	14 661 662	13 343 034
Engagements données	24 312 774	29 500 538	24 150 401
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18 245 903	22 006 938	19 150 401
Engagements sur titres	6 066 870	7 493 600	5 000 000
Engagements reçus	83 894 439	80 082 530	72 380 112
Cautions reçus	0	0	0
Garanties reçues	2 439 260	3 662 174	4 431 151
Intérêts à échoir sur contrats actifs	81 455 179	76 420 356	67 948 961
Engagements réciproques	2 240 378	2 943 693	10 050 320
Effets escomptés sur la clientèle	0	0	0
Emprunts obtenus non encore encaissés	0	0	6 000 000
Engagements sur titres (*)	2 240 378	2 943 693	4 050 320

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1.35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession des dites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à 3 055 479 DT et imputés à concurrence de 2 590 865 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

4.2.3. États de résultats comparés au 31 Décembre

		(en dinars)		
	Notes	2014	2013	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts de crédit-bail		52 409 250	47 514 752	44 368 451
Variation des produits réservés		(557 072)	(477 193)	(256 027)
Total du Revenu de Leasing	19	51 852 178	47 037 559	44 112 424
Autres produits d'exploitation	20	838 808	750 542	697 201
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		52 690 986	47 788 101	44 809 625
CHARGES FINANCIERES NETTES				
	21	(30 279 995)	(26 405 897)	(23 169 409)
PRODUIT DES PLACEMENTS				
	22	6 602 336	4 548 117	6 684 412
PRODUIT NET		29 013 327	25 930 321	28 324 628
Charges de personnel	23	(7 505 234)	(6 771 321)	(6 027 126)
Autres charges d'exploitation	24	(4 553 165)	(4 167 101)	(4 088 254)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(888 792)	(2 061 152)	(2 538 039)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	25 470	(459 670)	(899 949)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(1 316 881)	(1 264 825)	(1 237 365)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	20 147	(140 682)	(129 485)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 794 873	11 065 570	13 404 409
Autres gains ordinaires	29	542 368	632 413	455 808
Autres pertes ordinaires	30	(470 228)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		14 867 013	11 697 984	13 860 217
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914	51 914
Impôts sur les bénéfices	31	(3 186 145)	(2 480 840)	(2 454 697)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 732 781	9 269 058	11 457 434
RESULTAT PAR ACTION	18	1,364	1,102	1,570

4.2.4. États de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre

(en dinars)

	Notes	2014	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	32	374 464 311	350 150 222	330 187 052
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(324 182 099)	(345 057 184)	(315 106 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(13 279 926)	(10 995 476) *	(10 267 452)
Intérêts payés	35	(27 572 544)	(26 255 663)	(20 961 945)
Impôts et taxes payées	36	(10 944 765)	(8 489 278)	(2 807 878)
Autres flux de trésorerie	37	6 182 397	5 049 074	8 095 629
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		4 667 375	(35 598 305) *	(10 860 622)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 075 061)	(1 516 947)	(868 149)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	16 550	191 657	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(4 008 575)	(5 651 537) *	(17 077 282)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 248 327	3 781 429 *	1 284 861
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 818 759)	(3 195 398) *	(16 660 570)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions	18	-	22 000 000	-
Dividendes et autres distributions	42	(8 297 590)	(6 997 915)	(5 947 933)
Encaissements provenant des emprunts	13	347 394 514	287 338 674	188 648 885
Remboursement d'emprunts	13	(318 213 245)	(263 757 227)	(155 401 910)
Flux liés au financement à court terme	13	(10 000 000)	(6 600 000)	(9 100 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		10 883 680	31 983 532	36 399 042
Variation de trésorerie		11 732 295	(6 810 171)	8 877 849
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(8 084 157)	(1 273 986)	(10 151 835)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	43	3 648 138	(8 084 157)	(1 273 986)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité (cf. Note 3)

4.3 Notes aux états financiers au 31/12/2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	5.320.975
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars, divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture
- Industrie manufacturière

- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2013 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements } g_i \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Faits saillants

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 502 KDT, dont 493 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

2- La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a été soumise à un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle était soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à Tunisie Leasing en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 413 KDT, dont 98 KDT de pénalités.

Tunisie Leasing a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

3- La société a fait l'objet d'un contrôle social, au titre des cotisations auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Une notification des résultats de la vérification sociale a été adressée à la société en novembre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément de cotisations pour un montant de 1 039 KDT, dont 294 KDT de pénalités.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le montant réclamé en principal à 470 KDT, qui a été payé en décembre 2014 sans pénalités.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2013, les états financiers au 31 décembre 2014 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan et de l'état de flux de trésorerie. En effet, les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2013 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2014 au niveau des autres actifs. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(1 994 789)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	1 994 789	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(580 358)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	580 358	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(202 622)	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	202 622	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel

NOTE 4 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Banques	3 863 693	410 709
- Caisses	15 109	12 245
<u>Total</u>	<u>3 878 802</u>	<u>422 954</u>

NOTE 5 : CRÉANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Créances de leasing (encours financiers)	573 268 907	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>577 386 933</u>	<u>567 442 726</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 193 509)	(15 295 284)
- Provisions collectives	(2 200 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(17 400 399)</u>	<u>(17 301 873)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>559 986 534</u>	<u>550 140 853</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2013	<u>550 140 853</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	284 186 981
- Relocations	1 911 514
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(261 468 176)
-Remboursement anticipé de créances	(11 602 170)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 699 924)
-Relocations	(1 384 020)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(5 664 661)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(200 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	5 766 136
Solde au 31 Décembre 2014	<u>559 986 534</u>

5.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Agriculture	25 316 358	21 493 914
Bâtiments TP	68 371 970	62 669 597
Industrie		
Agro-alimentaire	27 261 597	29 391 314
Chimie	16 352 077	17 753 039
Energie	421 362	501 645
Textile	15 098 650	13 087 803
Mines	31 369	87 471
Autres industries	93 098 985	91 654 374
Tourisme		
Hôtellerie	1 986 764	2 561 108
Agences de voyage	4 144 703	3 951 204
Location de voiture	35 380 970	35 936 724
Autres Tourisme	5 846 837	6 142 522
Commerce et service		
Commerce	136 988 123	128 469 811
Transport	35 372 044	42 561 332
Audio-visuel	396 958	601 258
Professions libérales	42 431 342	36 676 551
Autres Services	68 886 824	73 903 059
Total	577 386 933	567 442 726

5.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Matériel de transport léger	210 413 372	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	49 339 323	47 274 041
Matériel de transport lourd	59 528 256	61 001 775
Matériel BTP	72 338 080	76 907 083
Equipement industriel	68 970 505	66 427 398
Equipement informatique	4 021 356	4 598 908
Autres	47 591 236	54 092 500
Sous total	512 202 127	499 524 033
Immeubles de bureaux	30 622 978	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	34 561 828	36 723 371
Total	577 386 933	567 442 726

5.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Paiements minimaux sur contrats actifs	633 812 323	612 859 193
A recevoir dans moins d'1 an	251 978 325	240 913 157
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	370 336 990	362 264 350
A recevoir dans plus de 5 ans	11 497 008	9 681 686
Produits financiers non acquis	81 455 179	76 420 356
Encours contrats actifs (1)	552 357 144	536 438 837
A recevoir dans moins d'1 an	211 533 999	203 187 616
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	330 376 237	324 405 986
A recevoir dans plus de 5 ans	10 446 908	8 845 235
Créances en cours (2)	3 664 637	11 450 620
Créances échues (3)	453 389	624 580
Contrats suspendus (contentieux) (4)	20 911 763	18 928 689
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	577 386 933	567 442 726

NOTE 6 : CRÉANCES DE LEASING : IMPAYÉS

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	11 347 071	9 522 594
- Intérêts de retard à facturer	86 044	50 000
<u>Montant brut</u>	11 433 115	9 572 594
A déduire :		
- Provisions	(901 226)	(522 254)
- Produits réservés (*)	(1 669 538)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	8 862 351	7 940 349
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	13 074 278	12 544 691
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	13 222 836	12 693 249
A déduire :		
- Provisions	(10 658 921)	(10 144 544)
- Produits réservés	(2 344 212)	(2 345 536)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	71 145	54 611
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(3 191)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	8 931 457	7 991 769

(*) Dont 1 024 247 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains			
Encours financiers	492 314 160	62 174 038	1 975 727	1 317 909	19 605 099	577 386 933
Impayés (1)	2 431 840	6 798 512	1 066 721	1 012 215	13 112 062	24 421 349
Avances et acomptes reçus (*)	(4 273 578)	(68 852)		(1 864)	(1 794 360)	(6 138 654)
Produits à recevoir	86 044					86 044
ENCOURS GLOBAL	490 558 466	68 903 697	3 042 448	2 328 260	30 922 800	595 755 672
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,51%	0,39%	5,44%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN				6,33%		
	18 018 742	227 161	-	-	-	18 245 903
TOTAL ENGAGEMENTS	508 577 208	69 130 858	3 042 448	2 328 260	30 922 800	614 001 576
Produits réservés	-	-	254 820	382 269	2 354 453	2 991 542
Provisions affectées sur les impayés	-	-	410 324	461 319	10 688 504	11 560 147
Provisions affectées sur les encours	-	-	6 525	426 163	14 760 821	15 193 509
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	671 669	1 269 751	27 803 778	29 745 198
ENGAGEMENTS NETS	508 577 208	69 130 858	2 370 778	1 058 509	3 119 023	584 256 377
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			22,08%	54,49%	84,98%	
				78,09%		

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2014 à 6,33% contre 6,10% au 31 Décembre 2013.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2014 à 78,09% contre 79,74% au 31 Décembre 2013.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Tunisie SICAV	463 049	21 764
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>1 289 164</u>	<u>847 879</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(309 719)	(335 189)
<u>Montant net</u>	<u>979 445</u>	<u>512 690</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Titres de participation	40 418 811	40 040 281
Titres immobilisés	11 376 715	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920
<u>Montant brut</u>	<u>58 009 761</u>	<u>56 094 716 *</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>52 564 961</u>	<u>49 351 116 *</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>51 296 745</u>	<u>48 082 900 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	40 040 281	33 296 681	6 743 600
Libérations de l'exercice			
- Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
- FCPR Tuninvest Croissance	-	48 800	(48 800)
Additions de l'exercice			
- Amen Santé	173 160	173 160	-
- Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Cessions de l'exercice			
- Tunisie Valeurs	(127 930)	(127 930)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>40 418 811</u>	<u>34 974 011</u>	<u>5 444 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	10 543 515	10 543 515	-
Additions de l'exercice			
- Société Almes	1 500 000	1 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 800)	(166 800)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>11 376 715</u>	<u>11 376 715</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
Total Entreprises liées				13 487 552	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 769	100,000	103,923	2 989 769			1991/92/96/98/2004/2012	28,77%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 992 203	-	-		
<u>Autres</u>								
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013/2014	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	11,60%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres				22 939 056	5 444 800	1 124 806		
Total Titres de participation				40 418 811	5 444 800	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
				11 376 715	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 377 505	294 484	-	-	5 671 989	3 816 702	599 266	-	4 415 967	1 256 021
Logiciels en cours		173 935	92 400	-	-	266 335	-	-	-	-	266 335
TOTAUX		5 551 440	386 884	-	-	5 938 324	3 816 702	599 266	-	4 415 967	1 522 356

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 411 025	-	1 187 534	-	6 598 559	712 218	312 781	-	1 025 000	5 573 560
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	743 773	-	-	27 800	715 973	175 087	121 547	27 800	268 834	447 139
Mobilier de bureau	10%	979 432	72 576	-	-	1 052 008	726 257	42 956	-	769 213	282 795
Matériel informatique	33%	1 797 768	160 048	-	-	1 957 816	1 687 367	82 622	-	1 769 989	187 827
Installations générales	10%	1 927 815	73 155	-	-	2 000 970	791 892	157 709	-	949 601	1 051 369
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		805 136	382 398	(1 187 534)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		13 931 690	688 177	-	27 800	14 592 067	4 123 491	717 615	27 800	4 813 306	9 778 761

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Frais d'émission des emprunts	1 344 991	922 269
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 383 943	1 816 215
- Prêts au personnel	1 584 728	1 473 582 *
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	459 862	311 805 *
- Dépôts et cautionnements versés	26 427	228 879 *
- Avances et acomptes au personnel	55 495	46 163
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie Factoring	135 760	-
- Compte courant Tunisie LLD	78 481	36 439
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	378 522	492 665
- Créance sur cession de titres immobilisés	-	365 000
- Projet ALIOS	460 198	761 108
- Produits à recevoir des tiers	2 337 422	1 792 410
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	124 270
- Compte d'attente	756 812	445 172
- Charges constatées d'avance	524 427	263 534
<u>Total brut</u>	<u>10 197 510</u>	<u>9 750 236 *</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596) *
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880) *
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(184 169)	(197 964)
<u>Total net</u>	<u>9 552 440</u>	<u>9 091 371 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

AU 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 999 904	859 174	3 859 078	2 077 635	436 452	2 514 087	1 344 991
TOTAUX		2 999 904	859 174	3 859 078	2 077 635	436 452	2 514 087	1 344 991

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Banques, découverts	230 664	8 507 111
<u>Total</u>	<u>230 664</u>	<u>8 507 111</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Emprunts		
- Banques locales	111 354 802	119 494 260
- Banques étrangères	92 713 260	58 650 533
- Emprunts obligataires	226 550 000	223 292 000
- Billets de trésorerie	29 500 000	39 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>460 118 061</u>	<u>440 936 793</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 713 714	863 428
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 822 127	536 394
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	3 675	68 133
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 757 780</u>	<u>8 583 470</u>
<u>Total</u>	<u>471 875 842</u>	<u>449 520 263</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>119 494 260</u>	<u>233 500 000</u>	<u>241 639 458</u>	<u>111 354 802</u>	<u>24 562 500</u>	<u>86 792 302</u>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	3 750 000	10 312 500	6 562 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	5 792 301	5 792 302	-	5 792 302
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	15 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	130 000 000	110 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	20 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* BIAT 2010	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	53 000 000	41 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>58 650 533</u>	<u>52 704 514</u>	<u>18 641 787</u>	<u>92 713 260</u>	<u>79 821 385</u>	<u>12 891 875</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	666 401	196 411	-	196 411
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	13 975 386	25 724 420	17 102 959	8 621 461
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	-	22 577 161	-	22 577 161	20 964 507	1 612 654
* PROPARCO	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	8 929 323	570 675
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* BERD	-	11 600 500	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	-	17 016 300	-	17 016 300	15 125 626	1 890 674
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	178 144 793	286 204 514	260 281 245	204 068 062	104 383 885	99 684 177

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	2 484 000	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	-	30 000 000	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	61 190 000	57 932 000	226 550 000	168 692 000	57 858 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	39 500 000	114 600 000	124 600 000	29 500 000	3 000 000	26 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	39 500 000	114 600 000	124 600 000	29 500 000	3 000 000	26 500 000
TOTAL GENERAL	440 936 793	461 994 514	442 813 245	460 118 062	276 075 885	184 042 177

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Avances et acomptes reçus des clients	6 138 654	8 128 551
- Dépôts et cautionnements reçus	6 766 456	6 008 988
<u>Total</u>	<u>12 905 110</u>	<u>14 137 539</u>

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	141 658	396 606
- Factures non parvenues	589 492	668 147
<u>Sous total</u>	<u>731 150</u>	<u>1 064 753</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	1 592 822	2 726 030
- Effets à payer	19 584 970	16 330 071
- Factures non parvenues	1 155 228	2 257 220
- Retenues de garantie	276 005	181 133
<u>Sous total</u>	<u>22 609 025</u>	<u>21 494 454</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>23 340 176</u>	<u>22 559 208</u>

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Diverses provisions pour risques	1 181 771	1 188 123
<u>Total des provisions</u>	<u>1 181 771</u>	<u>1 188 123</u>

NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Personnel, rémunérations dues	3 703	138 186
- Personnel, provisions pour congés payés	546 478	415 144
- Personnel, autres charges à payer	578 615	516 530
- Etat, retenues sur salaires	121 157	147 957
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	558 693	496 262
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	37 800	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 292 366	239 857
- Etat, TVA à payer	622 471	217 973
- Etat, autres impôts et taxes à payer	20 125	9 505
- Actionnaires, dividendes à payer	16 513	14 103
- Avances sur titres immobilisés	301 878	270 000
- C.N.S.S	355 613	381 502
- Autres comptes créditeurs	1 095 363	1 256 087
- Diverses charges à payer	-	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage	774 031	1 076 955
- Produits constatés d'avance	33 943	41 677
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	103 828	155 741
<u>Total</u>	<u>6 462 576</u>	<u>5 468 839</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Capital social	(A) 43 000 000	41 500 000
- Réserve légale	(B) 4 300 000	4 150 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525	9 492 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A) 2 000 000	3 500 000
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion	990 155	990 155
- Résultats reportés	10 250 212	11 100 679
Total des capitaux propres avant résultat de la période	114 978 735	114 009 677
Résultat de la période	11 732 781	9 269 058
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 126 711 516	123 278 735
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	11 732 781	9 269 058
Nombre d'actions (2)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,364	1,102

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 65.678.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	10 250 212

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012	35 000 000	22 500 000	3 500 000	990 155	-	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
Intérêts conventionnels	50 187 078	45 362 465
Intérêts intercalaires	395 709	642 809
Intérêts de retard	1 826 462	1 509 478
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>52 409 250</u>	<u>47 514 752</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(752 647)	(495 686)
. Intérêts de retard	(1 141 923)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	592 416	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	745 082	533 577
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(557 072)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>51 852 178</u>	<u>47 037 559</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	160 477	213 585
- Commissions d'assurance	678 331	536 957
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>838 808</u>	<u>750 542</u>

NOTE 21 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Intérêts des emprunts obligataires	14 314 841	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 534 630	6 775 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 092 055	3 201 205
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	436 452	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>27 377 978</u>	<u>22 751 920</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	981 774	1 225 458
- Intérêts sur opérations de financement	1 817 078	2 165 596
- Pénalités fiscales et sociales	967	5 391
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	270 762	282 000
- Gains de change	(194 749)	(25 380)
- Pertes de change	26 069	-
- Autres	117	912
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 902 017</u>	<u>3 653 977</u>
<u>Total général</u>	<u>30 279 995</u>	<u>26 405 897</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits des participations	6 169 860	3 212 023
- Produits des titres Immobilisés	286 756	250 610
- Revenus des autres créances immobilisées	79 624	76 870
- Produits nets sur cession de titres de placements	9 376	13 535
- Produits nets sur cessions de titres de participation	56 720	995 079
<u>Total</u>	<u>6 602 336</u>	<u>4 548 117</u>

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Salaires et compléments de Salaires	5 163 841	4 987 328
- Bonus	600 000	550 000
- Indemnités représentatives de frais	205 571	186 018
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 073 831	962 288
- Autres charges sociales	461 991	85 687
<u>Total</u>	<u>7 505 234</u>	<u>6 771 321</u>

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Achat de matières et fournitures	92 057	86 647
<u>Total des achats</u>	92 057	86 647
- Locations	164 517	159 470
- Charges locatives et de copropriété	162 281	124 081
- Entretien et réparations	320 312	355 177
- Primes d'assurances	83 026	59 692
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	567 484	480 832
<u>Total des services extérieurs</u>	1 297 620	1 179 252
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 100 392	864 040
- Publicités, publications, relations publiques	248 577	273 266
- Déplacements, missions et réceptions	693 521	668 987
- Frais postaux et de télécommunications	279 661	322 819
- Services bancaires et assimilés	246 182	396 232
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 568 333	2 525 344
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	-	1 314
- Autres	14 759	17 978
<u>Total des charges diverses</u>	79 559	84 092
- Impôts et taxes sur rémunérations	158 573	143 723
- Contribution conjoncturelle	189 144	-
- T.C.L	134 699	112 977
- Droits d'enregistrement et de timbres	33 178	35 065
<u>Total des impôts et taxes</u>	515 595	291 765
<u>Total général</u>	4 553 165	4 167 101

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RÉSULTAT DES CRÉANCES RADIÉES

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 296 855	7 705 870
- Dotations aux provisions additionnelles	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 491 030)	(5 644 718)
- Créances radiées	13 950	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 950)	(7 133)
- Encaissement sur créances radiées	(117 033)	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	888 792	2 061 152

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	8 157	68 675
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	392 889
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 627)	(1 894)
<u>Total</u>	<u>(25 470)</u>	<u>459 670</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISÉES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	599 266	570 396
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	717 615	694 429
<u>Total</u>	<u>1 316 881</u>	<u>1 264 825</u>

NOTE 28 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	69 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	630 000	85 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(636 352)	-
<u>Total</u>	<u>(20 147)</u>	<u>140 682</u>

NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 550	86 184
- Produits sur assistance technique MLA	402 100	402 038
- Autres produits	123 718	144 191
<u>Total</u>	<u>542 368</u>	<u>632 413</u>

NOTE 30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Redressement de la part de la CNSS	470 228	-
<u>Total</u>	<u>470 228</u>	<u>-</u>

NOTE 30 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2014	2013
Bénéfice comptable	14 867 013	11 697 984
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	10 135 012	8 321 912
- Charges financières relatives au portage MLA	270 762	282 000
- Plus Value de fusion	173 046	173 046
- Diverses charges non déductibles	327 564	107 742
- Provisions fiscales constituées en 2011/2010 pour affaires douteuses	3 356 304	4 777 478
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	650 147	13 796
- Dividendes	4 514 966	3 110 215
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2011/2010 pour affaires douteuses	3 356 304	4 777 478
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>20 608 283</u>	<u>17 458 673</u>
Provisions pour créances douteuses	9 496 855	7 705 870
Provisions pour dépréciation de titres cotés	8 157	461 564
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>11 103 271</u>	<u>9 291 239</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 000 000	2 203 125
<u>Base imposable</u>	<u>9 103 271</u>	<u>7 088 114</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	3 186 145	2 480 840
Impôt sur les sociétés	3 186 145	2 480 840
- Acomptes provisionnels payés	(1 891 445)	(2 208 831)
- Retenues sur placements	(2 334)	(10 467)
- Avances d'impôts sur importation	-	(21 685)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>1 292 366</u>	<u>239 857</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2014	2013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	22 117 285	19 359 261
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(24 507 393)	(22 117 285)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(8 128 551)	(7 834 473)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	6 138 654	8 128 551
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(527 494)	(391 367)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 008 988)	(6 378 928)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 766 456	6 008 988
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(3 167 333)	(2 917 677)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 252 829	3 167 333
- TVA collectées	+	51 085 768	47 304 402
- Loyers encaissés	+	312 050 963	289 284 273
- Intérêts de retard	+	1 826 462	1 509 478
- Créances virées en Pertes	-	(13 950)	(7 133)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 699 924	1 773 108
- Encaissement sur créances radiées	+	117 033	-
- Remboursements anticipés	+	11 602 170	13 048 106
- Produits sur Cessions anticipées	+	160 477	213 585
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>374 464 311</u>	<u>350 150 222</u>

NOTE 33 : DÉCAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	21 494 454	17 392 878
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(22 609 025)	(21 494 454)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 816 215)	(355 280)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 383 943	1 816 215
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	284 186 981	305 694 328
- TVA sur Investissements	+	41 541 962	42 003 497
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>324 182 099</u>	<u>345 057 184</u>

NOTE 34 : SOMMES VERSÉES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	31 décembre		
	2014	2013	
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 232	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(46 163)	(19 815)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	55 495	46 163
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(263 534)	(559 324)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	524 427	263 534
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	1 064 753	788 247
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(731 150)	(1 064 753)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	138 186	2 585
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(3 703)	(138 186)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	415 144	648 848
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(546 478)	(415 144)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	516 530	469 098
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(578 615)	(516 530)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	147 957	99 432
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(121 157)	(147 957)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	496 262	417 138
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(558 693)	(496 262)
- C.N.S.S en début de période	+	381 502	332 073
- C.N.S.S en fin de période	-	(355 613)	(381 502)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	9 425	185 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	-	(9 425)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	1 076 955	794 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(774 031)	(1 076 955)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	658 256	580 358 *
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(399 053)	(469 498) *
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	(202 452)	202 622 *
- TVA, payées sur biens et services	+	833 154	814 117
- Charges de personnel	+	7 505 234	6 771 321
- Autres charges d'exploitation	+	4 553 165	4 167 101
- Impôts et taxes	-	(515 595)	(291 765)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>13 279 926</u>	<u>10 995 476</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 35 : INTÉRÊTS PAYÉS

		31 décembre	
		2014	2013
- Frais d'émission d'emprunt	+	859 174	426 913
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	81 936	36 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(37 800)	(81 936)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(8 218 264)	(7 115 515)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 713 714)	(863 428)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(1 822 127)	(536 394)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	68 133	65 886
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(3 675)	(68 133)
- Charges financières	+	30 279 995	26 405 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(436 452)	(440 059)
		27 572 544	26 255 663

Intérêts payés

NOTE 36 : IMPÔTS ET TAXES PAYÉS

		31 décembre	
		2014	2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	239 857	940 043
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(1 292 366)	(239 857)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	9 505	33 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(20 125)	(9 505)
- TVA payées	+	8 306 154	4 992 725
- Impôts et taxes	+	515 595	291 765
- Impôts sur les bénéfices	+	3 186 145	2 480 840
		10 944 765	8 489 278

Impôts et taxes payés

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE

	31 décembre		
	2014	2013	
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	1 792 410	2 468 473
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(2 337 422)	(1 792 410)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	124 270	130 982
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	-	(124 270)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	492 665	430 805
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(378 522)	(492 665)
- Projet ALIOS en début de période	+	761 108	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(460 198)	(761 108)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	-	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(135 760)	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	36 439	31 905
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(78 481)	(36 439)
- Compte courant MLA en début de période	+	327 240	257 761
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Clients en attente de facturation en début de période	+	445 172	479 249
- Clients en attente de facturation en fin de période	-	(756 812)	(445 172)
- Placements en titres en début de période	+	347 859	326 095
- Placements en titres en fin de période	-	(789 144)	(347 859)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 256 087)	(641 346)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 095 363	1 256 087
- Produits des placements	+	6 602 336	4 548 117
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(56 720)	(995 079)
- Autres produits d'exploitation	+	678 331	536 957
- Autres gains ordinaires	+	525 818	546 229
- Autres pertes ordinaires	-	(470 228)	-
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>6 182 397</u>	<u>5 049 074</u>

NOTE 38 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	-	928 886
- Transferts d'immobilisations	+	805 136	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	386 884	476 401
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	811 927	860 081
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	-	-	(7 225)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 075 061</u>	<u>1 516 947</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2014	2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	-	105 473
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	16 550	86 184
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>16 550</u>	<u>191 657</u>

NOTE 40 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31 décembre	
		2014	2013
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	1 805 260	2 044 910
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	1 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	-	(5 510 920)	(4 404 293)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+	6 214 235	5 510 920
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>4 008 575</u>	<u>5 651 537</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 41 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31 décembre	
		2014	2013
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	666 800	1 523 110
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	127 930	294 600
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	-	1 063 640
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(270 000)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	301 878	270 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+	365 000	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	-	(365 000)
- Plus values sur cession de titres de participations	+	56 720	995 079
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		1 248 327	3 781 429 *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 42 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2014	2013
- Dividendes et tantièmes	+	8 300 000	7 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	14 103	12 018
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(16 513)	(14 103)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		8 297 590	6 997 915

NOTE 43 : LIQUIDITÉS ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS A LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

		31 décembre	
		2014	2013
- Banques	+	3 863 693	410 709
- Caisses	+	15 109	12 245
- Banques, découverts	-	(230 664)	(8 507 111)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		3 648 138	(8 084 157)

NOTE 44 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	3 879								3 879
Créances de Leasing	19 692	38 474	54 597	100 775	266 695	71 005	14 461		565 699
Portefeuille Titres de Placement	490	490							979
Portefeuille d'Investissement	1 541	500	625		3 317	4 650	21 684	18 980	51 297
Immobilisations incorporelles	50	100	150	300	922				1 522
Immobilisations Corporelles	58	117	175	350	1 400	2 100	5 579		9 779
Autres actifs	1 913	1 499	1 532	1 256	1 112	775	647	817	9 552
<u>Total</u>	27 623	41 179	57 079	102 681	273 447	78 530	42 371	19 797	642 708
PASSIFS									
Concours bancaires	231								231
Emprunts et Dettes Rattachés	21 583	81 695	56 995	35 543	147 073	92 891	36 096		471 876
Dettes envers la Clientèle	2 942	1 660	1 888	1 565	3 016	940	895		12 905
Fournisseurs et comptes rattachés	11 155	11 178	809	199					23 340
Provisions								1 182	1 182
Autres	1 998	2 294	579	129	1 464				6 463
CAPITAUX PROPRES			8 600					118 112	126 712
<u>Total</u>	37 908	96 826	68 871	37 436	151 553	93 831	36 991	119 294	642 708
<u>Position nette</u>	(10 285)	(55 646)	(11 791)	65 245	121 894	(15 301)	5 380	(99 496)	-

NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 KDT. La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 827 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en Mai 2014.

La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20. Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Aout 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1er Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 35 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1 419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 71 000 KDT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 51 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2014, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 930 282 DT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans. Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 KDT (HT).

Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
	Avantages à court terme	259 665	-	282 863	78 000	278 951	77 000	109 800
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	259 665	-	308 399	78 000	282 387	77 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour D : 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien)
- Des jetons de présence ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

NOTE 46 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2014

4.4.1. Notes complémentaires :

4.4.1.1. Titres immobilisés :

Les titres immobilisés sont des titres ayant font l'objet d'un contrat de portage. Les titres immobilisés s'analysent au 31/12/2014 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société PROMOTEL	0	0,000	0			2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	0	100,000	0			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,00	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,00	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,00	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	1 500 000			2014	(*)
			11 376 715	0	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

4.4.1.2. Respect de la circulaire BCT n°2013-21 :

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Étant donné que la société Tunisie Leasing ne tient pas compte des garanties hypothécaires de la part de ses clients mais elle tient compte des biens objets de contrat de leasing, elle n'est pas donc concernée par les dispositions de ladite circulaire.

4.4.1.3. Conformité aux dispositions de la NC 41 :

Les états financiers ont été ajustés en fonction de la particularité du crédit de leasing octroyé en Tunisie d'une façon générale et, notamment, au sein de notre compagnie.

En effet, l'ajustement qui a été fait dans toutes les définitions concerne l'élimination, notamment, de la notion de "valeur résiduelle non garantie" mais également celle de "loyer conditionnel".

À ce titre, il est à rappeler que la pratique au sein du secteur du leasing en Tunisie, et plus particulièrement au sein de notre société (et ce, selon les clauses contractuelles du contrat de leasing) fait qu'il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilé à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

À ce titre, nous reprenons les trois définitions une à une en mettant l'accent sur les points de différences avec le texte de la NCT 41 qui, il faut le rappeler, est une reproduction à l'identique de l'IAS 17 révisée ; elle-même conçue pour un cadre pratique et opérationnel qui peut s'avérer différent du nôtre.

1- L'INVESTISSEMENT BRUT

Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE, l'investissement brut « est le total :

- (a) des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- (b) de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur. »

De même, nous avons exclu de la définition de l'investissement brut, avancée au niveau des notes aux états financiers, la valeur résiduelle non garantie, et ce, pour les raisons développées ci-dessus.

2- PAIEMENTS MINIMAUX

Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE « les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par:
 - (i) le preneur;
 - (ii) une personne liée au preneur; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Toutefois, si le preneur a la possibilité d'acquérir l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif, à la date à laquelle l'option peut être levée de sorte qu'il soit raisonnablement certain, dès le commencement du contrat de location, que l'option sera levée, les paiements minimaux au titre de la location englobent les montants minimaux à payer au titre de la location sur la durée du contrat de location jusqu'à la date prévue de la levée de l'option d'achat, et le paiement à effectuer pour lever ladite option d'achat. »

Dans le cas de la Tunisie Leasing, et outre les motifs exposés précédemment (exclusion de la valeur résiduelle non garantie et des loyers conditionnels), le preneur a la possibilité d'acquérir l'actif à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif, à la date à laquelle l'option peut être levée et il est raisonnablement certain (valeur résiduelle fixée à 1 DT) que ladite option sera levée.

À ce titre, la notion des paiements minimaux est définie, dans les notes aux états financiers, conformément à celle prévue au niveau du dernier paragraphe de la définition avancée ci-dessus.

3- PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS

Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE, les produits financiers non acquis sont « la différence entre:

- (a) l'investissement brut dans le contrat de location, et
- (b) l'investissement net dans le contrat de location. »

Cette définition est conforme à celle avancée au niveau des notes aux états financiers. En effet, la définition produite au niveau desdites notes est rédigée ainsi :

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- (a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement (**il s'agit de la définition de l'investissement brut prévue au niveau de la NCT 41 du SCE**) ; et
- (b) la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location (**il s'agit de la définition de l'investissement net prévue au niveau de la NCT 41 du SCE**).

4.4.1.4. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015.

4.4.1.5. Note sur l'indemnité de départ à la retraite:

La société a contracté une police d'assurance avec la compagnie « COMAR », pour se couvrir contre l'engagement de verser à leurs salariés en cas de départ à la retraite, d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaire, figurant au niveau des charges de personnel.

4.4.1.6. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Présentation des produits à recevoir parmi les « impayés » : étant donné que les intérêts de retard à facturer et les créances radiées sont rattachés exclusivement aux loyers impayés, ils ont été présentés parmi la rubrique « impayés » au niveau du bilan.

L'écart de: **234 602 DT**, réclamé au niveau des créances se détaille ainsi:

- **86.044 DT** représente la réservation des intérêts de retard et des intérêts intercalaires sur les relations classés 0 et 1 (présenté parmi les produits réservés sur les clients ordinaires); et
- D: **148.558 DT** représente la provision sur les créances radiées (présenté parmi les provisions sur créances radiées sur les clients litigieux).

➔ Ces divers montants existent au niveau de la note 6 : « créances de Leasing : impayés » mais qui ne figurent pas au niveau du tableau d'engagements car ils ne sont pas traités par l'application « Engagements » ainsi l'aboutissement d'une politique prudentielle (par rapport aux exigences de la BCT) est adaptée par Tunisie Leasing depuis plusieurs années.

4.4.2. Note rectificative :

4.4.2.1. Note sur les faits saillants :

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 502 KDT, dont 493 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

2- La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a été soumise à un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle était soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à Tunisie Leasing en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 413 KDT, dont 98 KDT de pénalités.

Tunisie Leasing a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

4.5 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 642 707 655 DT et un bénéfice net de 11 732 781 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de 1.915 KDT.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

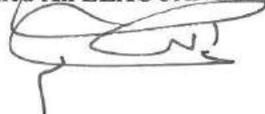
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANICHERIF



FINOR
Mustapha MEDHIOUB





ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

TUNISIE LEASING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

2. Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs dans laquelle elle détient 28,77% du capital :
 - Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.

- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Août 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
 - Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1^{er} Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
 - Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.
3. Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée dans laquelle elle détient 99,44% du capital :
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
 - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
 - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2014, l'encours des cautions données, s'élève à 2 000 000 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

4. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 100 DT.

5. Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012.

Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en mai 2014.

Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

6. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à 3 055 479 DT et imputés à concurrence de 2 590 865 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

7. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.
 Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 000 DT (HT).
8. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2014, Tunisie Leasing a cédé 1.231 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 185 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
	Avantages à court terme	259 665	-	282 863	78 000	278 951	77 000	109 800
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	259 665	-	308 399	78 000	282 387	77 000	109 800	109 800

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

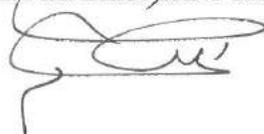
- Des jetons de présences servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présences servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



ENOR
Mustapha MEDHIOUB



4.6 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing au 31/12/2014

4.6.1 Engagements financiers au 31/12/2014

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement	5 698 124			5 698 124 *		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	6 066 870	6 066 870				
g) engagement par signature	18 245 903	18 245 903				
TOTAL	30 010 898	24 312 774		5 698 124		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	419 154	419 154				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	2 020 106	2 020 106				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	81 455 179	81 455 179				
TOTAL	83 894 439	83 894 439				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage	2 240 294			2 240 294 **		
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	2 240 294			2 240 294		

(*) Les 5 698 124 DT au 31-12-2014 sont répartis comme suit : 2 000 000 DT sur Tunisie Factoring, 3 698 124 DT sur LLD.

(**) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

4.6.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing au 31/12/2014

4.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2014
Emprunt Obligataire 2009 - II	15 000 000	29/03/2015	TMM + 0,625% ou 5,125%	5 ans	3 000 000
Emprunt Obligataire 2010 - I	20 000 000	01/06/2015	TMM + 0,625% ou 5,125%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2010 - II	30 000 000	17/11/2015	TMM + 0,75% ou 5,375%	5 ans	6 000 000
Emprunt subordonné remboursable « Tunisie Leasing Subordonné 2010 »	20 000 000	28/02/2016	TMM + 1,1% ou 5,7%	5 ans	8 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - I	30 000 000	10/06/2016	TMM + 0,9% ou 5,75%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - II	30 000 000	29/10/2016	TMM + 1,25% ou 5,95%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - III	30 000 000	29/01/2017	TMM + 1,35% ou 5,85%	5 ans	18 000 000
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2017 29/05/2019	TMM + 1,75% et/ou 6,15% 6,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	22 964 000
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2018 15/01/2020	TMM + 1,75% et/ou 6,3% 6,4%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	17 070 000
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-I »	20 000 000	02/05/2018	TMM+2,25% et/ou 7%	5 ans	16 000 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018 03/10/2020	TMM + 2% et/ou 7% 7,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	27 516 000
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-II »	18 810 000	05/02/2019 05/02/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,35% 7,60%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	20 000 000
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019 28/04/2021	TMM + 2,2% et/ou 7,2% 7,35%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
Emprunt Obligataire 2014 -II	30 000 000	15/12/2019 15/12/2021	TMM + 2,25% et/ou 7,55% 7,80%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
TOTAL	353 810 000				226 550 000

4.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing

- Encours des emprunts bancaires contractés par TL au 31 Décembre 2014

En milliers de Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2014
BANQUES LOCALES	152 584 603				111 354 802
Al Baraka Bank	10 000 000	6,96%	Principal in fine le 19/02/2015	1 an	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,93%	Principal in fine le 25/03/2015	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,97%	Principal in fine le 11/04/2015	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	6,93%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	6,93%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,93%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	7,03%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,03%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	7,03%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 an	7 500 000
ABC Tunisie 2014/1	4 000 000	TMM +1,85%	Principal in fine le 29/04/2015	1 an	4 000 000
ABC Tunisie 2014/2	5 000 000	TMM +1,85%	Principal in fine le 27/05/2015	1 an	5 000 000
Attijari Bank 2010	10 000 000	TMM + 1,05%	Trimestriellement	5 ans	2 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 ans	7 000 000
BIAT 2010	10 000 000	TMM + 1,1%	Trimestriellement	5ans	1 000 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement	5ans	7 000 000
BIAT 2013/2	5 000 000	TMM + 1,50%	Trimestriellement	2ans	1 250 000
Amen Bank 2013/2	15 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement	4 ans	10 312 500
Amen Bank 2013/3	11 584 603	TMM + 2%	Mensuellement	2 ans	5 792 302
BTK 2013	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestriellement	5 ans	3 500 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000

Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000

- Encours des emprunts étrangers contractés par TL au 31 Décembre 2014

BEI (Crédit participatif)	1 619 000	4,50%	17/09/2017	10 ans	154 398
BEI	1 379 763	3,86%	15/11/2015	10 ans	196 410
BEI	13 209 000	2,14%	15/04/2015	5 ans	1 384 659
BEI	2 885 000	1,86%	15/04/2015	5 ans	300 580
BEI	9 654 000	2,18%	15/10/2015	5 ans	2 015 396
BEI	2 881 000	2,28%	15/10/2015	5 ans	602 507
BEI	1 818 263	1,69%	15/04/2018	6 ans	1 082 938
BEI	2 016 357	1,53%	15/04/2019	7 ans	1 320 779
BEI	2 016 879	1,54%	15/04/2019	7 ans	1 321 296
BEI	24 437 941	1,39%	15/10/2019	7 ans	17 696 267
BEI T1	20 634 165	0,96%	11/01/2022	7 ans	20 634 165
BEI T2	1 942 996	1,26%	11/01/2022	7 ans	1 942 996
BIRD T1 et T2	7 989 445	3,9% ou 4,15%	15/05/2022	10 ans	7 989 445
BIRD T3	1 510 553	4,74%	15/11/2023	10 ans	1 510 553
BAD T1	4 953 318	4,33%	15/11/2022	10 ans	4 953 318
BAD T2	990 753	4,72%	15/05/2023	10 ans	990 753
SANAD	17 016 300	3,25%	05/07/2019	5 ans	17 016 300
BERD T1	11 600 500	2,9%	10/07/2019	5 ans	11 600 500
TOTAL DES EMPRUNTS ETRANGERS	128 555 233				92 713 260

- **Encours des billets de trésorerie par TL au 31 Décembre 2014**

Souscripteur	Montant (milliers DT)	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE LLD	1000	6,93%	240J
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	3000	7,25%	180J
TUNISO EMIRATIE SICAV	1000	7,10%	120J
TUNISIE VALEURS	2000	7,03%	90J
TUNISIE VALEURS	1500	7,10%	190J
TUNISIE SICAV	5000	7,30%	365J
TUNISIE SICAV	1000	7,30%	360J
TUNISIE SICAV	4000	7,15%	190J
TUNISIE SICAV	5000	7,15%	180J
TUNISIE SICAV	3000	6,80%	31J
CAPRA	3000	6,30%	5 ANS
TOTAL DES BILLETS DE TRESORERIE	29 500		

4.6.3 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné TL 2015-1

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	7	89 500	8 950 000	44,75
FCP	1	50 000	5 000 000	25,00
Assurances	4	52 750	5 275 000	26,38
Personnes Physiques	6	7 750	775 000	3,88
Total	18	200 000	20 000 000	100,00

4.6.4 Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2014

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES		
	2014	2013	2012		2014	2013	2012		2014	2013	2012
Revenus du Leasing	50 187 078	45 362 465	42 642 804	Charges financières nettes	30 279 995	26 405 897	23 169 409				
Intérêts de retard & intercalaire	2 222 172	2 152 287	1 725 647								
Variation des agios réservés	-557 072	-477 193	-256 027								
Autres produits d'exploitation	997 292	750 542	697 201								
Produit d'exploitation	52 849 470	47 788 101	44 809 625	Total des charges nettes financières	30 279 995	26 405 897	23 169 409	Marge commerciale (PNB)	22 569 475	21 382 204	21 640 216
Marge commerciale (PNB)	22 569 475	21 382 204	21 640 216	Charges de personnel	7 505 234	6 771 321	6 027 126				
Produits des placements	6 602 336	4 548 117	6 684 412	Autres charges d'exploitation	4 711 648	4 167 101	4 088 254				
Sous Total	29 171 811	25 930 321	28 324 628	Sous Total	12 216 882	10 938 422	10 115 380	Excédent Brut d'exploitation	16 954 929	14 991 899	18 209 248
Excédent Brut d'exploitation	16 954 929	14 991 899	18 209 248	Dotations aux amortissements	1 316 881	1 264 825	1 237 365				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	888 792	2 061 152	2 538 039				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	-25 470	459 670	899 949				
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	-20 147	140 682	129 485				
Autres produits ordinaires	542 368	632 413	455 808	Autres pertes ordinaires	470 228	-	-				
				Impôts sur les sociétés	3 134 231	2 428 926	2 402 783				
Sous Total	17 497 297	15 624 312	18 665 056	Sous Total	5 764 515	6 355 255	7 207 621	Résultat des activités ordinaires	11 732 781	9 269 058	11 457 434
Résultat des activités ordinaires après impôts	11 732 781	9 269 058	11 457 434	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-				
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	-	-	-				
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-				
TOTAL	11 732 781	9 269 058	11 457 434					Résultat net de l'exercice	11 732 781	9 269 058	11 457 434

4.6.5 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012 Avant Affectation	35 000 000	22 500 000	990 155	-	3 500 000	3 776 843	6 992 000	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013					650 000		2 500 000	8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Solde au 31 Décembre 2012 Après Affectation	35 000 000	22 500 000	990 155	-	4 150 000	3 776 843	9 492 000	16 100 679	-	92 009 677
Augmentation de capital par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000			3 500 000				(5 000 000)		-
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013 Avant Affectation	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 150 000	3 776 843	9 492 000	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014					150 000		2 203 125	6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014							(533 600)	533 600		
Solde au 31 Décembre 2013 Après Affectation	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	-	114 978 735
Augmentation par incorporation de réserves réalisée en 2014 et approuvée par l'AGE du 04/10/2012	1 500 000			(1 500 000)						-
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014 avant Affectation	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015					200 000		2 000 000	9 532 781	(11 732 781)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Solde au 31 Décembre 2014 après Affectation	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	-	118 111 516

4.6.6 Répartition des résultats des trois derniers exercices

(en dinars)

Désignations	2014	2013	2012
Bénéfice net	11 732 781	9 269 058	11 457 434
+ Report à nouveau	10 250 212	11 100 679	14 793 245
+ Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre	-	533 600	-
= Total	21 982 993	20 903 337	26 250 679
- Réserve légale	200 000	150 000	650 000
= Solde	21 782 993	20 753 337	25 600 679
- Réserve spéciale de réinvestissement	2 000 000	2 203 125	2 500 000
= Bénéfice disponible	19 782 993	18 550 212	23 100 679
- Dividendes	8 600 000	8 300 000	7 000 000
= Résultat reporté	11 182 993	10 250 212	16 100 679

4.6.7 Évolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation

(en dinars)

Désignation	2014	2013	2012
Revenus de leasing	51 852 178	47 037 559	44 112 424
Produit net	29 013 327	25 930 321	28 324 628
Résultat d'exploitation	14 794 873	11 065 570	13 404 409
Capital social	43 000 000	41 500 000	35 000 000
Nombre d'actions	8 600 000	8 300 000	7 000 000
Revenus par action	6,029	5,667	6,302
Produit net par action	3,374	3,124	4,046
Résultat d'exploitation par action	1,720	1,333	1,915

4.6.8 Évolution du résultat net

(en dinars)

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Bénéfice avant impôt (1)	14 867 013	11 697 984	13 860 217
Bénéfice net d'impôt (2)	11 732 781	9 269 058	11 457 434
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	34 002 521	27 319 857	27 365 265
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	26 106 599	22 138 191	20 778 724
Capital social	43 000 000	41 500 000	35 000 000
Nombre d'actions (5)	8 600 000	8 300 000	7 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	1,729	1,409	1,980
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,364	1,116	1,637
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	3,954	3,291	3,909
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	3,036	2,667	2,968
Bénéfice avant impôt/capital social	34,57%	28,18%	39,60%
Bénéfice net d'impôt/capital social	27,29%	22,33%	32,74%

4.6.9 Évolution des dividendes

(en dinars)

Désignation	2014	2013	2012
Dividendes en dinars	8 600 000	8 300 000	7 000 000
Dividendes par action en dinars	1,000	1,000	1,000
% du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de mise en paiement	15/06/2015	19/06/2014	13/06/2013

4.6.10 Évolution de la marge brute d'autofinancement

(en dinars)

Désignation	2014	2013	2012
Bénéfice net d'impôt (1)	11 732 781	9 269 058	11 457 434
Dotations aux amortissements (2)	1 316 881	1 264 825	1 237 365
Dotations nettes aux provisions (3)	843 175	2 661 504	3 567 473
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	13 892 837	13 195 387	16 262 272

4.6.11 Indicateurs de gestion et ratios

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net (1)	11 733	9 269	11 457
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	617 975	603 603	554 997
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	620 140	611 567	557 967
Fonds propres (avant résultat net) (3)	114 979	114 010	87 552
Capitaux propres avant affectation	126 712	123 279	99 010
Créances sur la clientèle	565 699	555 007	507 053
Créances classées (4)	38 088	35 953	35 093
Produits réservés (5)	2 992	2 707	2.503
Total Provisions (6)	26 754	25 962	23 894
Emprunts et ressources spéciales (7)	472 107	458 027	438 918
Charges financières	30 280	26 406	23 169
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	13 375	12 203	11 353
Produit net (9)	29 013	25 930	28 325
Total brut des créances (10)	601 894	589 560	538 816
Total bilan (11)	642 708	624 660	577 020
Intérêts de crédit bail	52 409	47 515	44 368
Dettes envers la clientèle	12 905	14 138	14 213
Charges de personnel	7 505	6 771	6 027
Portefeuille titre commercial	979	513	558
Portefeuille d'investissement	51 297	50 078	47 387
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	18,54%	18,64%	17,75%
Taux de créances classées (4)/(10)	6,33%	6,10%	6,51%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	78,10%	79,74%	75,22%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	6,16%	5,96%	6,32%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT *	23,18%	23,81%	20,73%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,72%	19,74%	17,16%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,46%	73,32%	76,07%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	88,02%	88,85%	87,87%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,74%	85,07%	89,37%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	25,87%	26,11%	21,28%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	25,23%	22,74%	32,35%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	46,10%	47,06%	40,08%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	10,20%	8,13%	13,09%
ROA (1)/(11)	1,83%	1,48%	1,99%
Résultat net / Produit net	40,44%	35,75%	40,45%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	9,26%	8,56%	8,75%
Produits nets / total bilan	4,51%	4,15%	4,91%

* Tel que modifié par la circulaire 99-04 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 8% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.7 États financiers consolidés au 31/12/2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2014 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers ;
- Une note sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC01 norme générale ;
- Une note portant sur l'effet de la sortie de la filiale (SPCS) sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la norme 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note complémentaire à la note « portefeuille d'investissement », « titres immobilisés » portant sur le pourcentage de détention (exclusion faite des titres ayant fait l'objet de contrats de portage) et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT07 relative aux Placements.

Tunisie Leasing s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2015 et suivants.

4.7.1. Bilan consolidé au 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

		31 décembre			31 décembre	
	Notes	2014	2013	Notes	2014	2013
ACTIFS						
Liquidités et équivalent de liquidités	6	15 874 557	16 105 973			
Créance sur la clientèle						
Créances de leasing : encours financier		772 545 415	749 425 052			
Moins : provisions		(19 395 748)	(18 862 170)			
	7	753 149 667	730 562 882			
Créances de leasing : Impayés		29 661 494	26 130 663			
Moins : provisions		(18 482 462)	(16 359 143)			
	8	11 179 032	9 771 520			
Intérêts constatées d'avance		(5 619 206)	(5 350 968)			
Total des créances sur la clientèle		758 709 493	734 983 434			
Acheteurs factorés		126 704 117	119 422 099			
Moins : provisions		(5 153 774)	(4 184 646)			
	9	121 550 343	115 237 453			
Portefeuille titres de placement		3 429 445	2 039 036			
Portefeuille d'investissement						
Titres mis en équivalence		8 044 592	9 509 669			
Autres immobilisations financières		29 393 649	25 292 611 *			
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 268 216) *			
Total portefeuille d'investissement	10	36 170 025	33 534 064			
Valeurs immobilisées						
Immobilisations incorporelles		14 102 000	13 352 322			
Moins : amortissements		(9 594 588)	(7 594 975)			
	11	4 507 411	5 757 347			
Immobilisations corporelles		48 604 545	43 244 899			
Moins : amortissements		(16 734 901)	(14 490 942)			
	12	31 869 644	28 753 957			
Total des valeurs immobilisées		36 377 056	34 511 304			
Actifs d'impôts différés	13	1 040 685	987 002			
Autres actifs	14	18 651 694	20 539 893 *			
TOTAL DES ACTIFS		991 803 297	957 938 159			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS						
PASSIFS						
Emprunts et ressources spéciales						
Concours bancaires		17 864 457	22 555 920			
Emprunts et dettes rattachées	15	617 705 917	588 200 122			
Total Emprunts et ressources spéciales		635 570 374	610 756 042			
Autres Passifs						
Fournisseurs et comptes rattachés		25 189 864	29 226 304			
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	41 149 836	37 208 864			
Provisions pour passifs et charges	16	5 014 421	4 754 849			
Passifs impôts différés	13	1 048 341	1 428 311			
Dettes envers la clientèle	17	21 627 352	21 548 774			
Autres passifs	18	20 081 379	19 332 930			
Total des autres passifs		114 111 193	113 500 032			
CAPITAUX PROPRES						
Capital social		43 000 000	41 500 000			
Réserves consolidées		98 328 879	93 187 751			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751			
Résultat consolidé		14 560 067	14 655 918			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	19	155 888 946	149 343 669			
INTERETS MINORITAIRES	20	86 232 785	84 338 416			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		242 121 731	233 682 085			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		991 803 297	957 938 159			

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

4.7.2. État des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2014 (Montants exprimés en dinars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	89 923 379	83 875 828
Engagements de financement en faveur de la clientèle	83 918 579	75 822 228
Engagements sur titres	6 004 800	8 053 600
ENGAGEMENTS RECUS	139 116 025	136 858 757
Garanties reçues	16 155 937	20 711 109
Intérêts à échoir sur contrats actifs	122 960 088	116 147 648
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	75 898 199	59 550 203
Emprunts extérieurs	75 898 199	59 550 203

4.7.3. État de résultat consolidé au 31/12/2014 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	31 décembre	
		2014	2013	2013
			Proforma	Publié
Revenu de crédit bail	21	87 427 979	78 878 348	78 878 348
Revenu du factoring	22	12 431 570	12 228 975	12 228 975
Revenu des opérations de location longue durée		10 246 922	8 559 577	8 559 577
Autres produits d'exploitation		838 809	575 045	575 045
Total des Produits d'exploitations		110 945 280	100 241 945	100 241 945
Charges financières nettes	23	(40 575 599)	(35 451 766)	(35 451 766)
Coût des opérations de location longue durée		(5 855 107)	(4 886 939) *	-
Produits des placements		643 933	1 629 123	1 629 123
PRODUITS NETS		65 158 506	61 532 363 *	66 419 302
Charges de personnel		(14 076 085)	(12 841 964)	(12 841 964)
Autres charges d'exploitation		(10 707 355)	(10 798 809) *	(12 699 374)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 939 165)	(4 503 740)	(4 503 740)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(3 174 968)	(3 703 475) *	(6 689 849)
Dotations aux provisions pour risques divers	25	(203 483)	(3 001 078)	(3 001 078)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 057 450	26 683 297	26 683 297
Autres gains ordinaires		434 244	784 307	784 307
Autres pertes ordinaires		(489 174)	(147 747)	(147 747)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		34 002 521	27 319 857	27 319 857
Impôts différés		431 425	(334 988)	(334 988)
Impôts exigibles		(9 805 469)	(8 124 795)	(8 124 795)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		24 628 477	18 860 074	18 860 074
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 478 122	3 278 117	3 278 117
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		26 106 599	22 138 191	22 138 191
Part revenant aux intérêts minoritaires	20	(11 546 532)	(7 482 273)	(7 482 273)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		14 560 067	14 655 918	14 655 918
Résultat par action		1,693	1,742	1,742

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

4.7.4. État de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2014 (Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	598 940 776	541 359 023
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(497 403 588)	(492 089 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	321 543 518	323 082 716
Financements des adhérents	(312 299 872)	(313 836 348)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(17 652 357)	(15 142 645) *
Intérêts payés	(34 994 658)	(34 807 124)
Impôts et taxes payés	(44 214 184)	(37 919 244)
Autres flux de trésorerie	(6 252 079)	(4 418 124)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>7 667 555</u>	<u>(33 771 322) *</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 049 989)	(13 404 165)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 061 583	3 125 402
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 222 909)	(5 651 537) *
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 521 409	4 061 429 *
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(12 689 906)</u>	<u>(11 868 871) *</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	-	22 000 000
Dividendes et autres distributions	(14 551 188)	(14 652 017)
Encaissements provenant des emprunts	428 646 216	341 717 899
Remboursement d'emprunts	(378 217 934)	(299 029 540)
Flux liés au financement à court terme	(26 422 506)	(7 758 157)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>9 454 588</u>	<u>42 278 185</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>(56 061)</u>	<u>-</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>83 871</u>	<u>309 326</u>
Variation de trésorerie	<u>4 460 047</u>	<u>(3 052 682)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 989 900)	(6 449 947)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

4.8 Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « TLG » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 43.000.000 dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** », est une société de droit algérien, créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2014, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2014 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : est une société de droit tunisien, constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée, de droit tunisien, constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Evolution du périmètre de consolidation

La modification du périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 par rapport à celui du 31 décembre 2013, est due à :

- ✓ La cession par Tunisie Leasing de 1.231 actions détenues dans « Tunisie Valeurs »,

Ce qui a eu pour effet de ramener sa participation au capital de cette dernière de 30,00% à 28,77%.

- ✓ Le changement du pourcentage de participation de Tunisie Leasing dans la capital de la SPCS qui a été ramené de 30,00% à 13,64%, suite à l'augmentation du capital de celle-ci à laquelle Tunisie Leasing n'a pas participé,

De ce fait, la SPCS ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

1-3 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 769	28,77%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%				
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%						
Autres	71 231	71,23%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%

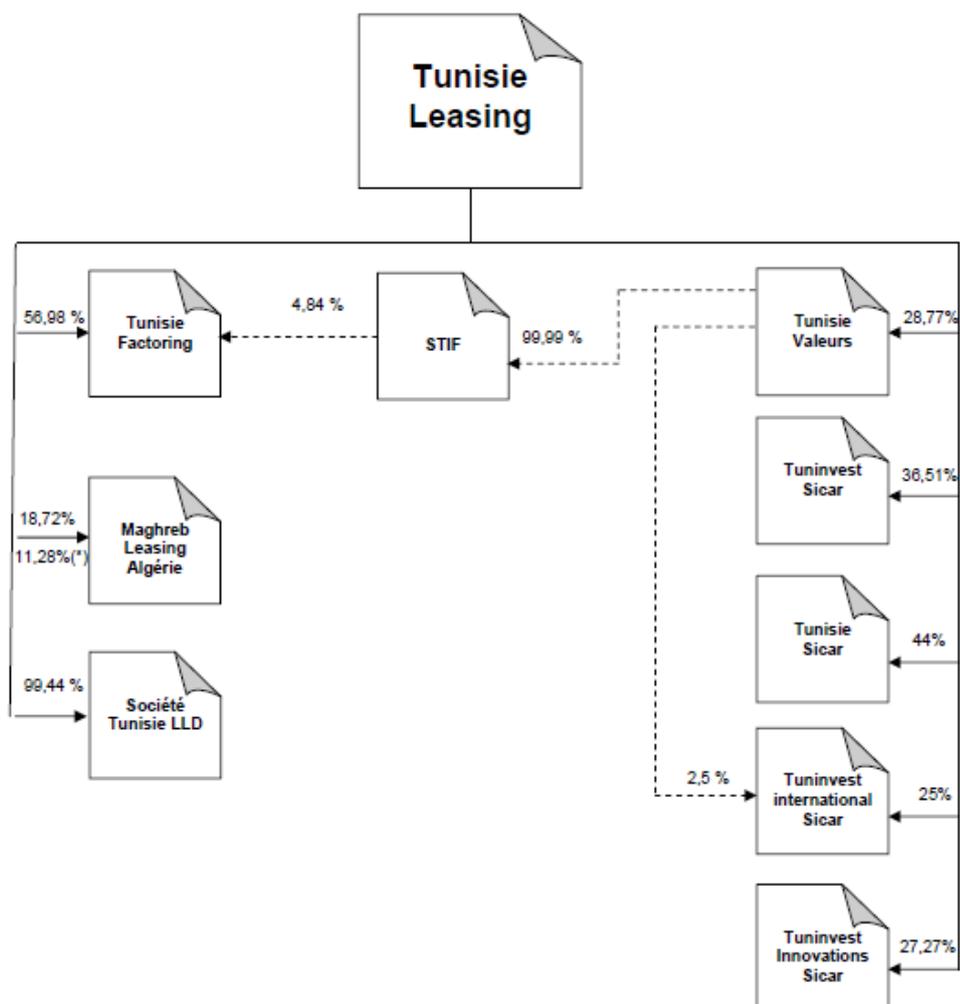
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	28,77%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	11,28%
Tunisie Valeurs								0,72%						28,76%				
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,39%						
Autres																		
Total	28,77%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,72%	27,27%	0,00%	56,98%	1,39%	0,00%	28,76%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	28,77%		36,51%		44,00%		25,72%		27,27%		58,37%		28,76%		99,44%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2014**



———— Participations directes

----- Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette

analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2013, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan, l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

5.1 Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2013 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2014 au niveau des autres actifs. Le bilan et l'état de flux de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2013, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 219 454)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 219 454	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(580 358)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	580 358	Prêts accordés au personnel
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(202 622)	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	202 622	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel

5.2 Les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2014, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Ce changement dans les méthodes de présentation traduit de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Coût des opérations de location longue durée	2 986 374	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	2 986 374	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	1 353 509	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	1 353 509	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	319 686	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	319 686	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	227 366	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	227 366	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-Banques	15 854 068	16 092 558
-Caisses	20 489	13 415
<u>Total général</u>	<u>15 874 557</u>	<u>16 105 973</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	768 427 389	737 349 852
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>772 545 415</u>	<u>749 425 052</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 720 325)	(15 985 607)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(3 668 533)	(2 869 975)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(19 395 748)</u>	<u>(18 862 170)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	<u>753 149 667</u>	<u>730 562 882</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>870 475 714</u>	<u>830 923 447</u>
A recevoir dans moins d'1 an	369 663 763	354 469 631
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	488 552 556	466 382 740
A recevoir dans plus de 5 ans	12 259 396	10 071 075
Produits financiers non acquis	<u>122 960 088</u>	<u>116 147 648</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>747 515 626</u>	<u>714 775 798</u>
A recevoir dans moins d'1 an	303 410 705	292 735 998
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	432 907 888	412 805 176
A recevoir dans plus de 5 ans	11 197 032	9 234 624
Créances en cours (2)	<u>3 664 637</u>	<u>11 450 620</u>
Créances échues (3)	<u>453 389</u>	<u>624 580</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>20 911 763</u>	<u>22 574 054</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>772 545 415</u>	<u>749 425 052</u>

NOTE 8 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc	
	2014	2013
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	13 927 953	12 764 410
- Intérêts de retard à facturer	86 044	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>14 013 997</u>	<u>12 814 410</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 637 723)	(2 054 596)
- Produits réservés	(1 669 538)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>9 706 736</u>	<u>9 649 823</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	15 498 938	13 167 695
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>15 647 496</u>	<u>13 316 253</u>
A déduire :		
- Provisions	(11 680 391)	(10 697 270)
- Produits réservés	(2 344 213)	(2 345 537)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>1 474 335</u>	<u>124 887</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(3 191)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 179 032</u>	<u>9 771 520</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2014, comme suit :

	31-déc	
	2014	2013
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	118 300 837	109 417 115
Comptes des acheteurs export	3 109 204	4 024 241
Comptes des acheteurs import	5 294 076	5 980 742
<u>Sous total</u>	<u>126 704 117</u>	<u>119 422 099</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 385 016)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(754 619)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	(14 139)	(21 933)
<u>Montant net</u>	<u>121 550 343</u>	<u>115 237 453</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	208 941	454 084
Fonds de garantie	12 406 689	12 059 854
Compte import	5 294 076	5 980 742
Disponible	23 240 130	18 714 184
<u>Sous total</u>	<u>41 149 836</u>	<u>37 208 864</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B)</u>	<u>85 554 281</u>
		<u>82 213 235</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres mis en équivalence	8 044 592	9 509 669
Titres immobilisés	34 838 449	32 036 211
<u>Total brut</u>	<u>42 883 041</u>	<u>41 545 880</u> *
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>37 438 241</u>	<u>34 802 280</u> *
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(1 268 216)
<u>Total net</u>	<u>36 170 025</u>	<u>33 534 064</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u> (a)	<u>Ecart d'acquisition</u> (b)	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(29 736)	58 118	149 928	699 394	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(181 625)	27 519	65 884	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 913 773	-	1 802 332	1 067 223	5 783 327	28,77%
* Tuninvest International Sicar	128 596	-	177 281	587	306 464	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	820 298	232 866	1 189 524	27,27%
	<u>3 919 802</u>	<u>(29 736)</u>	<u>2 676 404</u>	<u>1 478 122</u>	<u>8 044 592</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- SPCS	149 990	10,000	9,751	1 462 578			2009	
- B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
- S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	
- M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	
- Taysir	5 000	100,000	166,660	833 300			2013/2014	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	
				<u>34 838 449</u>	<u>5 444 800</u>	<u>1 268 216</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Exprimés en dinars)

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de déconsolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de déconsolidation	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	11 529 451	1 500	659 254	32 102	-	12 219 307	7 524 067	536	1 994 852	-	9 518 383	2 700 924
Logiciels (en cours)		1 580 076	-	92 401	(32 102)	-	1 640 375	-	-	-	-	-	1 640 375
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	477	242 318	70 908	-	5 297	-	76 205	166 113
TOTAUX		13 352 322	1 500	751 655	-	477	14 102 000	7 594 975	536	2 000 149	-	9 594 588	4 507 411

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de déconsolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de déconsolidation	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		1 143 058	-	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 318 571	-	-	2 113 818	-	8 432 389	1 737 574	-	312 779	-	2 050 353	6 382 036
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	24 498 272	123 629	9 235 697	-	5 460 711	28 149 629	6 431 560	88 612	4 401 501	2 766 934	7 977 514	20 172 115
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 070 761	35 606	185 749	-	-	2 220 904	986 348	13 808	71 558	-	1 044 098	1 176 806
Matériel informatique	15% et 33%	2 878 741	24 661	346 195	2 587	-	3 202 862	2 501 859	14 089	172 563	-	2 660 333	542 529
Installations générales	10% et 15%	5 318 674	8 407	114 766	-	-	5 425 033	2 802 931	3 113	172 115	-	2 971 933	2 453 100
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		986 152	-	1 130 253	(2 116 405)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		43 244 899	192 303	11 012 660	-	5 460 711	48 604 545	14 490 942	119 622	5 130 515	2 766 934	16 734 901	31 869 645

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 13 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(855 754)	(1 167 019)
- Passif d'impôt différé, MLA	(192 587)	(261 292)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 048 341)</u>	<u>(1 428 311)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	310 369	329 569
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	459 759	411 129
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	270 557	246 304
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 040 685</u>	<u>987 002</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(7 656)</u>	<u>(441 309)</u>

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Stocks	-	887 368
- Clients autres sociétés du groupe	349 603	414 428
- Fournisseurs, avances	1 584 753	2 459 925
- Avances et acomptes au personnel	63 429	156 806
- Prêts au personnel	1 708 702	1 631 724 *
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	516 957	355 792 *
- Dépôts et cautionnements versés	54 086	231 938 *
- Crédit TVA	978 363	-
- Crédit d'impôt	6 058 386	7 004 326
- Autres comptes débiteurs	1 823 648	2 350 755
- Produits à recevoir des tiers	2 578 374	1 780 016
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	251 675
- Charges constatées d'avance	1 873 180	1 109 604
- Frais d'émission des emprunts à long terme	1 619 330	2 455 230
<u>Total brut</u>	<u>19 208 812</u>	<u>21 089 587 *</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(23 645)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(187 900)	(171 322)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(301 413)	(315 210) *
<u>Total net</u>	<u>18 651 693</u>	<u>20 539 893 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Emprunts		
- Banques locales	178 637 167	161 353 672
- Banques étrangères	127 038 906	111 335 182
- Emprunts obligataires	241 550 000	223 292 000
- Crédits à court terme	2 235 007	3 065 900
- Lignes d'avance	8 000 000	11 000 000
- Billets de trésorerie	44 000 000	64 250 000
- Amen Bank (Portages titres MLA)	2 240 378	2 943 693
<u>Total emprunts</u>	<u>603 701 459</u>	<u>577 240 446</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 232 767	1 442 693
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 775 720	1 256 381
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	3 675	68 133
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	774 031	1 076 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 004 458</u>	<u>10 959 677</u>
<u>Total</u>	<u>617 705 917</u>	<u>588 200 122</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	161 353 672	293 005 683	275 722 188	178 637 167	62 317 387	116 319 780
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	3 750 000	10 312 500	6 562 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	5 792 301	5 792 302	-	5 792 302
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	15 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ALBARAKA BANK	25 000 000	130 000 000	110 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	20 500 000	-	-	-
* ATTJARI BANK 2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTJARI BANK 2010	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTJARI BANK 2013	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* BIAT 2010	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	53 000 000	41 000 000	12 000 000	-	12 000 000
* BNP (MLA)	8 949 111	-	4 840 500	4 108 611	-	4 108 611
* CITIBANK (MLA)	4 936 616	8 245 683	13 182 299	-	-	-
* ALBARAKA BANK (MLA)	14 812 024	42 260 000	9 281 735	47 790 289	28 769 381	19 020 908
* AMEN BANK (factoring)	2 500 000	-	2 000 000	500 000	-	500 000
* AMEN BANK (factoring)	-	5 000 000	432 331	4 567 669	3 673 070	894 599
* BTE (factoring)	7 000 000	-	2 174 759	4 825 241	2 495 586	2 329 655
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	261 274	-	171 642	89 632	-	89 632
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	713 541	-	246 083	467 458	206 296	261 162
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 703 019	-	471 208	1 231 811	727 578	504 233
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	-	2 000 000	603 041	1 396 959	723 322	673 637
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	-	2 000 000	207 569	1 792 431	1 116 449	675 982
* A.T.B 2012-I (LLD)	316 312	-	168 318	147 994	1 358	146 636
* A.T.B 2012-II (LLD)	356 566	-	165 413	191 153	15 789	175 364
* A.T.B 2013-I (LLD)	310 949	-	137 832	173 117	26 058	147 059
BANQUES ETRANGERES	111 335 182	59 466 114	43 762 390	127 038 906	93 080 337	33 958 569
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	666 401	196 411	-	196 411
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	13 975 386	25 724 420	17 102 959	8 621 461
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	-	22 577 161	-	22 577 161	20 964 507	1 612 654
* PROPARCO	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	8 929 323	570 675
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* BERD	-	11 600 500	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	-	17 016 300	-	17 016 300	15 125 626	1 890 674
* HSBC	6 927 537	-	4 812 198	2 115 339	-	2 115 339
* FRANSABANK	5 548 311	6 761 600	3 605 119	8 704 792	4 477 393	4 227 399
* ABC	20 455 520	-	10 169 325	10 286 195	2 891 998	7 394 197
* TRUST BANK	19 753 281	-	6 533 961	13 219 320	5 889 561	7 329 759
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	272 688 854	352 471 797	319 484 578	305 676 073	155 397 724	150 278 349

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	2 484 000	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	-	30 000 000	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2014 (Tunisie Factoring)	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	76 190 000	57 932 000	241 550 000	183 692 000	57 858 000
TOTAL GENERAL	495 980 854	428 661 797	377 416 578	547 226 073	339 089 724	208 136 349

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 181 771	1 188 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 508 350	1 259 250
- Provisions pour risques divers, MLA	2 324 300	2 307 476
<u>Total général</u>	<u>5 014 421</u>	<u>4 754 849</u>

NOTE 17 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	14 860 895	15 539 786
- Dépôts et cautionnements reçus	6 766 457	6 008 988
<u>Total général</u>	<u>21 627 352</u>	<u>21 548 774</u>

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Personnel, remunerations dues	775 482	797 992
- Personnel, provisions pour congés payés	970 060	897 942
- Personnel, autres charges à payer	809 799	743 150
- Fonds social	257 297	245 314
- Etat, retenues sur salaires	159 141	232 657
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	795 443	550 836
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	37 800	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	6 517 444	4 906 302
- Etat, TVA à payer	3 235 588	2 769 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer	149 312	41 601
- Actionnaires, dividendes à payer	31 587	31 603
- Avance sur titres immobilisés	429 648	270 000
- Associés, opérations sur le capital	-	-
- C.N.S.S	880 810	673 606
- Autres comptes créditeurs	3 037 381	4 884 874
- Diverses charges à payer	1 785 196	2 045 703
- Produits constatés d'avance	209 393	160 244
<u>Total</u>	<u>20 081 379</u>	<u>19 332 930</u>

NOTE 19 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2014	2013
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000
- Réserve légale		4 300 000	4 150 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		11 161 525	9 492 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		3 964 079	3 518 305
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 676 404	2 221 950
- Dividendes reçus des filiales		6 003 759	3 037 008
- Résultats reportés		23 833 987	22 879 363
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751
- Résultat net des sociétés intégrées		24 628 477	18 860 074
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 478 122	3 278 117
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(11 546 532)	(7 482 273)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 560 067	14 655 918
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	155 888 946	149 343 669
Nombre d'actions (2)	(D)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action	(1) / (2)	1,693	1,742

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
31-déc.-2014

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 669
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	1 669 525						(3 037 008)	7 532 042	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		(90 570)
Ecart de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946

NOTE 20 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 163 132	4 157 175
- Dans les réserves	3 799 309	3 314 373
- Dans le résultat (A)	723 676	741 401
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	9 797 595	8 781 683
- Dans les réserves	13 030 074	13 213 060
- Dans le résultat (A)	10 813 801	6 821 574
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	15 278	8 886
- Dans le résultat (A)	9 055	6 392
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	-	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	(87 094)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>86 232 785</u>	<u>84 338 416</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires (A)	<u>11 546 532</u>	<u>7 482 273</u>

NOTE 21 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- intérêts conventionnels	85 076 060	76 688 297
- Intérêts intercalaires	669 909	970 141
<u>Revenus bruts de leasing</u> (A)	<u>85 745 969</u>	<u>77 658 438</u>
- Intérêts de retard (B)	2 239 082	1 697 103
<u>Total des autres produits</u>	<u>2 239 082</u>	<u>1 697 103</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(752 647)	(495 686)
. Intérêts de retard	(1 141 923)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	592 416	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	745 082	533 577
<u>Variation des produits réservés</u> (C)	<u>(557 072)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u> (A)+(B)+(C)	<u>87 427 979</u>	<u>78 878 348</u>

NOTE 22 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2014, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Commissions de factoring	4 480 901	4 648 217
- Intérêts de financement	7 950 669	7 580 758
<u>Total</u>	<u>12 431 570</u>	<u>12 228 975</u>

NOTE 23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	14 314 841	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	10 500 591	7 991 495
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	9 854 913	8 353 605
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	436 452	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 106 797</u>	<u>29 120 115</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	973 845	1 218 820
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 102 509	3 586 772
- Autres	1 392 448	1 526 059
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 468 802</u>	<u>6 331 651</u>
<u>Total général</u>	<u>40 575 599</u>	<u>35 451 766</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 296 855	7 705 870
- Dotations aux provisions collectives	1 116 617	34 680
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	(108 056)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(8 491 030)	(5 644 718)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 014 537	1 388 232
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(359 305)	(460 145)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	13 950	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(13 950)	(7 133)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 429 192	2 035 510
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(950 668)	(447 633)
- Encaissement sur créances radiées	(117 034)	-
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>2 939 165</u>	<u>4 503 740</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	8 157	461 565
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	879 100	2 555 202
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 627)	(1 894)
- Reprise de provisions pour risques et charges	(636 352)	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>203 483</u>	<u>3 001 078</u>

NOTE 26 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2011 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 KDT. La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 827 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en mai 2014.

La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20.

Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2014, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 207 KDT représentant les rémunérations du gérant.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière. Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Aout 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1er Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 35 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1 419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie SICAV

Financement en billets de trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 71 000 KDT.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 51 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2014, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 930 282 DT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 KDT (HT).

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2014 au titre de l'exercice 2013, s'élève à 5.188 DT.

Billets de Trésorerie

TF a souscrit à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 797 DT.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie SICAV

Financement en billets de trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 1.129.427 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 13.500.000 DT au 31 décembre 2014.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 51.206 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.000.000 DT au 31 décembre 2014.

Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2014 s'élève à 26 116 DT HTVA.

NOTE 27 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.9 Notes complémentaires et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2014

4.9.1 Notes complémentaires :

4.9.1.1. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015.

4.9.1.2. Note sur l'état des flux de trésorerie:

Vous trouvez ci-dessous l'état de flux de trésorerie consolidé ainsi que les notes arrêtés au 31 décembre 2014:

Les notes à l'état de flux consolidé se présentent comme suit:

NOTE 26: ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS	31 décembre	
	2 014	2 013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 22 117 285	19 359 261
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- (24 507 393)	(22 117 285)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- (8 128 551)	(7 834 473)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 6 138 654	8 128 551
- Plus ou moins values sur relocation	- ou (527 494)	(391 367)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	- (6 008 988)	(6 378 928)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+ 6 766 456	6 008 988
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- (3 167 333)	(2 917 677)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 3 252 829	3 167 333
- TVA collectées	+ 51 085 768	47 304 402
- Loyers encaissés	+ 536 527 428	480 493 073
- Intérêts de retard	+ 1 826 462	1 509 478
- Créances virées en Pertes	- (13 950)	(7 133)
- Encaissement sur créances radiées	117 033	0
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 699 924	1 773 108
- Remboursements anticipés	11 602 170	13 048 106
- Produits sur Cessions anticipées	160 477	213 585
Total des encaissements reçus des clients	598 940 776	541 359 023

NOTE 27: DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 21 494 454	17 392 878
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- (22 609 025)	(21 494 454)
- Fournisseurs, avances en début de période	- (1 816 215)	(355 280)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 1 383 943	1 816 215
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 457 408 469	452 726 720
- TVA sur Investissements	+ 41 541 962	42 003 497
Total des décaissements pour financement de contrats de leasing	497 403 588	492 089 576

NOTE 28 : ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
Encours de Financement des adhérents en début de période	82 213 235	78 680 180
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(85 554 281)	(82 213 235)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 084 146)	(848 471)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	505 449	1 084 146
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(239 959)	(739 912)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	9 262	239 959
Financement des adhérents (TND + €)	312 299 872	313 836 348
Produits à recevoir en début de période	60 715	28 045
Produits à recevoir en fin de période	(37 060)	(60 715)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	12 431 570	12 228 975
Récupération frais bancaires	35 238	39 577
Récupération frais de justice	3 600	4 046
TVA collectée	778 890	803 773
Compte d'attente en début de période	-	-
Compte d'attente en fin de période	121 133	0
Total des encaissements reçus des acheteurs	321 543 518	323 082 716

NOTE 29: DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	- (925 638)	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+ (15 085)	925 638
-Transfert d'immobilisations	805 136	
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 479 654	745 980
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 12 686 381	12 462 655
- Régularisation TVA sur transfert immobilisations corporelles	0	(7 225)
- TVA sur Investissements	19 541	18 313
Total des décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 049 989	13 404 165

**NOTE 30: ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	0
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	3 061 583
		105 473
		3019929
Total des encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 061 583	3 125 402

**NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	1 714 334
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	-	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	+	6 214 235
		2 044 910
		2 500 000
		(4 404 293)
		5 510 920
Total des décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	4 222 909	5 651 537

**NOTE 32: ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
- Titres immobilisés libérés début période	560 000	840 000
- Titres immobilisés libérés fin période	(432 230)	(560 000)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	127 930
- Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
- Produits / Placement à recevoir en début de période	127 405	93 736
- Produits / Placement à recevoir fin de période	0	(127 405)
- Produits de participation (portage)	17 906	33 669
- Titres de participations remboursés au cours de l'exercice	+	0
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(270 000)	0
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	301 878	270 000
		1 063 640
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	365 000	
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	0	(365 000)
- Plus values sur cession de titres de participations	56 720	995 079
Total des encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 521 409	4 061 429

NOTE 33: DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 décembre 2 014	31 décembre 2 013
- Dividendes et tantièmes	+	14 553 598
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(16 513)
		14 654 102
		12 018
		(14 103)
Total des dividendes et autres distributions	14 551 188	14 652 017

4.9.1.3. Note sur le tableau de consolidation pourcentage de contrôle et d'intérêt:

Tunisie leasing exerce une influence notable sur la société Tunisie valeur, en effet le pourcentage de contrôle indirect ne peut être pris en compte pour la détermination du pourcentage de contrôle que par l'intermédiaire d'entreprise sous contrôle exclusif, de ce fait le tableau de pourcentage de contrôle et d'intérêt, se détaille comme suit:

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	28,77%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*) 11,28%
Tunisie Valeurs								0,72%					28,76%					
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
Total	28,77%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,72%	27,27%	0,00%	56,98%	0,00%	28,76%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	
Total participation	28,77%		36,51%		44,00%		25,72%		27,27%		56,98%		28,76%	99,44%		30,00%		

(*) A travers des contrats de portage

Tableau des Participations au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 769	28,77%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%				
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	71 231	71,23%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	43,02%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%

4.9.1.4. Note sur les créances leasing impayés:

Présentation des produits à recevoir parmi les « impayés » : étant donné que les intérêts de retard à facturer et les créances radiées sont rattachés exclusivement aux loyers impayés, ils ont été présentés parmi la rubrique « impayés » au niveau du bilan.

Ces rubriques existent au niveau de la note 5 : « créances de Leasing : impayés » mais qui ne figurent pas au niveau du tableau d'engagements car ils ne sont pas traités par l'application « Engagements » puisque ils sont l'aboutissement d'une politique prudentielle (par rapport à ceux exigences de la BCT) adaptée par Tunisie Leasing depuis plusieurs années.

4.9.1.5. Note portant sur l'effet de sortie de la filiale SPCS:

Étant donné, que la SPCS a été intégrée globalement lors de l'arrêté des comptes au 31/12/2013. Courant l'année 2014, elle ne fait plus partie du périmètre de consolidation, et ce suite au changement du pourcentage de participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SPCS qui a été ramené de 30,00% à 13,64%, suite à l'augmentation du capital de celle-ci à laquelle Tunisie Leasing n'a pas participé, de ce fait, les titres conservés, sont évalués à la quote-part des capitaux propres consolidés, conformément au § 21 de la NCT 35 « Norme comptable relative aux états financiers consolidés ».

Conformément au § 26 de la NCT 35: l'effet de la sortie de la filiale SPCS sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent, se détaille comme suit:

a- Impact sur la situation financière arrêtée au 31/12/2013:

- Total actifs = 5 109 981 DT;
- Total passifs = 234 398 DT;
- Quote-part «Tunisie leasing» dans le résultat «SPCS»= - 37 323 DT;
- Quote-part des intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres «SPCS» = 3 500 100 DT;
- Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat «SPCS» = - 87 094 DT;

b- Impact sur la situation financière arrêtée au 31/12/2014:

- L'effet de la sortie de la filiale (SPCS) sur les résultats reportés 2014 est négatif de **37 322 DT**.
- L'impact sur le résultat de l'exercice 2014 est négatif de 33 954 DT, vu que la société SPCS ne fait plus partie du périmètre de consolidation de la société Tunisie leasing, suite à la perte du contrôle, par conséquent nous n'avons pas pris en compte cet impact sur le résultat de l'exercice 2014.

4.9.1.6. Note sur les titres immobilisés:

La mention (*) a été ajoutée seulement sur les titres ayant fait l'objet de contrat de portage. Il n'y a pas d'autres titres de portage.

Les titres immobilisés ayant fait l'objet de contrat de portage s'analysent au 31 décembre 2014 comme suit:

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	100,000	560 000			2009	(*)
- M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "MLB"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
- Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
- Serts	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
			(1)	11 931 715	0	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

Les autres participations s'analysent au 31 décembre 2014 comme suit :

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
- SPCS	149 990	10,000	9,751	1 462 578			2009	13,64%
- B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
- S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
- Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
- Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	4,60%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
- Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
- Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
- Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
- Tayssir	5 000	100,000	166,660	833 300			2013/2014	16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	11,63%
			(2)	22 906 734	5 444 800	1 124 806		
			(1)+(2)	34 838 449	5 444 800	1 268 216		

4.9.2 Noterectificative :

4.9.2.1. Rectification de la note 19 « Capitaux propres » :

Concernant la rectification de la note 19 « Note sur les capitaux propres », vous trouvez ci-dessous la note 19 rectifiée relative aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.

NOTE 19 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2014</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000
- Réserve légale		4 300 000	4 150 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		11 161 525	9 492 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		3 964 079	3 518 305
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 676 404	2 221 950
- Dividendes reçus des filiales		6 003 759	3 037 008
- Résultats reportés		23 833 987	22 879 363
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751
- Résultat net des sociétés intégrées		24 628 477	18 860 074
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 478 122	3 278 117
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(11 546 532)	(7 482 273)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 560 067	14 655 918
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	155 888 946	149 343 669
Nombre d'actions (2)	(D)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action	(1) / (2)	1,693	1,742

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 10

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

4.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 991 803 297 DT et un résultat consolidé de 14 560 067 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

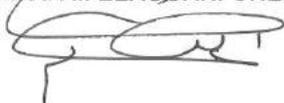
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAQJANI CHERIF



FINOR
Mustapha MECHIOUB



4.11 Patrimoine de la société au 30/06/2015

4.11.1. Créances de leasing au 30/06/2015

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	2015	30-juin 2014	31 décembre 2014
- Créances de leasing (encours financiers)	580 185 213	565 163 061	573 268 907
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	681 644	431 269	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 177 829	7 056 704	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>586 044 686</u>	<u>572 651 034</u>	<u>577 386 933</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 827 981)	(14 621 895)	(15 193 509)
- Provisions collectives	(2 200 000)	(2 000 000)	(2 200 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 034 871)</u>	<u>(16 628 484)</u>	<u>(17 400 399)</u>
<u>Solde net</u>	<u>568 009 815</u>	<u>556 022 550</u>	<u>559 986 534</u>

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	2015	30 Juin 2014	31 décembre 2014
Matériel de transport léger	214 921 997	199 034 919	210 413 372
Matériel de transport léger Utilitaire	51 537 094	47 862 956	49 339 323
Matériel de transport lourd	59 037 940	60 606 652	59 528 256
Matériel BTP	75 551 281	73 121 766	72 338 080
Equipement industriel	68 095 185	67 541 190	68 970 505
Equipement informatique	3 819 485	4 552 088	4 021 356
Autres	46 550 875	51 600 532	47 591 236
Sous total	<u>519 513 857</u>	<u>504 320 103</u>	<u>512 202 127</u>
Immeubles de bureaux	30 436 550	31 565 965	30 622 978
Immeubles industriels ou commerciaux	36 094 279	36 764 967	34 561 828
Total	<u>586 044 686</u>	<u>572 651 034</u>	<u>577 386 933</u>

4.11.2. Les immobilisations corporelles et incorporelles

4.11.2.1. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 598 559	-	-	-	-	6 598 559	1 025 000	163 608	-	1 188 608	5 409 951
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	715 973	-	-	-	-	715 973	268 834	52 664	-	321 498	394 475
Mobilier de bureau	10%	1 052 008	-	726	-	-	1 052 734	769 213	22 416	-	791 629	261 105
Matériel informatique	33%	1 957 816	-	132 109	-	-	2 089 925	1 769 989	56 321	-	1 826 310	263 615
Installations générales	10%	2 000 970	-	47 620	-	-	2 048 590	949 601	81 177	-	1 030 778	1 017 812
TOTAUX		14 592 067	-	180 455	-	-	14 772 522	4 813 306	376 186	-	5 189 492	9 583 030

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

4.11.2.2. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 671 989	-	174 019	-	-	5 846 008	4 415 967	318 732	-	4 734 699	1 111 309
Logiciels en cours		266 335	-	9 208	-	-	275 543	-	-	-	-	275 543
TOTAUX		5 938 324	-	183 227	-	-	6 121 551	4 415 967	318 732	-	4 734 699	1 386 852

4.11.2.3. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin	31 décembre
	2015	2014
Titres de participation	40 389 445	40 040 281
Titres immobilisés	12 876 715	11 543 515
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920
	<u>59 480 395</u>	<u>57 094 716 *</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(4 955 000)	(5 444 800)
	<u>54 525 395</u>	<u>52 564 961</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
	<u>53 257 179</u>	<u>51 296 745</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,330	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
Total Entreprises liées				13 487 552	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 569	100,000	103,923	2 968 985			1991/92/96/98/2004/2012	28,57%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 971 419	-	-		
<u>Autres</u>								
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 752		18,160	812 704			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 205 000		2013	11,63%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 807	2012	1,30%
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
Total Autres				22 930 474	4 955 000	1 124 807		
Total Titres de participation				40 389 445	4 955 000	1 124 807		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>		<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,00	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000			2008	(*)
* M.B.G	5 000	100,000	100,00	500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,00	10,00	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,00	10,00	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,00	100,00	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghrene	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
				12 876 715	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

4.11.3. Les principales acquisition et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2015

4.11.3.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2015

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
M.M.B	20 069	0
ML INFO	149 885	0
A.A.I	190 491	
TOTAL	360 445	0

- M.M.B : MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
- ML INFO : MATERIEL INFORMATIQUE
- A.A.I : AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION

4.11.3.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2015

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFO	47 194	0

4.11.3.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2015

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
TITRES AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	1 250 000	0
TITRES TUNISIE FACTORING	6 989 045	0
TITRES TUNISIE VALEURS	0	10 392
TITRES YASMINE	0	625 000
TOTAL	8 239 045	635 392

- Amen Finance Company « AFC »: société faisant partie du Groupe financier « Arab Bank Plc » et spécialisée dans l'intermédiation en Bourse et la gestion d'actifs.

- Société Yasmine SA: société d'investissement et de développement

4.12 États financiers intermédiaires au 30/06/2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels intermédiaires de la société arrêtés au 30/06/2015 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêt des états financiers ;
- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note portant sur les changements dans les engagements hors bilan, depuis le dernier bilan annuel et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

Tunisie Leasing s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 30/06/2016 et suivants.

4.12.1. Bilans comparés au 30/06/2015

	Notes	30-juin 2 015	30-juin 2 014	31 Décembre 2 014
ACTIFS				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1 745 244	326 274	3 878 802
Créances sur la clientèle				
Créances de leasing : Encours Financiers		586 044 686	572 651 034	577 386 933
Moins : provisions		(18 034 871)	(16 628 484)	(17 400 399)
	5	568 009 815	556 022 550	559 986 534
Créances de leasing : Impayés		25 809 406	23 151 835	24 655 951
Moins : provisions		(17 027 659)	(14 768 847)	(15 724 494)
	6	8 781 747	8 382 988	8 931 457
Intérêts constatés d'avance		(3 192 563)	(3 254 443)	(3 218 886)
Total des créances sur la clientèle		573 598 999	561 151 095	565 699 105
Portefeuille titres de placement	7	447 872	551 668	979 445
Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'investissement brut		54 525 395	50 351 116 *	52 564 961
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 513 696) *	(1 268 216)
Total Portefeuille d'investissement	8	53 257 179	48 837 420 *	51 296 745
Valeurs immobilisées				
Immobilisations incorporelles		6 121 551	5 913 359	5 938 324
Moins : amortissements		(4 734 699)	(4 108 894)	(4 415 967)
	9	1 386 852	1 804 465	1 522 356
Immobilisations corporelles		14 772 522	14 453 729	14 592 067
Moins : amortissements		(5 189 492)	(4 441 643)	(4 813 306)
	10	9 583 030	10 012 086	9 778 761
Total des valeurs immobilisées		10 969 882	11 816 551	11 301 117
Autres actifs	11	13 620 938	12 662 402 *	9 552 440
TOTAL DES ACTIFS		653 640 114	635 345 411	642 707 655

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2015

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2 015	30-juin 2 014	31 Décembre 2 014
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS				
Emprunts et ressources spéciales				
Concours bancaires	12	155 559	8 292 455	230 664
Emprunts et dettes rattachées	13	481 347 749	457 354 993	471 875 842
Total Emprunts et ressources spéciales		481 503 308	465 647 447	472 106 506
Autres Passifs				
Dettes envers la clientèle	14	13 409 386	14 084 811	12 905 110
Fournisseurs et comptes rattachés	15	25 589 077	23 692 291	23 340 176
Provisions pour passifs et charges	16	1 281 771	1 260 123	1 181 771
Autres	17	6 967 683	7 188 346	6 462 576
Total des autres Passifs		47 247 917	46 225 571	43 889 633
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	43 000 000	43 000 000
Réserves		61 928 523	61 728 523	61 728 523
Résultat reportés		11 182 994	10 250 212	10 250 212
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		118 111 517	114 978 735	114 978 735
Résultat de la période		6 777 372	8 493 658	11 732 781
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	124 888 889	123 472 392	126 711 516
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		653 640 114	635 345 411	642 707 655

4.12.2. États des engagements hors bilan comparés au 30/06/2015

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2015 (Montants exprimés en dinars)

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
PASSIFS EVENTUELS	12 653 312	15 707 362	5 698 123
Cautions, avals et autres garanties données	12 653 312	15 707 362	5 698 123
ENGAGEMENTS DONNES	28 618 231	34 167 040	24 312 773
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 934 016	26 673 440	18 245 903
Engagements sur titres	5 684 215	7 493 600	6 066 870
ENGAGEMENTS RECUS	87 158 090	83 553 251	83 894 439
Garanties reçues	1 689 197	3 679 764	2 439 260
Intérêts à échoir sur contrats actifs	85 468 893	79 873 487	81 455 179
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	8 240 378	2 943 693	2 240 378
Engagements sur titres (*)	2 240 378	2 943 693	2 240 378
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000		

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à D : 3 055 479 et imputés à concurrence de D : 2 590 865 sur l'encours du portage. Le reliquat, soit D : 464 614 a servi pour le règlement des intérêts de portage.

4.12.3. États de résultats comparés au 30/06/2015

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2 015</u>	<u>2 014</u>	<u>2 014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts de credit bail		26 991 323	25 571 258	52 409 250
Variation des produits réservés		(363 821)	(371 626)	(557 072)
		<u>26 627 502</u>	<u>25 199 632</u>	<u>51 852 178</u>
Total du revenu de leasing	19			
Autres produits d'exploitation	20	763 171	411 259 *	997 292 *
		<u>27 390 673</u>	<u>25 610 891 *</u>	<u>52 849 470 *</u>
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(15 513 985)	(14 703 810)	(30 279 995)
PRODUITS DES PLACEMENTS				
	22	5 505 951	6 067 713	6 602 336
		<u>17 382 639</u>	<u>16 974 794 *</u>	<u>29 171 811 *</u>
PRODUIT NET				
Charges de personnel	23	(4 222 009)	(3 734 979)	(7 505 234)
Autres charges d'exploitation	24	(2 412 538)	(2 245 256) *	(4 711 648) *
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 582 655)	550 213	(888 792)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	33 780	(245 480)	25 470
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(694 918)	(638 144)	(1 316 881)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	(100 000)	(65 102)	20 147
		<u>8 404 299</u>	<u>10 596 047</u>	<u>14 794 873</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Autres gains ordinaires	29	284 640	293 257	542 368
Autres pertes ordinaires		-	-	(470 228)
		<u>8 688 939</u>	<u>10 889 305</u>	<u>14 867 013</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT				
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	51 914
Impôt sur les bénéfices	30	(1 911 567)	(2 395 647)	(3 186 145)
		<u>6 777 372</u>	<u>8 493 658</u>	<u>11 732 781</u>
RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Résultat par action	18	0,753	0,944 **	1,304 **

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 18)

4.12.4. États de flux de trésorerie comparés au 30/06/2015

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31 Décembre
		2015	2014	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	190 626 796	184 201 205	374 464 311
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(164 866 826)	(158 557 442)	(324 182 099)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(7 054 124)	(7 008 182) *	(13 438 409) *
Intérêts payés	34	(18 844 264)	(16 521 202)	(27 572 544)
Impôts et taxes payés	35	(8 548 832)	(5 627 373)	(10 944 765)
Autres flux de trésorerie	36	4 489 445	4 399 162 *	6 340 881 *
		(4 197 805)	886 168 *	4 667 375
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(363 682)	(911 758)	(1 075 061)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	-	16 550	16 550
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 489 800)	(1 500 000) *	(4 008 575)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	840 589	478 781 *	1 248 327
		(2 012 893)	(1 916 427) *	(3 818 759)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions	41	(8 597 960)	(8 297 589)	(8 297 590)
Encaissements provenant des emprunts	13	162 500 000	179 200 553	347 394 514
Remboursement d'emprunts	13	(155 749 795)	(161 254 729)	(318 213 245)
Flux liés au financement à court terme	13	6 000 000	(8 500 000)	(10 000 000)
		4 152 245	1 148 235	10 883 680
Variation de trésorerie		(2 058 453)	117 977	11 732 295
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	3 648 138	(8 084 157)	(8 084 157)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	42	1 589 685	(7 966 181)	3 648 138

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

4.13 Notes aux états financiers au 30/06/2015

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059	
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)	
<u>Apport net</u>	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse partie a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière

- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2013 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements } gi \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Faits saillants

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 502 KDT, dont 493 KDT de pénalités.

En 2014, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, et a reçu en 2015 une réponse de la part de l'administration fiscale sur cette opposition.

La société Tunisie leasing a reformulé son opposition concernant les chefs de redressement non acceptés par l'administration fiscale, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

2- La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a été soumise à un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle était soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à Tunisie Leasing en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 413 KDT, dont 98 KDT de pénalités.

En 2014, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, et a reçu en 2015 une réponse de la part de l'administration fiscale sur cette opposition.

La société Tunisie leasing a reformulé son opposition concernant les chefs de redressement non acceptés par l'administration fiscale, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 30 juin 2014, les états financiers au 30 juin 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan et de l'état de flux de trésorerie.

3.1 Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés au 30 Juin 2014 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés depuis le 31 Décembre 2014 au niveau des autres actifs. Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014, ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 198 161)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 198 161	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(393 984)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	393 984	Prêts accordés au personnel
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	800	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(800)	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel

3.2 Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres charges d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	43 287	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	43 287	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Banques	1 731 365	312 916	3 863 693
- Caisses	13 879	13 358	15 109
Total	1 745 244	326 274	3 878 802

NOTE 5 : CRÉANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Créances de leasing (encours financiers)	580 185 213	565 163 061	573 268 907
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	681 644	431 269	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 177 829	7 056 704	3 664 637
Total brut	586 044 686	572 651 034	577 386 933
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 827 981)	(14 621 895)	(15 193 509)
- Provisions collectives	(2 200 000)	(2 000 000)	(2 200 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)	(6 890)
Total des provisions	(18 034 871)	(16 628 484)	(17 400 399)
Solde net	568 009 815	556 022 550	559 986 534

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	559 986 534
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	147 323 600
- Relocations	1 196 106
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(131 959 996)
- Remboursement des créances anticipées	(6 019 407)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(816 430)
- Relocations	(1 066 117)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(3 687 959)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classés	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	0
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	3 053 484
Solde au 30 juin 2015	568 009 815

5.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Agriculture	25 951 185	23 900 515	25 316 358
Bâtiments TP	75 210 549	63 439 737	68 371 970
Industrie			
Agro-alimentaire	27 814 736	27 871 915	27 261 597
Chimie	14 968 207	16 810 835	16 352 077
Energie	231 955	430 072	421 362
Textile	15 802 541	12 484 853	15 098 650
Mines	22 931	56 381	31 369
Autres industries	95 328 095	94 913 646	93 098 985
Tourisme			
Hôtellerie	1 636 289	2 224 509	1 986 764
Agences de voyage	5 502 130	4 100 201	4 144 703
Location de voiture	34 696 943	37 493 908	35 380 970
Autres Tourisme	6 565 121	6 049 394	5 846 837
Commerce et service			
Commerce	140 788 155	135 759 870	136 988 123
Transport	31 033 643	37 825 528	35 372 044
Audio-visuel	290 343	469 493	396 958
Professions libérales	42 651 640	39 264 599	42 431 342
Autres Services	67 550 223	69 555 575	68 886 824
Total	586 044 686	572 651 034	577 386 933

5.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Matériel de transport léger	214 921 997	199 034 919	210 413 372
Matériel de transport léger Utilitaire	51 537 094	47 862 956	49 339 323
Matériel de transport lourd	59 037 940	60 606 652	59 528 256
Matériel BTP	75 551 281	73 121 766	72 338 080
Equipement industriel	68 095 185	67 541 190	68 970 505
Equipement informatique	3 819 485	4 552 088	4 021 356
Autres	46 550 875	51 600 532	47 591 236
Sous total	519 513 857	504 320 103	512 202 127
Immeubles de bureaux	30 436 550	31 565 965	30 622 978
Immeubles industriels ou commerciaux	36 094 279	36 764 967	34 561 828
Total	586 044 686	572 651 034	577 386 933

5.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Paiements minimaux sur contrats actifs	643 899 087	626 464 821	633 812 323
A recevoir dans moins d'1an	256 327 201	247 215 708	251 978 325
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	374 015 926	367 086 601	370 336 990
A recevoir dans plus de 5 ans	13 555 960	12 162 512	11 497 008
Produits financiers non acquis	85 468 892	79 873 487	81 455 179
Encours contrats actifs (1)	558 430 195	546 591 335	552 357 144
A recevoir dans moins d'1an	214 584 363	207 867 887	211 533 999
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	332 118 734	327 606 194	330 376 237
A recevoir dans plus de 5 ans	11 727 098	11 117 254	10 446 908
Créances en cours (2)	5 177 829	7 056 704	3 664 637
Créances échues (3)	681 644	431 269	453 389
Contrats suspendus (contentieux) (4)	21 755 018	18 571 726	20 911 763
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	586 044 686	572 651 034	577 386 933

NOTE 6 : CRÉANCES DE LEASING : IMPAYÉS

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	11 460 256	10 847 580	11 347 071
- Intérêts de retard à facturer	86 069	88 067	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>11 546 325</u>	<u>10 935 647</u>	<u>11 433 115</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 130 319)	(1 014 641)	(901 226)
- Produits réservés (*)	(1 713 856)	(1 631 370)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>8 702 150</u>	<u>8 289 636</u>	<u>8 862 351</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	14 114 523	12 067 630	13 074 278
- Intérêts de retard à facturer			
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>14 263 081</u>	<u>12 216 188</u>	<u>13 222 836</u>
A déduire :			
- Provisions	(11 369 172)	(9 775 304)	(10 658 921)
- Produits réservés	(2 663 715)	(2 196 935)	(2 344 212)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>81 636</u>	<u>95 391</u>	<u>71 145</u>
-AgiOS réserves sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>8 781 747</u>	<u>8 382 988</u>	<u>8 931 457</u>

(*) Dont 1 024 247 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers Impayés (1)	506 433 773 2 722 702	54 253 808 6 239 898	4 367 360 2 121 689	548 649 316 019	20 441 096 14 174 471	586 044 686 25 574 779
Avances et acomptes reçus (*)	(4 487 476)	(46 064)		(1)	(1 912 052)	(6 445 593)
Produits à recevoir	86 069					86 069
ENCOURS GLOBAL	504 755 068	60 447 642	6 489 049	864 667	32 703 515	605 259 941
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			1,06%	0,14%	5,66%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			6,86%			
	22 575 921	358 095	-	-	-	22 934 016
TOTAL ENGAGEMENTS	527 330 989	60 805 737	6 489 049	864 667	32 703 515	628 193 957
Produits réservés	-	-	601 289	74 654	2 679 420	3 355 363
Provisions affectées sur les impayés	-	-	851 168	232 867	11 415 456	12 499 491
Provisions affectées sur les encours	-	-	25 765	143 122	15 659 095	15 827 982
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 478 222	450 643	29 753 971	31 682 836
ENGAGEMENTS NETS	527 330 989	60 805 737	5 010 827	414 024	2 949 544	596 511 121
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			22,78%	52,12%	85,96%	
			75,49%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2015 à 6,86% contre 6,33% au 31 Décembre 2014.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2015 à 75,49% contre 78,09% au 31 Décembre 2014.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
-Tunisie Sicav	97 797	60 742	463 049
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-STAR	-	200 100	200 100
-BH	56 395	56 395	56 395
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
Total brut	723 812	886 857	1 289 164
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(275 940)	(335 189)	(309 719)
Total net	447 872	551 668	979 445

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Titres de participation	40 389 445	40 040 281	40 418 811
Titres immobilisés	12 876 715	11 543 515	11 376 715
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920	6 214 235
Montant brut	59 480 395	57 094 716 *	58 009 761
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(4 955 000)	(6 743 600)	(5 444 800)
Montant libéré	54 525 395	50 351 116 *	52 564 961
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(1 370 286)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)	(143 410)
Montant net	53 257 179	48 837 420 *	51 296 745

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2014	40 418 811	34 974 011	5 444 800
Additions de l'exercice			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	489 800	(489 800)
Cessions de l'exercice			
-Tunisie Valeurs	(20 785)	(20 785)	-
-Tuninvest Sicar	-	-	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(8 400)	(8 400)	-
- Alios Finance	(181)	(181)	-
Soldes au 30 Juin 2015	40 389 445	35 434 445	4 955 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2014	11 376 715	11 376 715	-
Additions de l'exercice			
- Ste Tazoghrane	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
Soldes au 30 Juin 2015	12 876 715	12 876 715	-

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Entreprises liées								
Tuninvest LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,330	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
Total Entreprises liées				13 487 552	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 569	100,000	103,923	2 968 985			1991/92/96/98/2004/2012	28,57%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 971 419	-	-		
Autres								
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 752		18,160	812 704			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 205 000		2013	11,63%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 807	2012	1,30%
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
Total Autres				22 930 474	4 955 000	1 124 807		
Total Titres de participation				40 389 445	4 955 000	1 124 807		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>		<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,00	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000			2008	(*)
* M.B.G	5 000	100,000	100,00	500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,00	10,00	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,00	10,00	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,00	100,00	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
				12 876 715	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 671 989	-	174 019	-	-	5 846 008	4 415 967	318 732	-	4 734 699	1 111 309
Logiciels en cours		266 335	-	9 208	-	-	275 543	-	-	-	-	275 543
TOTAUX		5 938 324	-	183 227	-	-	6 121 551	4 415 967	318 732	-	4 734 699	1 386 852

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 598 559	-	-	-	-	6 598 559	1 025 000	163 608	-	1 188 608	5 409 951
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	715 973	-	-	-	-	715 973	268 834	52 664	-	321 498	394 475
Mobilier de bureau	10%	1 052 008	-	726	-	-	1 052 734	769 213	22 416	-	791 629	261 105
Matériel informatique	33%	1 957 816	-	132 109	-	-	2 089 925	1 769 989	56 321	-	1 826 310	263 615
Installations générales	10%	2 000 970	-	47 620	-	-	2 048 590	949 601	81 177	-	1 030 778	1 017 812
TOTAUX		14 592 067	-	180 455	-	-	14 772 522	4 813 306	376 186	-	5 189 492	9 583 030

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Frais d'émission des emprunts	1 467 423	1 046 631	1 344 991
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	-	7 514	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 533 699	918 657	1 383 943
- Prêts au personnel	1 705 478	1 646 982 *	1 584 728
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	459 862	342 576 *	459 862
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	228 079 *	26 427
- Avances et acomptes au personnel	50 202	19 604	55 495
- Crédit de TVA	-	833 190	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SMT	312 798	312 798	312 798
-Acomptes provisionnels	948 600	683 594	-
- Compte courant Tunisie Factoring	49 311	-	135 760
- Compte courant Tunisie LLD	34 976	126 938	78 481
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	376 496	484 739	378 522
- Créance sur cession de titres immobilisés	-	185 000	-
- Projet ALIOS	451 391	422 135	460 198
- Produits à recevoir des tiers	5 144 024	4 461 011	2 337 422
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	32 472	-
- Compte d'attente	486 127	427 125	756 812
- Charges constatées d'avance	813 466	784 908	524 427
Total brut	14 266 008	13 314 369 *	10 197 511
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596) *	(1 596)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880) *	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(184 169)	(191 066)	(184 169)
Total net	13 620 938	12 662 402 *	9 552 440

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30/06/2015
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	3 859 078	378 613	0	4 237 691	2 514 087	256 181	0	2 770 268	1 467 423
TOTAUX		3 859 078	378 613	0	4 237 691	2 514 087	256 181	0	2 770 268	1 467 423

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Banques, découverts	155 559	8 292 455	230 664
<u>Total</u>	<u>155 559</u>	<u>8 292 455</u>	<u>230 664</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Emprunts			
- Banques locales	114 333 651	153 709 285	111 354 802
- Banques étrangères	87 478 616	50 639 332	92 713 260
- Emprunts obligataires	235 556 000	215 034 000	226 550 000
- Billets de trésorerie	35 500 000	31 000 000	29 500 000
Total emprunts	<u>472 868 267</u>	<u>450 382 617</u>	<u>460 118 061</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	992 706	1 120 526	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 801 456	439 445	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 586 620	5 316 330	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	98 700	96 075	3 675
Total dettes rattachées	<u>8 479 482</u>	<u>6 972 376</u>	<u>11 757 780</u>
<u>Total</u>	<u>481 347 749</u>	<u>457 354 993</u>	<u>471 875 842</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	111 354 802	112 500 000	109 521 151	114 333 651	31 854 168	82 479 483
* AMEN BANK 2013/2	10 312 500	-	1 875 000	8 437 500	4 687 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	5 792 302	-	2 896 151	2 896 151	-	2 896 151
* AL BARAKA BANK	45 000 000	65 000 000	65 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* ATTJARI BANK 2010	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTJARI BANK 2013	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2015	-	10 000 000	-	10 000 000	8 500 000	1 500 000
* BIAT 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015	-	7 500 000	-	7 500 000	4 166 668	3 333 332
* BTK 2013	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	24 000 000	24 000 000	12 000 000	-	12 000 000
BANQUES ETRANGERES	92 713 260	-	5 234 644	87 478 616	73 212 263	14 266 353
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	97 267	99 144	-	99 144
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	5 137 376	20 587 044	14 921 649	5 665 395
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	-	22 577 161	19 351 852	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	-	9 499 998	8 358 649	1 141 349
* B.A.D	5 944 071	-	-	5 944 071	5 590 263	353 808
* BERD	11 600 500	-	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	17 016 300	-	-	17 016 300	13 234 952	3 781 348
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	204 068 062	112 500 000	114 755 795	201 812 267	105 066 431	96 745 836

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000	-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000	-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000	-	-	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	20 000 000	-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000	-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000	-	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I	-	30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	226 550 000	50 000 000	40 994 000	235 556 000	182 420 240	53 135 760
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	29 500 000	51 000 000	45 000 000	35 500 000	3 000 000	32 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	29 500 000	51 000 000	45 000 000	35 500 000	3 000 000	32 500 000
TOTAL GENERAL	460 118 062	213 500 000	200 749 795	472 868 267	290 486 671	182 381 596

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Avances et acomptes reçus des clients	6 445 593	7 094 305	6 138 654
- Dépôts et cautionnements reçus	6 963 793	6 990 506	6 766 456
<u>Total</u>	<u>13 409 386</u>	<u>14 084 811</u>	<u>12 905 110</u>

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	169 883	504 834	141 658
- Factures non parvenues	722 100	539 876	589 492
<u>Sous total</u>	<u>891 983</u>	<u>1 044 710</u>	<u>731 150</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	2 491 945	3 469 968	1 592 822
- Effets à payer	21 105 219	18 402 608	19 584 970
- Factures non parvenues	823 925	593 871	1 155 228
- Retenues de garantie	276 005	181 133	276 005
<u>Sous total</u>	<u>24 697 094</u>	<u>22 647 580</u>	<u>22 609 025</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>25 589 077</u>	<u>23 692 291</u>	<u>23 340 176</u>

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Autres provisions pour risques	1 281 771	1 260 123	1 181 771
<u>Total des provisions</u>	<u>1 281 771</u>	<u>1 260 123</u>	<u>1 181 771</u>

NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Personnel, remunerations dues	8 432	1 110	3 703
- Personnel, provisions pour congés payés	598 396	509 097	546 478
- Personnel, autres charges à payer	275 333	325 046	578 615
- Etat, retenues sur salaires	173 148	125 617	121 157
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	515 682	562 092	558 693
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	108 251	-	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfiques	1 911 567	2 395 647	1 292 366
- Etat, TVA à payer	192 860	-	622 471
- Etat, autres impôts et taxes à payer	13 326	1 561	20 125
- Actionnaires, dividendes à payer	18 553	16 513	16 513
- Avances sur titres immobilisés	590 627	68 781	301 878
- C.N.S.S	591 063	476 923	355 613
- Autres comptes créditeurs	983 643	1 314 703	1 095 363
- Diverses charges à payer	-	11 880	-
- Charges à payer sur contrats de portage	849 031	1 185 955	774 031
- Produits constatés d'avance	33 943	37 679	33 943
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	103 828	155 741	103 828
<u>Total</u>	<u>6 967 683</u>	<u>7 188 346</u>	<u>6 462 576</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000	43 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 300 000	4 300 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	-	2 000 000	2 000 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155	990 155
- Résultats reportés		11 182 994	10 250 212	10 250 212
Total des capitaux propres avant résultat de la période		118 111 517	114 978 735	114 978 735
Résultat de la période		6 777 372	8 493 658	11 732 781
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	124 888 889	123 472 392	126 711 516
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		6 777 372	8 493 658	11 732 781
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,753	0,944	1,304

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. (Le résultat par action, au 30/06/2014 et au 31/12/2014, a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée courant 2015)

(D) voir le tableau de mouvements ci-joints:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)	533 600			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125	6 915 933	(9 269 058)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(8 300 000)			(8 300 000)
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)					-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000	9 532 782	(11 732 782)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							(8 600 000)			(8 600 000)
Résultat au 30 juin 2015									6 777 372	6 777 372
Solde au 30 Juin 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	6 777 372	124 888 889

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Interets conventionnels	26 207 919	24 445 205	50 187 078
Intérêts intercalaires	102 203	265 132	395 709
Intérêts de retard	681 201	860 920	1 826 462
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>26 991 323</u>	<u>25 571 258</u>	<u>52 409 250</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(492 646)	(543 405)	(752 647)
. Intérêts de retard	(406 191)	(491 630)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	383 468	387 902	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	151 550	275 506	745 082
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(363 821)</u>	<u>(371 626)</u>	<u>(557 072)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>26 627 502</u>	<u>25 199 632</u>	<u>51 852 178</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	100 346	73 799	160 477
- Commissions d'assurance	309 622	294 173	678 331
- Autres	353 203	43 287 *	158 484 *
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>763 171</u>	<u>411 259 *</u>	<u>997 292 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 21 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Intérêts des emprunts obligataires	7 877 480	7 100 710	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	3 610 668	4 203 142	8 534 630
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 491 477	1 487 801	4 092 055
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	256 181	208 963	436 452
Total des charges financières des emprunts	14 235 806	13 000 617	27 377 978
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	242 595	671 338	981 774
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	968 346	916 486	1 817 078
- Pénalités fiscales et sociales	825	100	967
- Pertes de change	-	8 076	26 069
- Gains de change	(8 587)	(1 925)	(194 749)
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	75 000	109 000	270 762
- Autres	-	117	117
Total des autres charges financières	1 278 179	1 703 192	2 902 017
Total général	15 513 985	14 703 810	30 279 995

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits des participations	5 427 820	6 009 760	6 169 860
- Produits des titres Immobilisés	19 255	42 600	286 756
- Revenus des autres créances immobilisées	21 447	11 021	79 624
- Produits nets sur cession de titres de placement	14 956	4 333	9 376
- Produits nets sur cessions de titres de participation	22 473	-	56 720
Total	5 505 951	6 067 713	6 602 336

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Salaires et complément de Salaires	2 978 510	2 495 524	5 163 841
- Bonus	250 000	300 000	600 000
- Indemnités représentatives de frais	109 926	106 856	205 571
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	664 073	576 467	1 073 831
- Autres charges sociales	219 500	256 132	461 991
<u>Total</u>	<u>4 222 009</u>	<u>3 734 979</u>	<u>7 505 234</u>

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Achat de matières et fournitures	44 949	43 047	92 057
<u>Total des achats</u>	<u>44 949</u>	<u>43 047</u>	<u>92 057</u>
- Locations	97 664	77 797	164 517
- Charges locatives et de copropriété	76 172	58 079	162 281
- Entretiens et réparations	154 415	132 396	320 312
- Primes d'assurances	48 129	41 317	83 026
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	316 691	292 086	567 484
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>693 071</u>	<u>601 675</u>	<u>1 297 620</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	465 061	532 938	1 100 392
- Publicités, publications, relations publiques	160 726	128 370	248 577
- Déplacements, missions et réceptions	414 529	325 198	693 521
- Frais postaux et de télécommunications	155 532	148 387	279 661
- Services bancaires et assimilés	259 589	259 069 *	404 667 *
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 455 437</u>	<u>1 393 962 *</u>	<u>2 726 817 *</u>
- Jetons de présence	32 400	32 400	64 800
- Frais du contentieux	-	-	-
- Autres	10 556	6 350	14 759
<u>Total des charges diverses</u>	<u>42 956</u>	<u>38 750</u>	<u>79 559</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	90 416	80 271	158 573
- Contribution conjoncturelle	-	-	189 144
- T.C.L	69 202	66 104	134 699
- Droits d'enregistrement et de timbres	16 507	21 447	33 178
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>176 125</u>	<u>167 822</u>	<u>515 594</u>
<u>Total général</u>	<u>2 412 538</u>	<u>2 245 256 *</u>	<u>4 711 648 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RÉSULTAT DES CRÉANCES RADIÉES

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 306 150	4 898 066	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	-	-	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 723 495)	(5 448 279)	(8 491 030)
- Créances radiées	8 839	29	13 950
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(8 839)	(29)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	-	(117 033)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>1 582 655</u>	<u>(550 213)</u>	<u>888 792</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	8 157
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	245 480	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 780)	-	(33 627)
<u>Total</u>	<u>(33 780)</u>	<u>245 480</u>	<u>(25 470)</u>

NOTE 27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISÉES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	318 732	292 192	599 266
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	376 186	345 952	717 615
<u>Total</u>	<u>694 918</u>	<u>638 144</u>	<u>1 316 881</u>

NOTE 28 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	72 000	630 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(6 898)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	-	(636 352)
<u>Total</u>	<u>100 000</u>	<u>65 102</u>	<u>(20 147)</u>

NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	16 550	16 550
- Produits sur assistance technique MLA	227 040	211 410	402 100
- Autres produits	57 600	65 297	123 718
Total	284 640	293 257	542 368

NOTE 30 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2015 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 22% du bénéfice imposable.

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	24 507 393	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(25 660 848)	(24 507 393)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(6 138 654)	(8 128 551)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	6 445 593	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(129 989)	(84 661)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 766 456)	(6 008 988)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 963 793	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(3 252 829)	(3 167 333)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 226 506	3 252 829
- TVA collectées	+	25 553 623	24 985 912
- Loyers encaissés	+	158 270 118	153 561 421
- Intérêts de retard	+	681 201	860 920
- Créances virées en Pertes	-	(8 839)	(29)
- Encaissement sur créances radiées	-	-	-
- Remboursement des valeurs résiduelles		816 431	528 171
- Remboursements anticipés		6 019 407	5 089 602
- Produits sur Cessions anticipées		100 346	73 799
Encaissements reçus des clients		190 626 796	184 201 205
			374 464 311

NOTE 32 : DÉCAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	22 609 025	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(24 697 094)	(22 647 580)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 383 943)	(1 816 215)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 533 699	918 657
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	147 323 600	139 592 505
- TVA sur Investissements	+	19 481 539	21 015 621
Décaissements pour financement de contrats de leasing		164 866 826	158 557 442
			324 182 099

NOTE 33 : SOMMES VERSÉES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	+	(7 232)	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période		-	7 514	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(55 495)	(46 163)	(46 163)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	50 202	19 604	55 495
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(524 427)	(263 534)	(263 534)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	813 467	784 908	524 427
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	731 150	1 064 753	1 064 753
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(891 983)	(1 044 710)	(731 150)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	3 703	138 186	138 186
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(8 432)	(1 110)	(3 703)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	546 478	415 144	415 144
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(598 396)	(509 097)	(546 478)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	578 615	516 530	516 530
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(275 333)	(325 046)	(578 615)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	121 157	147 957	147 957
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(173 148)	(125 617)	(121 157)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	558 693	496 262	496 262
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(515 682)	(562 092)	(558 693)
- C.N.S.S en début de période	+	355 613	381 502	381 502
- C.N.S.S en fin de période	-	(591 063)	(476 923)	(355 613)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	-	9 425	9 425
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	-	(11 880)	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	774 031	1 076 955	1 076 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(849 031)	(1 185 955)	(774 031)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	382 098	393 984 *	658 256
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(261 348)	(189 813) *	(399 053)
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	55 314	(800) *	(202 452)
- TVA, payées sur biens et services	+	376 751	493 299	833 154
- Charges de personnel	+	4 222 009	3 734 979	7 505 234
- Autres charges d'exploitation	+	2 412 538	2 245 256 *	4 711 648
- Impôts et taxes	-	(176 125)	(167 822)	(515 594)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		7 054 124	7 008 182 *	13 438 409

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 34: INTÉRÊTS PAYÉS

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Frais d'émission d'emprunt	+	378 613	333 325	859 174
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	37 800	81 936	81 936
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(108 251)	-	(37 800)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+	8 218 264	7 115 515	7 115 515
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	-	(5 586 620)	(5 316 330)	(8 218 264)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	1 713 714	863 428	863 428
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(992 706)	(1 120 526)	(1 713 714)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	1 822 127	536 394	536 394
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(1 801 456)	(439 445)	(1 822 127)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	3 675	68 133	68 133
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(98 700)	(96 075)	(3 675)
- Charges financières	+	15 513 985	14 703 810	30 279 996
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(256 181)	(208 963)	(436 452)
		18 844 264	16 521 202	27 572 544

Intérêts payés

NOTE 35: IMPÔTS ET TAXES PAYÉS

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	1 292 365	239 857	239 857
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	+ ou -	(962 967)	(1 712 053)	(1 292 365)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	20 125	9 505	9 505
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(13 326)	(1 561)	(20 125)
- TVA payées	+	6 124 943	4 528 155	8 306 154
- Impôts et taxes	+	176 125	167 822	515 594
- Impôts sur les bénéfices	+	1 911 567	2 395 647	3 186 145
		8 548 832	5 627 373	10 944 765

Impôts et taxes payés

NOTE 36: AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE

	30 Juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 337 422	1 792 410	1 792 410
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(5 144 024)	(4 461 011)	(2 337 422)
- Produits à recevoir sur contrats de portage en début de période	+	-	124 270	124 270
- Produits à recevoir sur contrats de portage en fin de période	-	-	(32 472)	-
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	378 522	492 665	492 665
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(376 495)	(484 739)	(378 522)
- Projet ALIOS en début de période	+	460 198	761 108	761 108
- Projet ALIOS en fin de période	-	(451 391)	(422 135)	(460 198)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	135 760	-	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(49 311)	-	(135 760)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	78 481	36 439	36 439
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(34 977)	(126 938)	(78 481)
- Compte courant MLA en début de période		327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période		23 174	23 174	23 174
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	756 812	445 172	445 172
- Comptes d'attente en fin de période	-	(486 127)	(427 125)	(756 812)
- Placements en titres en début de période	+	789 144	347 859	347 859
- Placements en titres en fin de période	-	(223 792)	(386 837)	(789 144)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 095 363)	(1 256 087)	(1 256 087)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	983 644	1 314 703	1 095 363
- Produits des placements	+	5 505 951	6 067 713	6 602 336
- Plus values sur cession des titres d'investissement		(22 473)	-	(56 720)
- Autres produits d'exploitation	+	662 824	337 460 *	836 815
- Autres gains ordinaires	+	284 640	276 707	525 818
- Autres pertes ordinaires	-	-	-	(470 228)
Autres flux de trésorerie		4 489 445	4 399 162 *	6 340 880

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 37 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)	(928 886)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	5 571	
- Transfert d'immobilisations	-	799 565	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	183 227	386 884
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	180 455	811 927
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>363 682</u>	<u>911 758</u>	<u>1 075 061</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	16 550	16 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>-</u>	<u>16 550</u>	<u>16 550</u>

NOTE 39 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	489 800	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	2 000 000	1 500 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	-	(6 214 235)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	+	6 214 235	6 214 235
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>2 489 800</u>	<u>1 500 000 *</u>	<u>4 008 575</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 40 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30 Juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	500 000	500 000	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	29 366	-	127 930
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(301 878)	(270 000)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	590 628	68 781	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	-	-	365 000	365 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	-	(185 000)	-
- Plus values sur cession de titres de participations	+	22 473	-	56 720
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>840 589</u>	<u>478 781</u> *	<u>1 248 327</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 41 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	30 Juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
- Dividendes et tantièmes	+	8 600 000	8 300 000	8 300 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	16 513	14 103	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(18 553)	(16 513)	(16 513)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>8 597 960</u>	<u>8 297 589</u>	<u>8 297 590</u>

NOTE 42 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE

	30 Juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
- Banques	+	1 731 366	312 916	3 863 693
- Caisses	+	13 879	13 358	15 109
- Banques, découverts	-	(155 559)	(8 292 455)	(230 664)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>1 589 685</u>	<u>(7 966 181)</u>	<u>3 648 138</u>

NOTE 43 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.14 Notes complémentaires aux états financiers individuels au 30 juin 2015

4.14.1 Notes complémentaires :

4.14.1.1. Les engagements hors Bilan arrêtés au 30/06/2015 :

Concernant les changements dans les engagements hors bilan, nous avons inséré une colonne comparative arrêtée au 30/06/2014, ci-dessous l'état des engagements hors bilan:

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN			
(en dinars)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
PASSIFS EVENTUELS	12 653 312	15 707 362	5 698 123
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	10 000 000	11 000 000	2 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	2 653 312	3 955 788	3 698 124
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB		751 575	
ENGAGEMENTS DONNES	28 618 231	34 167 040	24 312 773
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	22 934 016	26 673 440	18 245 903
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	3 750 000	5 000 000	3 750 000
Engagements sur titres (participations non libérées FCPR TUNINVEST CROISSANCE)	1 934 215	2 493 600	2 316 870
ENGAGEMENTS RECUS	87 158 090	83 553 251	83 894 439
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	1 319 780	3 195 632	2 020 106
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	369 417	484 132	419 154
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	85 468 893	79 873 487	81 455 179
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	8 240 378	2 943 693	2 240 378
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	2 240 378	2 943 693	2 240 378
Emprunts extérieurs obtenus non encore encaissés	6 000 000		

4.14.1.2. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle de d'établissement des états financiers par le Conseil d'Administration du 25 Août 2015.

4.14.1.3. Note sur les principes et les méthodes comptables, qui ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires:

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables adoptées pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2015 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014.

4.14.1.4. Note sur l'effet des changements, dans la structure de l'entreprise:

Étant donné qu'aucune changement significative dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité, la société n'a pas présenté une note sur les changements de leur structure.

4.14.1.5. Note sur les créances leasing impayés:

- Présentation des produits à recevoir parmi les « impayés » : étant donné que les intérêts de retard à facturer et les créances radiées sont rattachés exclusivement aux loyers impayés, ils ont été présentés parmi la rubrique « impayés » au niveau du bilan.

- L'écart de: **234 626 DT**, réclamé au niveau des créances se détaille ainsi:

- **86.069** représente la réservation des intérêts de retard et des intérêts intercalaires sur les relations classés 0 et 1 (présenté parmi les produits réservés sur les clients ordinaires); et
- D: **148.558** représente la provision sur les créances radiées (présenté parmi les provisions sur créances radiées sur les clients litigieux).
- Ces divers montants existent au niveau de la note 6 : « créances de Leasing : impayés » mais qui ne figurent pas au niveau du tableau d'engagements car ils ne sont pas traités par l'application « Engagements » puisque ils sont l'aboutissement d'une politique prudentielle (par rapport aux exigences de la BCT) adaptée par Tunisie Leasing depuis plusieurs années.

4.15 Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



AMC Ernst & Young

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

**Mesdames, messieurs les Actionnaires de
Tunisie Leasing SA,**

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 653 640 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 6 777 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2015, l'état des engagements hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir

l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

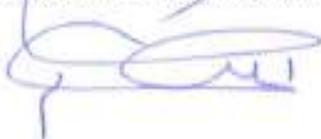
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing» au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis, le 25/08/2015

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



4.16 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing au 30/06/2015

4.16.1 Engagements financiers au 30/06/2015

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
cautionnement	12 653 312			12 653 312 ()		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	5 684 215	5 684 215				
g) engagement par signature	22 934 016	22 934 016				
TOTAL	41 271 543	28 618 231		12 653 312		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	369 417	369 417				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	1 319 780	1 319 780				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	85 468 893	85 468 893				
TOTAL	87 158 090	87 158 090				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	6 000 000	6 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage	2 240 294			2 240 294 **		
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	2 240 294			2 240 294		

(*)Les 12 653 312 DT au 31-12-2014 sont répartis comme suit : 10 000 000 DT sur Tunisie Factoring et 2 653 312 sur TLLD.

(**) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation de capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

4.16.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing au 30/06/2015

4.16.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2015
Emprunt Obligataire 2010 - II	30 000 000	17/11/2015	TMM + 0,75% ou 5,375%	5 ans	6 000 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2010'	20 000 000	28/02/2016	TMM + 1,1% ou 5,7%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - I	30 000 000	10/06/2016	TMM + 0,9% ou 5,75%	5 ans	6 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - II	30 000 000	29/10/2016	TMM + 1,25% ou 5,95%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2011 - III	30 000 000	29/01/2017	TMM + 1,35% ou 5,85%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2017 29/05/2019	TMM + 1,75% 6,15% et 6,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	16 964 000
Emprunt Obligataire 2012 – II	20 000 000	15/01/2018 15/01/2020	TMM + 1,75% 6,3% et 6,4%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	14140 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2013-I'	20 000 000	02/05/2018	TMM + 2,25% ou 7%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018 03/10/2020	TMM + 2% 7% et 7,25%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	27 516 000
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2013-II'	20 000 000	05/02/2019 05/02/2021	TMM + 2,35% 7,35% et 7,60%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	18 234 000
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019 28/04/2021	TMM + 2,2% et/ou 7,2% 7,35%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	26 702 000
Emprunt Obligataire 2014 -II	30 000 000	15/12/2019 15/12/2021	TMM + 2,25% et/ou 7,55% 7,80%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
Emprunt Obligataire 2015 -I	30 000 000	15/05/2020 15/05/2022	TMM + 2,30% et/ou 7,65% 7,85%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	30 000 000
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2015-I »	20 000 000	29/06/2020 29/06/2022	TMM + 2,30% et/ou 7,70% 7,90%	5 ans 7 ans avec deux années de grâce	20 000 000
TOTAL	370 000 000				235 556 000

4.16.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing

- Encours des emprunts bancaires contractés par TL au 30 juin 2015

En milliers de Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2015
BANQUES LOCALES	152 084 603				114 333 651
Al Baraka Bank	10 000 000	7,14%	Principal in fine le 19/02/2016	1 an	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,05%	Principal in fine le 25/03/2016	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,07%	Principal in fine le 11/04/2016	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,92%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	6,90%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	6,90%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,87%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	6,87%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	6,87%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 an	6 500 000
ABC Tunisie 2015/1	6 000 000	TMM + 2%	Principal in fine le 29/06/2016	1 an	6 000 000
Attijari Bank 2010	10 000 000	TMM + 1,05%	Trimestriellement	5 ans	1 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestriellement	5 ans	6 000 000
Attijari Bank 2015	10 000 000	TMM + 2,2 %	Trimestriellement	3 ans	10 00 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement	5ans	6 000 000
BIAT 2015	7 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement	5 ans	7 500 000
Amen Bank 2013/2	15 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement	4 ans	8 437 500
Amen Bank 2013/3	11 584 603	TMM + 2%	Mensuellement	2 ans	2 896 151
BTK 2013	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestriellement	5 ans	3 000 000

Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000

- **Encours des emprunts étrangers contractés par TL au 30 Juin 2015**

BEI (Crédit participatif)	1 619 000	4,50%	17/09/2017	10 ans	154 398
BEI	1 379 763	3,86%	15/05/2014	10 ans	99 144
BEI	9 654 000	2,18%	15/10/2015	5 ans	1 013 166
BEI	2 881 000	2,28%	15/10/2015	5 ans	302 957
BEI	1 818 263	1,69%	15/04/2018	6 ans	932 118
BEI	2 016 357	1,53%	15/04/2019	7 ans	1 178 457
BEI	2 016 879	1,54%	15/04/2019	7 ans	1 178 949
BEI	24 437 941	1,39%	15/10/2019	7 ans	15 981 398
BEI T1	20 634 165	0,96%	11/01/2022	7 ans	20 634 165
BEI T2	1 942 996	1,26%	11/01/2022	7 ans	1 942 996
BIRD T1 et T2	7 989 445	3,9% ou 4,15%	15/05/2022	10 ans	7 989 445
BIRD T3	1 510 553	4,74%	15/11/2023	10 ans	1 510 553
BAD T1	4 953 318	4,33%	15/11/2022	10 ans	4 953 318
BAD T2	990 753	4,72%	15/05/2023	10 ans	990 753
SANAD	17 016 300	3,25%	05/07/2019	5 ans	17 016 300
BERD T1	11 600 500	2,90%	10/07/2019	5 ans	11 600 500
TOTAL DES EMPRUNTS ETRANGERS	112 461 233				87 478 617

- **Encours des billets de trésorerie par TL au 30 juin 2015**

Souscripteur	Montant (milliers DT)	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE LLD	1000	6,93%	240J
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	3000	7,25%	190J
TUNISIE LLD	500	6,90%	360J
TUNISO EMIRATIE SICAV	3000	7,05%	90J
TUNISIE VALEURS	2500	6,99%	60J
TUNISIE SICAV	3000	7,05%	90J
TUNISIE SICAV	4000	7,77%	30J
TUNISIE SICAV	4000	7,02%	90J
TUNISIE SICAV	3000	7,02%	90J
TUNISIE SICAV	3000	7,02%	90J
TUNISIE SICAV	2500	7,15%	360J
LLOYED VIE	2500	7,10%	180J
STE PROMOTIONS SARL	500	6,99%	360J
CAPRA	3000	6,30%	5 ANS
TOTAL DES BILLETS DE TRESORERIE	35 500		

4.16.3 Soldes Intermédiaires de Gestion au 30/06/2015

(en dinars)

	PRODUITS				CHARGES			SOLDES			
	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014		30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	
Revenus du Leasing	26 207 919	24 445 205	50 187 078	Charges financières nettes	15 513 985	14 703 810	30 279 995				
Intérêts de retard & intercalaire	783 404	1 126 053	2 222 172								
Variation des agios réservés	-363 821	-371 626	-557 072								
Autres produits d'exploitation	763 171	411 259	997 292								
Produit d'exploitation	27 390 673	25 610 891	52 849 470	Total des charges nettes financières	15 513 985	14 703 810	30 279 995	Marge commerciale (PNB)	11 876 688	10 907 081	22 569 475
Marge commerciale (PNB)	11 876 688	10 907 081	22 569 475	Charges de personnel	4 222 009	3 734 979	7 505 234				
Produits des placements	5 505 951	6 067 713	6 602 336	Autres charges d'exploitation	2 412 538	2 245 256	4 711 648				
Sous Total	17 382 639	16 974 794	29 171 811	Sous Total	6 634 547	5 980 235	12 216 882	Excédent Brut d'exploitation	10 748 092	10 994 559	16 954 929
Excédent Brut d'exploitation	10 748 092	10 994 559	16 954 929	Dotations aux amortissements	694 918	638 144	1 316 881				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	1 582 655	-550 213	888 792				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	-33 780	245 480	-25 470				
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	100 000	65 102	-20 147				
Autres produits ordinaires	284 640	293 257	542 368	Autres pertes ordinaires			470 228				
				Impôts sur les sociétés	1 911 567	2 395 647	3 134 231				
Sous Total	11 032 732	11 287 816	17 497 297	Sous Total	4 255 360	2 794 160	5 764 515	Résultat des activités ordinaires	6 777 372	8 493 658	11 732 781
Résultat des activités ordinaires après impôts	6 777 372	8 493 658	11 732 781	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-				
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	-	-	-				
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-				
TOTAL	6 777 372	8 493 658	11 732 781					Résultat net de l'exercice	6 777 372	8 493 658	11 732 781

4.16.4 Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2015

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves spéciales pour Réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 150 000	3 776 843	9 492 000	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000			(1 500 000)						-
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014							(533 600)	533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014					150 000		2 203 125	6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 30 juin 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000			(2 000 000)						-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015					200 000		2 000 000	9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 30 juin 2015									6 777 372	6 777 372
Solde au 30 Juin 2015	45 000 000	39 500 000	990 155	-	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 994	6 777 371	124 888 888

4.16.5 Évolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation au 30/06/2015

(en dinars)

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Revenus de leasing	26 627 502	25 199 632	51 852 178
Produit net	17 382 639	16 974 794	29 013 327
Résultat d'exploitation	8 404 299	10 596 047	14 794 873
Capital social	45 000 000	43 000 000	43 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	8 600 000	8 600 000
Revenus par action	2,959	2,930	6,029
Produit net par action	1,931	1,969	3,374
Résultat d'exploitation par action	0,934	1,232	1,720

4.16.6 Évolution du résultat net au 30/06/2015

(en dinars)

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Bénéfice avant impôt (1)	8 688 939	10 889 305	14 867 013
Bénéfice net d'impôt (2)	6 777 372	8 493 658	11 732 781
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	14 060 337	17 419 701	34 002 521
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	10 234 434	12 676 841	26 106 599
Capital social	45 000 000	43 000 000	43 000 000
Nombre d'actions (5)	9 000 000	8 600 000	8 600 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	0,965	1,266	1,729
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	0,753	0,988	1,364
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	1,562	2,026	3,954
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	1,137	1,474	3,036
Bénéfice avant impôt/capital social	19,31%	25,32%	34,57%
Bénéfice net d'impôt/capital social	15,06%	19,75%	27,29%
Bénéfice consolidé avant impôt/capital social	31,25%	40,51%	79,08%
Bénéfice consolidé net d'impôt/capital social	22,74%	29,48%	60,71%

4.16.7 Évolution de la marge brute d'autofinancement au 30/06/2015

(en dinars)

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Bénéfice net d'impôt (1)	6 777 372	8 493 658	11 732 781
Dotations aux amortissements (2)	694 918	638 144	1 316 881
Dotations nettes aux provisions (3)	1 648 875	(239 631)	843 175
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	9 121 165	8 892 171	13 892 837

4.16.7 Indicateurs de gestion et ratios

(en milliers de dinars)

Indicateurs de Gestion	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net (1)	6 777	8 494	11 733
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	627 304	612 738	617 975
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	621 748	622 328	620 140
Fonds propres (avant résultat net) (3)	118 112	114 979	114 979
Capitaux propres avant affectation	124 889	123 472	126 712
Créances sur la clientèle	573 599	561 151	565 699
Créances classées (4)	41 970	39 973	38 088
Produits réservés (5)	3 355	2 994	2 992
Total Provisions (6)	28 327	25 412	26 754
Emprunts et ressources spéciales (7)	481 503	465 647	472 107
Charges financières	15 514	14 704	30 280
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 329	6 575	13 375
Produit net (9)	17 383	16 975	29 013
Total brut des créances (10)	611 706	595 654	601 894
Total bilan (11)	653 640	635 345	642 708
Intérêts de crédit bail	26 991	25 571	52 409
Dettes envers la clientèle	13 409	14 085	12 905
Charges de personnel	4 222	3 735	7 505
Portefeuille titre commercial	448	552	979
Portefeuille d'investissement	53 257	51 036	51 297
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	19,00%	18,48%	18,54%
Taux de créances classées (4)/(10)	6,86%	6,71%	6,33%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	75,49%	71,06%	78,10%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	6,69%	6,52%	6,16%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	23,89%	24,03%	23,18%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,11%	19,43%	19,72%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,66%	73,29%	73,46%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	87,75%	88,32%	88,02%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	86,28%	85,49%	85,74%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	24,29%	22,00%	25,87%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	14,72%	14,76%	25,23%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	42,17%	38,73%	46,10%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	5,74%	7,39%	10,20%
ROA (1)/(11)	1,04%	1,34%	1,83%
Résultat net / Produit net	38,99%	50,04%	40,44%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	4,71%	4,56%	9,26%
Produits nets / total bilan	2,66%	2,67%	4,51%

4.17 États financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30/06/2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés intermédiaires de la société arrêtés au 30/06/2015 ne s'accroissent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêt des états financiers ;
- Une note sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de ma NC01 norme générale ;
- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure du groupe pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note portant sur les changements dans les engagements hors bilan, depuis le dernier bilan annuel et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note complémentaire à la note « portefeuille d'investissement », « titres immobilisés » portant sur le pourcentage de détention (exclusion faite des titres ayant fait l'objet de contrats de portage) et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT07 relative aux placements.

Tunisie Leasing s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 30/06/2016 et suivants

4.17.1. Bilan consolidé au 30/06/2015

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2015 (exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2015	2014	31 décembre 2014		Notes	30-juin 2015	2014	31 décembre 2014
ACTIFS					CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Liquidités et équivalent de liquidités	6	44 325 227	12 729 605	15 874 557	PASSIFS				
Créance sur la clientèle					Emprunts et ressources spéciales				
Créances de leasing : encours financier		767 613 772	763 708 389	772 545 415	Concours bancaires	15	10 992 659	33 145 261	17 864 457
Moins : provisions		(20 196 151)	(18 025 385)	(19 395 748)	Emprunts et dettes rattachées		665 215 671	592 993 124	617 705 917
	7	747 417 621	745 683 004	753 149 667	Total Emprunts et ressources spéciales		676 208 330	626 138 385	635 570 374
Créances de leasing : Impayés		30 733 702	27 603 977	29 661 494					
Moins : provisions		(19 678 982)	(15 758 216)	(18 482 462)	Autres Passifs				
	8	11 054 720	11 845 760	11 179 032	Fournisseurs et comptes rattachés		28 158 596	25 512 357	25 189 864
Intérêts constatés d'avance		(5 424 163)	(5 605 310)	(5 619 206)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	33 294 115	39 081 804	41 149 836
Total des créances sur la clientèle		753 048 178	751 923 454	758 709 493	Provisions pour passifs et charges	16	5 078 621	4 391 849	5 014 421
Acheteurs factorés		130 504 030	127 086 790	126 704 117	Passifs impôts différés	13	1 059 309	1 539 589	1 048 341
Moins : provisions		(5 655 644)	(4 380 040)	(5 153 774)	Dettes envers la clientèle	17	19 876 666	23 506 575	21 627 352
	9	124 848 386	122 706 750	121 550 343	Autres passifs	18	26 648 812	26 674 891	20 081 379
Portefeuille titres de placement		1 059 616	1 563 250	3 429 445	Total des autres passifs		114 116 119	120 707 065	114 111 193
Portefeuille d'investissement					CAPITAUX PROPRES				
Titres mis en équivalence		7 512 549	7 457 545	8 044 592	Capital social		45 000 000	43 000 000	43 000 000
Autres immobilisations financières		31 374 864	26 292 612 *	29 393 649	Réserves consolidées		99 916 719	98 869 991	98 328 879
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 513 696) *	(1 268 216)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		144 916 719	141 869 991	141 328 879
Total portefeuille d'investissement	10	37 619 197	32 236 461 *	36 170 025	Résultat consolidé		5 360 736	6 838 908	14 560 067
Valeurs immobilisées					TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	19	150 277 455	148 708 899	155 888 946
Immobilisations incorporelles		14 044 033	13 968 929	14 102 000	INTERETS MINORITAIRES	20	76 082 674	84 960 092	86 232 785
Moins : amortissements		(10 331 022)	(8 592 601)	(9 594 588)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		226 360 129	233 668 991	242 121 731
	11	3 713 011	5 376 328	4 507 411	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 016 684 578	980 514 442	991 803 297
Immobilisations corporelles		49 195 293	48 487 297	48 604 545					
Moins : amortissements		(18 053 330)	(16 263 947)	(16 734 901)					
	12	31 141 963	32 223 350	31 869 644					
Total des valeurs immobilisées		34 854 974	37 599 678	36 377 056					
Actifs d'impôts différés	13	1 098 385	1 116 661	1 040 685					
Autres actifs	14	19 830 615	20 638 583 *	18 651 694					
TOTAL DES ACTIFS		1 016 684 578	980 514 442	991 803 297					

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

4.17.2. État de résultat consolidé au 30/06/2015

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2015	2014	31 Décembre 2014
Revenu de crédit bail	21	44 138 977	41 976 617	87 427 979
Revenu du factoring	22	6 569 064	6 043 414	12 431 570
Revenu des opérations de location longue durée		5 505 059	4 789 728 *	10 246 922
Autres produits d'exploitation		763 170	721 288 *	997 293 *
Total des Produits d'exploitations		56 976 270	53 531 047 *	111 103 764 *
Charges financières nettes	23	(22 330 120)	(19 532 421)	(40 575 599)
Coût des opérations de location longue durée		(3 172 836)	(2 739 783) *	(5 855 107)
Produits des placements		112 945	116 419	643 933
PRODUITS NETS		31 586 259	31 375 262 *	65 316 990 *
Charges de personnel		(8 116 404)	(7 178 890)	(14 076 085)
Autres charges d'exploitation		(5 310 775)	(5 101 754) *	(10 865 839) *
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 528 844)	383 799	(2 939 165)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 621 042)	(1 651 375) *	(3 174 968)
Dotations aux provisions pour risques divers	25	(209 721)	(430 182)	(203 483)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 799 473	17 396 861	34 057 450
Autres gains ordinaires		303 067	66 441	434 244
Autres pertes ordinaires		(42 203)	(43 601)	(489 174)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		14 060 337	17 419 701	34 002 521
Impôts différés		66 946	(7 080)	431 425
Impôts exigibles		(4 617 559)	(5 422 872)	(9 805 469)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		9 509 724	11 989 749	24 628 477
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	724 710	687 092	1 478 122
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 234 434	12 676 841	26 106 599
Part revenant aux intérêts minoritaires	20	(4 873 698)	(5 837 933)	(11 546 532)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		5 360 736	6 838 908	14 560 067
Résultat par action		0,596	0,760 **	1,618 **

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 19)

4.17.3. État de flux de trésorerie consolidé au 30/06/2015

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015
(exprimé en dinar tunisien)

	30-juin 2015	2014	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	293 038 463	295 305 069	598 940 776
Décaissement pour financement de contrats de leasing	161 603 387	(245 302 944)	(497 403 588)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	(166 135 585)	162 976 338	321 543 518
Financements des adhérents	(9 352 034)	(162 799 161)	(312 299 872)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(22 684 614)	(9 240 577) *	(17 810 841) *
Intérêts payés	(26 754 623)	(21 871 382)	(34 994 658)
Impôts et taxes payés	(237 871 549)	(21 850 728)	(44 214 184)
Autres flux de trésorerie	(4 982 627)	(2 804 670)	(6 093 595) *
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(13 139 182)</u>	<u>(5 588 057) *</u>	<u>7 667 555</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 219 377)	(8 837 792)	(13 049 989)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 191 821	1 402 888	3 061 583
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 489 800)	(1 498 400) *	(4 222 909)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	840 589	479 641 *	1 521 409
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(4 676 767)</u>	<u>(8 453 663) *</u>	<u>(12 689 906)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	(4 965 870)	(5 593 694)	(14 551 188)
Encaissements provenant des emprunts	138 275 000	210 616 236	428 646 216
Remboursement d'emprunts	(94 344 724)	(188 234 667)	(378 217 934)
Flux liés au financement à court terme	14 503 221	(16 811 711)	(26 422 506)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>53 467 627</u>	<u>(23 836)</u>	<u>9 454 588</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(56 061)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>(329 210)</u>	<u>99 847</u>	<u>83 871</u>
Variation de trésorerie	<u><u>35 322 468</u></u>	<u><u>(13 965 709)</u></u>	<u><u>4 460 047</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice	(1 989 900)	(6 449 947)	(6 449 947)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33 332 568	(20 415 656)	(1 989 900)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

4.18 Notes aux états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30/06/2015

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « TLG » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2015, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2015 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 30 Juin 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 569	28,57%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			29 832	99,44%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%				
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%						
Autres	71 431	71,43%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	168	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	3 500 000	100,00%

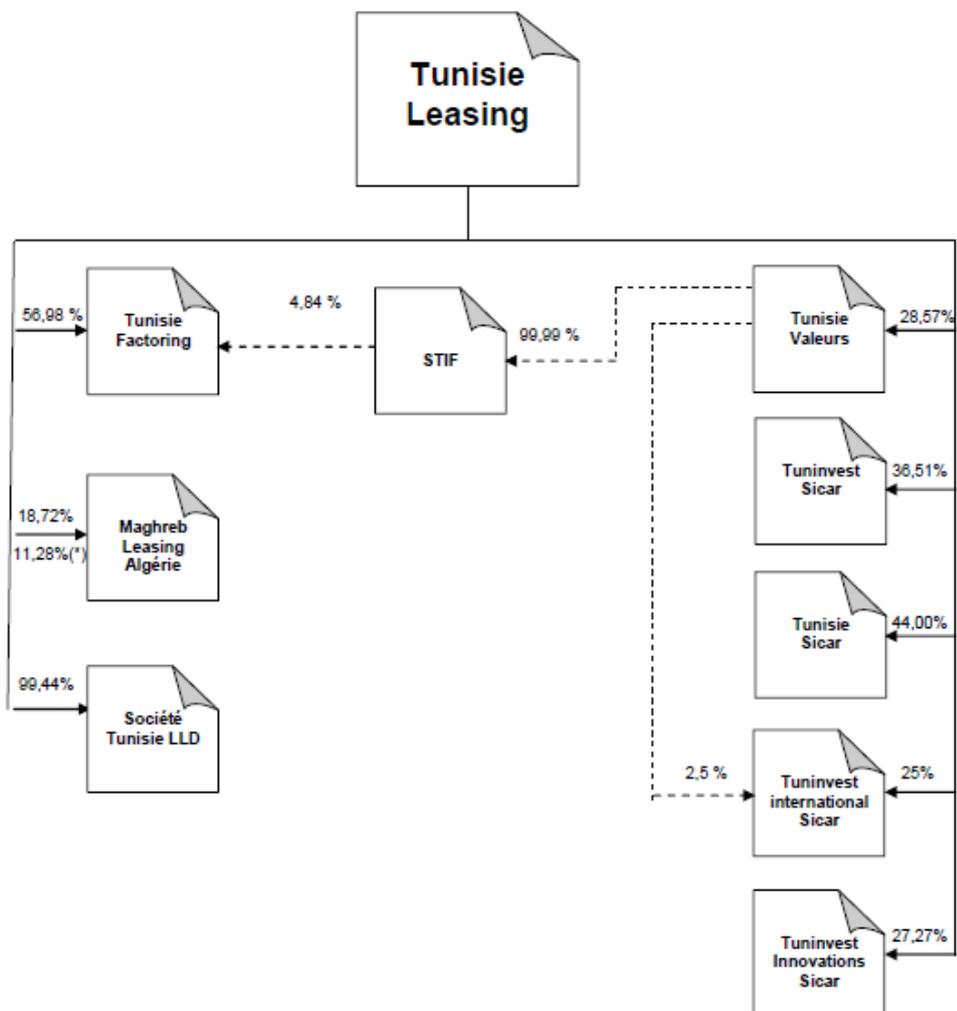
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	28,57%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	11,28%
Tunisie Valeurs							0,7142%						28,56%					
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											1,38%							
Autres																		
Total	28,57%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,714%	27,27%	0,00%	56,98%	1,38%	0,00%	28,56%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	28,57%		36,51%		44,00%		25,71%		27,27%		58,36%		28,56%		99,44%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 30 JUIN 2015**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette

analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 30 juin 2014, les états financiers consolidés au 30 juin 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan, l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

5.1 Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2014 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2015 au niveau des autres actifs. Le bilan et l'état de flux de trésorerie arrêtés au 30 juin 2014, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 368 167)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 368 167	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(393 984)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	393 984	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	800	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(800)	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel

5.2 Les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2015, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Ce changement dans les méthodes de présentation traduit de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Commentaires
Coût des opérations de location longue durée	1 667 601	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	(1 667 601)	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	751 939	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	(751 939)	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	442 920	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	(442 920)	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	105 067	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	(105 067)	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Revenu des opérations de location longue durée	(227 744)	Retraitement des primes d'assurances et des gains nets sur cession provenant de l'activité de location à longue durée.
Coût des opérations de location longue durée	(227 744)	Retraitement des primes d'assurances et des gains nets sur cession provenant de l'activité de location à longue durée.

5.3 Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres charges d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	43 287	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	43 287	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
-Banques	44 304 869	12 708 204	15 854 068
-Caisses	20 358	21 401	20 489
<u>Total général</u>	<u>44 325 227</u>	<u>12 729 605</u>	<u>15 874 557</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Créances de leasing (encours financiers)	761 754 299	756 220 416	768 427 389
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	681 644	431 269	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 177 829	7 056 704	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>767 613 772</u>	<u>763 708 389</u>	<u>772 545 415</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(16 634 012)	(15 138 427)	(15 720 325)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(3 555 249)	(2 880 370)	(3 668 533)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(20 196 151)</u>	<u>(18 025 385)</u>	<u>(19 395 748)</u>
<u>Soldes au 30 juin 2015</u>	<u>747 417 621</u>	<u>745 683 004</u>	<u>753 149 667</u>

NOTE 8 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	30-juin	31 décembre	
	2015	2014	2014
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	14 149 189	14 669 272	13 927 953
- Intérêts de retard à facturer	86 069	88 069	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>14 235 258</u>	<u>14 757 341</u>	<u>14 013 997</u>
A déduire :			
- Provisions	(2 974 994)	(1 444 680)	(2 637 723)
- Produits réservés	(1 713 856)	(1 631 370)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>9 546 408</u>	<u>11 681 291</u>	<u>9 706 736</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	16 349 886	12 698 078	15 498 938
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>16 498 444</u>	<u>12 846 636</u>	<u>15 647 496</u>
A déduire :			
- Provisions	(12 175 820)	(10 334 634)	(11 680 391)
- Produits réservés	(2 663 715)	(2 196 935)	(2 344 213)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>1 510 351</u>	<u>166 509</u>	<u>1 474 335</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 054 720</u>	<u>11 845 761</u>	<u>11 179 032</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 juin 2015, comme suit :

	30-juin	31 décembre	
	2015	2014	2014
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	123 758 033	116 044 756	118 300 837
Comptes des acheteurs export	2 657 947	4 485 804	3 109 204
Comptes des acheteurs import	4 088 050	6 556 230	5 294 076
<u>Sous total</u>	<u>130 504 030</u>	<u>127 086 790</u>	<u>126 704 117</u>
A déduire			
Provisions	(5 655 644)	(4 380 040)	(5 153 774)
<u>Montant net</u>	<u>124 848 386</u>	<u>122 706 750</u>	<u>121 550 343</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	167 590	295 259	208 941
Fonds de garantie	12 933 339	12 295 894	12 406 689
Compte import	4 088 050	6 556 230	5 294 076
Disponible	16 105 136	19 934 421	23 240 130
<u>Sous total</u>	<u>33 294 115</u>	<u>39 081 804</u>	<u>41 149 836</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>97 209 915</u>	<u>88 004 986</u>	<u>85 554 281</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Titres mis en équivalence	7 512 546	7 457 545	8 044 592
Titres immobilisés	36 329 867	33 036 211	34 838 449
<u>Total brut</u>	<u>43 842 413</u>	<u>40 493 756 *</u>	<u>42 883 041</u>
A déduire			
Versements restant à effectuer sur titres	(4 955 000)	(6 743 600)	(5 444 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>38 887 413</u>	<u>33 750 156</u>	<u>37 438 241</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(1 513 696)	(1 268 216)
<u>Total net</u>	<u>37 619 197</u>	<u>32 236 460 *</u>	<u>36 170 025</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(27 087)	(144 600)	171 226	520 623	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(374 097)	9 420	(144 687)	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 893 517	-	2 298 461	515 005	5 706 983	28,57%
* Tuninvest International Sicar	128 571	-	177 930	(699)	305 802	25,71%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	957 710	29 758	1 123 828	27,27%
	<u>3 899 522</u>	<u>(27 087)</u>	<u>2 915 404</u>	<u>724 710</u>	<u>7 512 549</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
-SPCS	149 990	9,751	1 462 575			2009	
- S T I F	1	10,000	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 752	18,160	812 704			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10,000	654 010			2009/2010	
- M.B.G	5 000	100,000	500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010-2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011	(*)
- Serts	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012	(*)
- Ennakl	389 000	12,850	4 998 650		1 074 807	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	
- Tayssir	8 333	100,000	833 300			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 205 000		2013	
-Société Almes	150 000	10,000	1 500 000			2014	
-Société Tazoghane	200 000	10,000	2 000 000			2015	(*)
			<u>36 329 864</u>	<u>4 955 000</u>	<u>1 268 216</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015**
(Exprimés en dinars)

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Effet de variation de taux de change	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33%	12 219 307	294 134	(361 233)	-	12 152 208	9 518 383	981 949	(248 164)	-	-	10 252 168	1 900 040
Logiciels (en cours)		1 640 375	9 209	-	-	1 649 584	-	-	-	-	-	-	1 649 584
Ecart d'acquisition		242 318	-	-	77	242 241	76 205	2 649	-	-	78 854	163 388	
TOTAUX		14 102 000	303 343	(361 233)	77	14 044 033	9 594 588	984 598	(248 164)	-	-	10 331 022	3 713 011

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Effet de variation de taux de change	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	8 432 389	-	(137 511)	-	8 294 878	2 050 353	180 056	(10 726)	-	-	2 219 683	6 075 195
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	28 149 629	2 722 345	(254 261)	1 994 827	28 622 886	7 977 514	1 141 628	(87 946)	123 880	-	8 907 316	19 715 570
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 220 904	36 372	(21 002)	-	2 236 274	1 044 098	45 494	(14 063)	-	-	1 075 529	1 160 745
Matériel informatique	15% et 33%	3 202 862	221 274	(70 961)	-	3 353 175	2 660 333	164 179	(54 293)	-	-	2 770 219	582 956
Installations générales	10% et 15%	5 425 033	97 800	(115 963)	-	5 406 870	2 971 933	161 047	(83 067)	-	-	3 049 913	2 356 957
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	107 482	-	-	107 482	-	-	-	-	-	-	107 482
TOTAUX		48 604 545	3 185 273	(599 698)	1 994 827	49 195 293	16 734 901	1 692 404	(250 095)	123 880	-	18 053 330	31 141 963

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 13 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(855 754)	(1 167 019)	(855 754)
- Passif d'impôt différé, MLA	(203 555)	(372 570)	(192 587)
Total des passifs d'impôt différé	(1 059 309)	(1 539 589)	(1 048 341)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	364 855	324 530	310 369
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	438 745	527 013	459 759
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	294 785	265 118	270 557
Total des actifs d'impôt différé	1 098 385	1 116 661	1 040 685
Total des impôts différés	39 076	(422 928)	(7 656)

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
-Stocks	-	887 369	-
- Clients autres sociétés du groupe	451 841	406 811	349 603
- Fournisseurs, avances	2 752 768	1 445 301	1 584 753
- Avances et acomptes au personnel	56 124	102 964	63 429
- Prêts au personnel	1 828 493	1 646 982 *	1 708 702
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	510 126	342 576 *	516 957
- Dépôts et cautionnements versés	107 266	398 085 *	54 086
- Crédit TVA	1 012 229	833 190	978 363
- Crédit d'impôt	7 781 035	6 575 464	6 058 386
- Autres comptes débiteurs	1 555 266	1 803 924	1 823 648
- Produits à recevoir des tiers	692 006	1 157 227	2 578 374
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	177 784	-
- Charges constatées d'avance	1 884 094	2 631 008	1 873 180
- Frais d'émission des emprunts à long terme	1 747 155	2 776 441	1 619 330
Total brut	20 378 403	21 185 126 *	19 208 812
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	(2 281)	(23 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(48 051)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(191 400)	(187 900)	(187 900)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(294 995)	(288 835) *	(281 937)
Total net	19 830 615	20 638 583 *	18 651 693

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2015	2014	31 décembre 2014
Emprunts			
- Banques locales	214 193 978	213 391 178	178 637 167
- Banques étrangères	119 754 935	90 875 809	127 038 906
- Emprunts obligataires	250 556 000	215 034 000	241 550 000
- Crédits à court terme	1 899 971	3 303 094	2 235 007
- Lignes d'avance	15 500 000	8 500 000	8 000 000
- Billets de trésorerie	49 500 000	49 400 000	44 000 000
- Amen Bank (Portages titres MLA)	2 240 378	2 943 693	2 240 378
<u>Total emprunts</u>	<u>653 645 262</u>	<u>583 447 775</u>	<u>603 701 459</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 053 012	1 667 300	2 232 767
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 696 136	1 279 690	2 775 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 873 530	5 316 330	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	98 700	96 075	3 675
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	849 031	1 185 955	774 031
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 570 409</u>	<u>9 545 350</u>	<u>14 004 458</u>
<u>Total</u>	<u>665 215 671</u>	<u>592 993 124</u>	<u>617 705 917</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	178 637 167	163 625 000	128 068 189	214 193 978	108 341 424	105 852 554
* AL BARAKA BANK	45 000 000	65 000 000	65 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2010	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
* ATTJARI BANK 2013	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2015	-	10 000 000	-	10 000 000	8 500 000	1 500 000
* BIAT 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013 I	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BIAT 2013 II	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015 I	-	7 500 000	-	7 500 000	4 166 668	3 333 332
* AMEN BANK 2013 II	10 312 500	-	1 875 000	8 437 500	4 687 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013 III	5 792 302	-	2 896 151	2 896 151	0	2 896 151
* BTK 2013	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	24 000 000	24 000 000	12 000 000	0	12 000 000
* BNP (MLA)	4 108 611	39 000 000	2 591 944	40 516 667	39 000 000	1 516 667
* CITIBANK (MLA)	-	7 800 000	-	7 800 000	7 800 000	-
* AL BARAKA BANK(MLA)	47 790 289	-	12 397 058	35 393 231	18 780 266	16 612 965
* AMEN BANK (factoring)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 496 136	503 864
* AMEN BANK (factoring)	500 000	-	500 000	-	-	-
* AMEN BANK (factoring)	4 567 669	-	439 885	4 127 784	3 202 107	925 677
* BTE (factoring)	4 825 241	-	1 144 794	3 680 447	1 269 254	2 411 193
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	89 632	-	89 632	-	-	-
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	467 458	-	128 669	338 789	206 296	132 493
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 231 811	-	248 138	983 673	727 578	256 095
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	1 396 959	-	331 211	1 065 748	723 322	342 426
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	1 792 431	-	331 673	1 460 758	1 116 449	344 309
* AMEN BANK 2015-I (LLD)	-	1 325 000	96 872	1 228 128	1 122 644	105 484
* A.T.B 2012-I (LLD)	147 994	-	88 015	59 979	935	59 044
* A.T.B 2012-II (LLD)	191 153	-	86 689	104 464	15 788	88 676
* A.T.B 2013-I (LLD)	173 117	-	72 458	100 659	26 481	74 178

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES	127 038 906	13 650 000	20 933 971	119 754 935	89 567 761	30 187 174
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	5 137 377	20 587 043	14 921 648	5 665 395
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	97 267	99 144	-	99 144
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	-	22 577 161	19 351 852	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	-	9 499 998	8 358 649	1 141 349
* BAD 2013	5 944 071	-	-	5 944 071	5 590 263	353 808
* BERD	11 600 500	-	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	17 016 300	-	-	17 016 300	13 234 952	3 781 348
* HSBC	2 115 340	-	2 115 340	-	-	-
* FRANSABANK	8 704 792	-	3 498 877	5 205 915	3 011 034	2 194 881
* ABC	10 286 195	13 650 000	5 758 279	18 177 916	11 495 879	6 682 037
* TRUST BANK	13 219 320	-	4 326 831	8 892 489	1 848 586	7 043 903
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	305 676 073	177 275 000	149 002 160	333 948 913	197 909 185	136 039 728

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné 2010	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000	-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000	-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000	-	-	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné 2013 II	20 000 000	-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000	-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000	-	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I		30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt obligataire 2014 II		20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 550 000	50 000 000	40 994 000	250 556 000	194 420 240	56 135 760

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 281 771	1 260 123	1 181 771
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 651 850	1 378 850	1 508 350
- Provisions pour risques divers, MLA	2 145 000	1 752 876	2 324 300
<u>Total général</u>	<u>5 078 621</u>	<u>4 391 849</u>	<u>5 014 421</u>

NOTE 17 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Avances et acomptes reçus des clients	12 912 873	16 516 069	14 860 895
- Dépôts et cautionnements reçus	6 963 793	6 990 506	6 766 457
<u>Total général</u>	<u>19 876 666</u>	<u>23 506 575</u>	<u>21 627 352</u>

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Personnel, remunerations dues	395 468	536 410	775 482
- Personnel, provisions pour congés payés	1 035 091	1 045 030	970 060
- Personnel, autres charges à payer	546 097	787 488	809 799
- Fonds social	370 518	300 671	257 297
- Etat, retenues sur salaires	246 421	177 662	159 141
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	719 113	584 438	795 443
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	108 251	-	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 211 186	5 190 241	6 517 444
- Etat, TVA à payer	3 068 992	3 164 259	3 235 588
- Etat, autres impôts et taxes à payer	71 651	46 696	149 312
- Actionnaires, dividendes à payer	8 803 361	7 445 298	31 587
- Avance sur titres immobilisés	718 397	68 781	429 648
- Associés, opérations sur le capital	-	-	-
- C.N.S.S	1 051 224	748 153	880 810
- Autres comptes créditeurs	3 832 680	5 101 871	3 037 381
- Diverses charges à payer	1 345 666	1 349 462	1 785 196
- Produits constatés d'avance	124 696	128 431	209 393
<u>Total</u>	<u>26 648 812</u>	<u>26 674 891</u>	<u>20 081 379</u>

NOTE 19 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2015	2014	31-décembre 2014
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000	43 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 300 000	4 300 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	-	2 000 000	2 000 000
- Autres réserves		5 729 125	4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		1 749 635	4 414 621	3 964 079
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 915 404	2 758 202	2 676 404
- Dividendes reçus des filiales		5 419 822	6 003 759	6 003 759
- Résultats reportés		26 941 208	23 842 759	23 833 987
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		144 916 719	141 869 991	141 328 879
- Résultat net des sociétés intégrées		9 509 725	11 989 749	24 628 477
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	724 709	687 092	1 478 122
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(4 873 698)	(5 837 933)	(11 546 532)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		5 360 736	6 838 908	14 560 067
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	150 277 455	148 708 899	155 888 946
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	0,596	0,760	1,618

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 10

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. (Le résultat par action, au 30/06/2014 et au 31/12/2014, a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée courant 2015)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
30-juin-2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000		4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	6 500 000			17 000 000	3 500 000					(5 000 000)		22 000 000
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 670
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		(90 570)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	2 203 125						(3 037 008)	6 998 442	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			(533 600)							533 600		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Ecart de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(16 865)		(1 948)		(18 813)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015		200 000	2 000 000						(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	-
Affectations des résultats des filiales						840 000		255 865	1 187 729	6 312 490	(8 735 054)	(138 970)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 02/06/2015			-							-		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							-
Ecart de conversion							(2 214 444)					(2 214 444)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014										(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat consolidé au 30 juin 2015											5 360 736	5 360 736
Solde au 30 Juin 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	1 749 635	2 915 404	5 419 819	26 941 211	5 360 736	150 277 455

NOTE 20 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	4 164 100	4 157 175	4 163 132
- Dans les réserves	4 261 698	3 793 873	3 799 309
- Dans le résultat	(A) 349 517	451 035	723 676
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	4 691 828	10 831 888	9 797 595
- Dans les réserves	14 186 152	13 030 074	13 030 074
- Dans le résultat	(A) 4 520 030	5 462 351	10 813 801
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	16 800	1 400	1 400
- Dans les réserves	8 933	15 278	15 278
- Dans le résultat	(A) 4 151	3 775	9 055
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS			
- Dans le capital	-	3 500 100	-
- Dans les réserves	-	(87 094)	-
- Dans le résultat	-	(79 228)	-
Total des intérêts minoritaires	76 082 674	84 960 092	86 232 785
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) 4 873 698	5 837 933	11 546 532

NOTE 21 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- intérêts conventionnels	43 333 592	40 899 442	85 076 060
- Intérêts intercalaires	256 229	428 141	669 909
Revenus bruts de leasing	(A) 43 589 821	41 327 583	85 745 969
- Intérêts de retard	(B) 912 976	1 020 661	2 239 082
Total des autres produits	912 976	1 020 661	2 239 082
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(492 646)	(543 405)	(752 647)
. Intérêts de retard	(406 191)	(491 630)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	383 467	387 902	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	151 550	275 506	745 082
Variation des produits réservés	(C) (363 820)	(371 627)	(557 072)
Total des revenus du leasing	(A)+(B)+(C) 44 138 977	41 976 617	87 427 979

NOTE 22 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 30 juin 2015, se présente ainsi :

	30-juin 2015	2014	31 décembre 2014
- Commissions de factoring	2 293 184	2 223 765	4 480 901
- Intérêts de financement	4 275 880	3 819 649	7 950 669
<u>Total</u>	<u>6 569 064</u>	<u>6 043 414</u>	<u>12 431 570</u>

NOTE 23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2015	2014	31-décembre 2014
- Intérêts des emprunts obligataires	9 163 023	7 100 710	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 031 667	5 087 298	10 500 591
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	5 605 093	4 155 825	9 854 913
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	256 181	208 963	436 452
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>20 055 964</u>	<u>16 552 796</u>	<u>35 106 797</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	241 278	750 390	973 845
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 473 903	1 517 172	3 102 509
- Autres	558 975	712 063	1 392 448
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 274 156</u>	<u>2 979 625</u>	<u>5 468 802</u>
<u>Total général</u>	<u>22 330 120</u>	<u>19 532 421</u>	<u>40 575 599</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30-juin 2015	2014	31-décembre 2014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	6 306 150	4 898 066	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	130 000	-	1 116 617
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(4 723 495)	(5 448 279)	(8 491 030)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	679 160	471 315	1 014 537
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(303 790)	(259 343)	(359 305)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	8 839	29	13 950
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(8 839)	(29)	(13 950)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 215 635	736 550	1 429 192
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(774 816)	(782 108)	(950 668)
- Encaissement sur créances radiées	-	-	(117 034)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>2 528 844</u>	<u>(383 798)</u>	<u>2 939 165</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30-juin		31-décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	245 480	8 157
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(6 898)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	243 500	191 600	879 100
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 779)	-	(33 627)
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	-	(636 352)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>209 721</u>	<u>430 182</u>	<u>203 483</u>

NOTE 26 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.19 Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 30 juin 2015

4.19.1 Les notes complémentaires :

4.19.1.1. Note sur les changements dans les engagements hors bilan consolidés:

Concernant les changements dans les engagements hors bilan, nous avons inséré une colonne comparative arrêtée au 30/06/2014, ci-dessous l'état des engagements hors bilan:

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE			
	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES	83 350 025	93 191 927	89 923 379
Engagements de financement en faveur de la clientèle	77 105 810	85 888 327	83 918 579
Engagements sur titres	6 244 215	7 303 600	6 004 800
ENGAGEMENTS RECUS	135 158 710	137 886 984	139 116 025
Garanties reçues	11 493 808	17 799 271	16 155 937
Intérêts à échoir sur contrats actifs	123 664 902	120 087 713	122 960 088
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	76 043 298	47 954 623	75 898 199
Emprunts extérieurs	76 043 298	47 954 623	75 898 199

4.19.1.2. Note sur les événements postérieurs à l'arrêt des états financiers:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers par le Conseil d'Administration du 25 Août 2015.

4.19.1.3. Note sur les principes et les méthodes comptables, qui ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires:

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables adoptées pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2015 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014.

4.19.1.4. Note sur l'effet des changements, dans la structure de l'entreprise:

Étant donné qu'aucun changement significative dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité, la société n'a pas présenté une note sur les changements de leur structure.

4.19.1.5 Note sur les créances leasing impayés:

Présentation des produits à recevoir parmi les « impayés » : étant donné que les intérêts de retard à facturer et les créances radiées sont rattachés exclusivement aux loyers impayés, ils ont été présentés parmi la rubrique « impayés » au niveau du bilan.

- L'écart de: **234 627 DT**, réclamé au niveau des créances se détaille ainsi:
 - **86.069** représente la réservation des intérêts de retard et des intérêts intercalaires sur les relations classés 0 et 1 (présenté parmi les produits réservés sur les clients ordinaires); et

- D: **148.558** représente la provision sur les créances radiées (présenté parmi les provisions sur créances radiées sur les clients litigieux).

➔ Ces divers montants existent au niveau de la note 6 : « créances de Leasing : impayés » mais qui ne figurent pas au niveau du tableau d'engagements car ils ne sont pas traités par l'application « Engagements » ainsi l'aboutissement d'une politique prudentielle (par rapport aux exigences de la BCT) adaptée par Tunisie Leasing depuis plusieurs années.

4.9.1.6. Note sur les titres immobilisés:

La mention (*) a été ajoutée seulement sur les titres ayant font l'objet de contrat de portage. Il n'y a pas d'autres titres de portage.

Les titres immobilisés ayant font l'objet de contrat de portage s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	560 000			2009	(*)
- M.B.G	5 000	100,000	500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
- Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
- Serts	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
- Société Tazoghrene	200 000	10,000	2 000 000			2015	(*)
			11 931 715	0	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

Les autres participations s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	10,000	5 000			1997	-
-SPCS	149 990	9,751	1 462 575			2009	13,64%
- S T I F	1	10,000	10			2000	-
- Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
- Alios Finance	44 752	18,160	812 704			2006	4,60%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
- Amen Santé	65 401	10,000	654 010			2009/2010	1,40%
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010-2012	1,26%
- Ennakl	389 000	12,850	4 998 650		1 074 807	2012	1,30%
- Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
- Tayssir	8 333	100,000	833 300			2013	16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 205 000		2013	11,63%
			22 898 149	4 955 000	1 124 807		
			36 329 864	4 955 000	1 268 216		

4.9.1.7. Note sur l'état des flux de trésorerie:

Vous trouvez ci-dessous l'état de flux de trésorerie et les notes arrêtées au 30/06/2015 :

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE				
(exprimé en dinar tunisien)				
		<u>30-juin</u>		<u>31-dec</u>
		<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	293 038 463	295 305 069	598 940 776
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(237 871 549)	(245 302 944)	(497 403 588)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	28	161 603 387	162 976 338	321 543 518
Financements des adhérents		(166 135 585)	(162 799 161)	(312 299 872)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 352 034)	(9 240 577) *	(17 810 841) *
Intérêts payés		(22 684 614)	(21 871 382)	(34 994 658)
Impôts et taxes payés		(26 754 623)	(21 850 728)	(44 214 184)
Autres flux de trésorerie		(4 982 627)	(2 804 670) *	(6 093 595) *
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(13 139 182)</u>	<u>(5 588 057) *</u>	<u>7 667 555</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	(4 219 377)	(8 837 792)	(13 049 989)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	1 191 821	1 402 888	3 061 583
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	31	(2 489 800)	(1 498 400) *	(4 222 909)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	32	840 589	479 641 *	1 521 409
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(4 676 767)</u>	<u>(8 453 663) *</u>	<u>(12 689 906)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(4 965 870)	(5 593 694)	(14 551 188)
Encaissements provenant des emprunts	14	227 275 000	210 616 236	428 646 216
Remboursement d'emprunts	14	(183 344 724)	(188 234 667)	(378 217 934)
Flux liés au financement à court terme		14 503 221	(16 811 711)	(26 422 506)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>53 467 627</u>	<u>(23 836)</u>	<u>9 454 588</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités				
		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(56 061)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités				
		<u>(329 210)</u>	<u>99 847</u>	<u>83 871</u>
Variation de trésorerie				
		<u>35 322 468</u>	<u>(13 965 709)</u>	<u>4 460 047</u>
Trésorerie au début de l'exercice		(1 989 900)	(6 449 947)	(6 449 947)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	33 332 568	(20 415 656)	(1 989 900)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Les notes à l'état de flux de trésorerie consolidé se présentent comme suit:

NOTE 26 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 507 393	22 117 285	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(25 660 848)	(23 003 277)	(24 507 393)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 138 654)	(8 128 551)	(8 128 551)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	6 445 593	7 094 305	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	(129 989)	(84 661)	(527 494)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 766 456)	(6 008 988)	(6 008 988)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 963 793	6 990 506	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 252 829)	(3 167 333)	(3 167 333)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 226 506	3 292 122	3 252 829
- TVA collectées	25 553 623	24 985 912	51 085 768
- Loyers encaissés	260 681 785	264 665 287	536 527 428
- Intérêts de retard	681 201	860 920	1 826 462
- Créances virées en Pertes	(8 839)	(29)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	-	117 033
- Remboursement des valeurs résiduelles	816 431	528 171	1 699 924
- Remboursements anticipés	6 019 407	5 089 602	11 602 170
- Produits sur Cessions anticipées	100 346	73 799	160 477
Total des encaissements reçus des clients	293 038 463	295 305 069	598 940 776

NOTE 27: DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	22 609 025	21 494 454	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(24 697 094)	(22 647 580)	(22 609 025)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 383 943)	(1 816 215)	(1 816 215)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 533 699	918 657	1 383 943
- Investissements pour financement de contrats de leasing	220 328 324	226 338 007	457 408 469
- TVA sur Investissements	19 481 539	21 015 621	41 541 962
Total des décaissements pour financement de contrats de leasing	237 871 549	245 302 944	497 403 588

NOTE 28: ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
Encours de Financement des adhérents en début de période	85 554 281	82 213 235	82 213 235
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 209 915)	(88 004 986)	(85 554 281)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(505 449)	(1 084 146)	(1 084 146)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	615 449	738 449	505 449
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(9 262)	(239 959)	(239 959)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	9 262	89 815	9 262
Financement des adhérents (TND + €)	166 135 585	162 799 161	312 299 872
Produits à recevoir en début de période	37 060	60 715	60 715
Produits à recevoir en fin de période	(19 250)	(40 665)	(37 060)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753	90 753
Revenus du factoring	6 569 064	6 043 414	12 431 570
Récupération frais bancaires	16 762	17 757	35 238
Récupération frais de justice	4 396	1 875	3 600
TVA collectée	405 405	381 672	778 890
Compte d'attente en début de période	(121 133)	-	-
Compte d'attente en fin de période	121 133	-	121 133
Total des encaissements reçus des acheteurs	161 603 387	162 976 338	321 543 518

NOTE 29: DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	15 085	(928 886)	(925 638)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	(27)	5 571	(15 085)
- Transfert d'immobilisations	-	799 565	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	195 773	401 068	479 654
- Investissements en Immobilisations corporelles	4 007 305	8 560 474	12 686 381
- TVA sur Investissements	1 240	-	19 541
Total des décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 219 377	8 837 792	13 049 989

NOTE 30: ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
- Cessions d'immobilisations corporelles	1 198 911	1 386 338	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	(7 090)	16 550	3 061 583
Total des encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 191 821	1 402 888	3 061 583

NOTE 31: DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	489 800	-	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	1 498 400	1 714 334
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(6 214 235)	(5 510 920)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	6 214 235	5 510 920	6 214 235
Total des décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	2 489 800	1 498 400	4 222 909

NOTE 32: ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30 Juin		31 Décembre
	2015	2014	2014
- Titres immobilisés libérés début période	-	-	560 000
- Titres immobilisés libérés fin période	-	-	(432 230)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	500 000	500 000	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	29 366	-	127 930
- Dépôts et cautionnements versés début période	-	-	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	-	-	(18 714)
- Produits / Placement à recevoir en début de période	-	-	127 405
- Produits de participation (portage)	-	-	17 906
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(301 878)	(270 000)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	590 628	68 781	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	-	365 000	365 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	(185 000)	-
- Plus values sur cession de titres de participations	22 473	860	56 720
Total des encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	840 589	479 641	1 521 409

NOTE 33: LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	30 Juin	30 Juin	31 Décembre
	2015	2014	2014
- Banques	44 311 193	11 671 288	15 858 981
- Caisses	14 035	14 645	15 576
- Banques, découverts	(10 992 659)	(32 101 589)	(17 864 457)
Liquidités et équivalents de liquidités	33 332 568	(20 415 656)	(1 989 900)

4.19.1.8. Note sur le tableau de consolidation pourcentage de contrôle et d'intérêt:

Tunisie leasing exerce une influence notable sur la société Tunisie valeur, en effet le pourcentage de contrôle indirect ne peut être pris en compte pour la détermination du pourcentage de contrôle que par l'intermédiaire d'entreprise sous contrôle exclusif, de ce fait le tableau de pourcentage de contrôle et d'intérêt, se détaille comme suit

Tableau des Participations au 30 Juin 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 569	28,57%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%	29 832	99,44%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%								
Tunisie SICAR																
Tuninvest SICAR																
Tuninvest International SICAR																
Tunisie Factoring																
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Autres	71 431	71,43%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	430 235	43,02%	168	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	30 000	100,00%	3 500 000	100,00%

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	28,57%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%		99,44%		18,72%	(*) 11,28%
Tunisie Valeurs								0,7142%								
Tunisie SICAR																
Tuninvest SICAR																
Tuninvest International SICAR																
Tunisie Factoring																
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Autres																
Total	28,57%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,714%	27,27%	0,00%	56,98%	0,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	28,57%		36,51%		44,00%		25,71%		27,27%		56,98%		99,44%		30,00%	

4.20 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com

TLG Leasing-Factoring-LLD

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2015 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à 1 251 KDT, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 25/08/2015

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



4.21 Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing depuis 2014

Dans un contexte économique, financier et monétaire peu propice au secteur du leasing, le titre Tunisie Leasing a été malmené, à l'image de la majorité de ses pairs de la cote. Au 30 novembre 2015, le titre cote à 18.600 DT, soit une contreperformance de 5.26%, depuis le début de l'année 2015, contre une quasi-stagnation du secteur coté.

Du côté des échanges, le titre a été peu dynamique se transigeant à hauteur de 3.6 MDT depuis le début de l'année 2015, une moyenne de 0.02 MDT/jour, contre un volume moyen quotidien sur le marché de 0.1MDT /jour sur la même période de 2014.

Contrat de régulation : En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14/11/1994, l'AGO de la société TUNISIE LEASING tenue le 07/06/2001 a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à la mise en place d'un programme de régulation afin de réguler le cours et réduire sa fluctuation excessive. Le rachat ne concernerait que 10% du capital de la société TUNISIE LEASING. Ce programme a débuté le 19/09/2001. Depuis cette date, 5 999 actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme puis 6 416 actions ont été cédées (5 999 + 417 actions gratuites) le 23/10/2002. L'AGO du 10/06/2004 a renouvelé son autorisation de rachat par la société de ses propres actions. Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre de cette nouvelle autorisation.

Indicateurs boursiers :

Date d'introduction à la cote : 16 Mars 1992

Cours d'introduction : 17,850 DT

Capitalisation boursière (au 30/11/2015) : 167,4 MDT

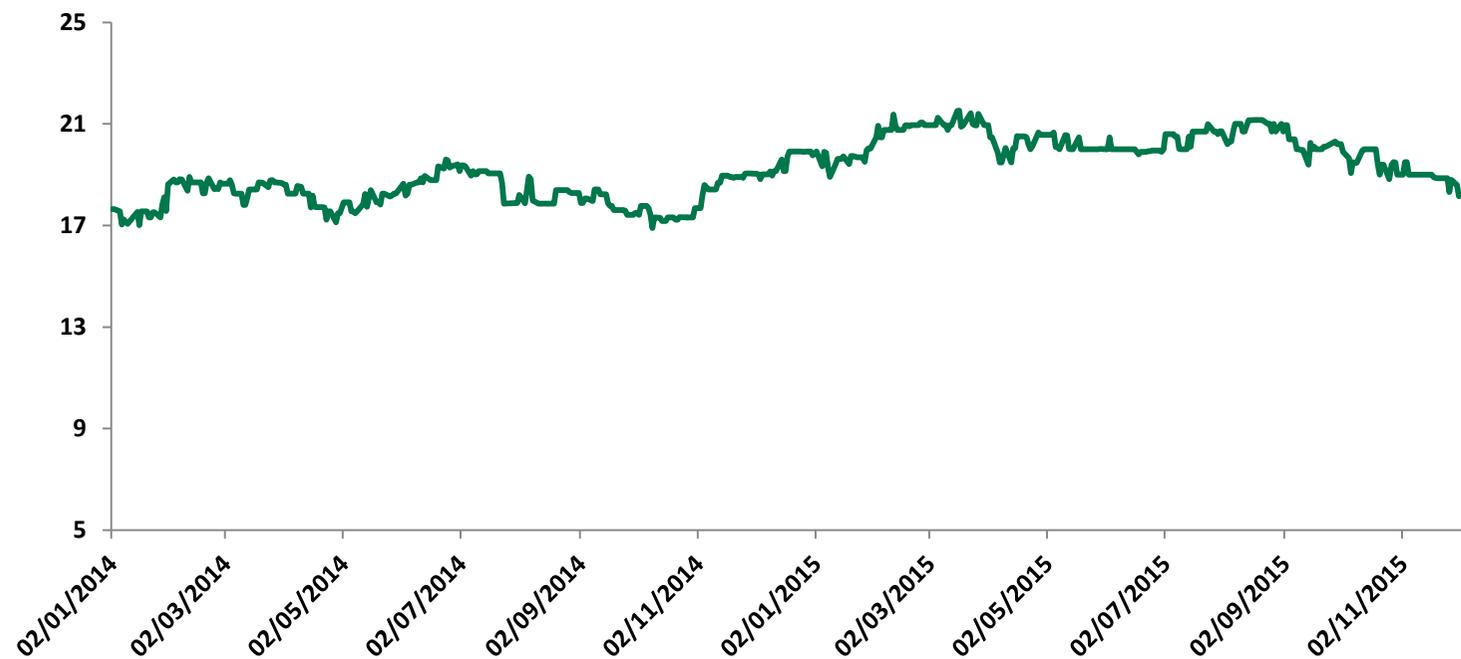
Cours le plus haut ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2014 : 22,600 DT

Cours le plus bas ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2014 : 18,320 DT

	30/11/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Bénéfice par action (en dinars)	1,304	1,364*	1,116*	1,636*
Dividende par action (en dinars)	1,000	1,000	1,000	1,000
Date de détachement	-	15/06/2015	19/06/2014	13/06/2013
Nombre de titres admis	9 000 000	8 300 000	8 300 000	7 000 000
Nombre de titres traités	170 139	1 084 406	770 961	203 347
Taux de rotation	1,90%	13,07%	9,28%	2,90%
Cours fin de période (en dinars)	18,600	21,680	21,000	22,600
Capitalisation fin de période (en millions de dinars)	167,40	186,448	174,300	180,800
Dividende yield (%) (dividende / cours fin de période)	5,7%	4,6%	4,8%	4,4%
PER (X) (Cours fin de période / Bénéfice par action)	13,6	13,4	18,8	13,8

* Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice

**Évolution du cours du titre Tunisie Leasing depuis le début de 2014 jusqu'au 30/11/2015
(En dinars)**



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI	Lui-même	Président	2015-2017	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2015-2017	Tunis
STUSID BANK	M. Khaled TAKTAK	Administrateur	2015-2017	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2015-2017	Tunis
PARENIN	M. Mohamed Fadhel KHALIL	Administrateur	2015-2017	Tunis
PGI HOLDING	M. Karim BEN YEDDER	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Abdelaziz RASSAA	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Kamel LOUHAICHI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Fethi MESTIRI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Jalel EL HENCHIRI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis

* Nommés par l'AGO du 2 juin 2015

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI*	Président du Conseil	23/05/2003	Tunis
M. Fethi MESTIRI**	Directeur Général	23/05/2003	Tunis
M. Hichem ZGHAL**	Directeur Général Adjoint	23/05/2003	Tunis

*Réélu par le conseil d'administration du 02/06/2015

**Renouvellement par le Conseil d'Administration du 02/06/2015

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du directoire de MLA (Maghreb Leasing Algérie)
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
M. Abdelaziz RASSAA	Néant
M. Fethi MESTIRI	Directeur Général de Tuninvest SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovation SICAR.
M. Kamel LOUHAICHI	Directeur Général de Cap Ingénierie
M. Mehdi TAMARZISTE	Directeur Général de Meninx Holding
M. Jalel EL HENCHIRI	Néant

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du conseil d'administration de Tunisie Valeurs, Integra Partners et de TFG ; Administrateur dans Dar El Jeld, TIMGAD et Président du directoire de Maghreb Leasing Algérie
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
M. Abdelaziz RASSAA	Néant
M. Fethi MESTIRI	Président du conseil d'administration de Tunisie Sicav, Sicav Plus et Sicav Enterprise; Administrateur dans Tunisie Valeurs, Tunisie Factoring, Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR, Tuninvest Innovation SICAR, Integra Partners et TFG
M. Jalel HENCHIRI	Néant
M. Mehdi TAMERZISTE	Administrateur à PUBCI
M. Kamel LOUHAICHI	Administrateur dans CAP INGENIERIE

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Directeur Général Adjoint
STUSID BANK	M. Khaled TAKTAK	Directeur
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Directeur
PARENIN	M. Mohamed Fadhel KHALIL	Président Directeur Général
PGI HOLDING	M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général Adjoint

5.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2014

5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la société Tunisie Leasing aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	259 665	-	282 863	78 000	278 951	77 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	259 665	-	308 399	78 000	282 387	77 000	109 800	109 800

(1) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

5.2.2 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinar Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

5.2.3. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société ECC MAZARS, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif	Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 - Tunis Tel : 71 963 380 Fax : 71 964 380	2015-2017*
Société AMC ERNST & YOUNG représentée par M. Fehmi Laourine	Immeuble EY – Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 – Tunis Tel : 70 749 111 Fax : 70 749 045	2015-2017**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 2 juin 2015

** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 2 juin 2015

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

5.4.1. Informations sur les engagements

L'encours des crédits accordés liées aux membres du conseil d'administration au 31/12/2014 se présentent comme suit :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Ahmed ABDELKEFI		
1. Dar El Jeld	991 188	8,75%; 9% ; 9,5% et 10% sur 24, 36, 84 et 88 mois
2. Tuninvest Finance Group (TFG)	1 419 083	9,5% sur 60 mois
3. Tunisie Valeurs	2 750 870	9,5% sur 84 mois

5.4.2 Dividendes décaissés par Tunisie Leasing en 2015 au titre de l'exercice 2014 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (en Dinars)
AMEN BANK	2 923 043	2 923 043
COMAR	1 696 490	1 696 490
HORCHANI FINANCE	898 600	898 600
STUSID BANK	732 654	732 654
PGI	86 395	86 395
M. Ahmed ABDELKEFI	12 869	12 869
M. Fethi MESTIRI	2 688	2 688
M. Rached HORCHANI	1 394	1 394
M. Hichem ZGHAL	390	390
M. Jalel EL HENCHIRI	96	96
TOTAL	6 354 619	6 354 619

*Montants estimés, calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par la TUNISIE CLEARING à la date du 18/05/2015

5.4.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Néant

Crédits reçus :

• **Tunisie Leasing** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder

exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à 3 055 479 DT et imputés à concurrence de 2 590 865 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Évolution récente et orientation

6.1.1. Évolution récente

Au 30 septembre 2015, les encours financiers de TL ont progressé de 3,81% à 593 191 milliers de dinars, les approbations de 20,97% à 312 545 milliers de dinars et les mises en force de 1,65% à 220 041 milliers de dinars et ce par rapport à la même période de l'exercice 2014.

Au niveau de la rentabilité, une hausse de l'activité s'est reflétée au niveau du produit net de leasing qui a progressé de 2,57% à 24 367milliers de dinars.

Le ratio des actifs classés a régressé passant de 7,94% au 30 septembre 2014 à 8,93% au 30 septembre 2015.

6.1.2. Orientations stratégiques

Dans un contexte économique extrêmement difficile, Tunisie Leasing privilégie la qualité du portefeuille sur la croissance.

Par ailleurs, au vu de la forte concurrence qui sévit le marché et de l'assèchement de liquidité au niveau du système bancaire, le groupe mise de plus en plus sur la filiale algérienne qui confirme d'une année à l'autre le trend haussier des résultats tirant vers le haut les résultats du Groupe.

6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2014 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2014 par rapport aux prévisions établies pour l'année 2014 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » fait ressortir les taux de réalisations suivants :

En milliers de Dinars

	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Écarts	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en forces	328 000	295 028	32 972	89,95%	La production a été impactée par le contexte économique ayant caractérisé l'exercice et son impact sur la liquidité
Créances sur la Clientèle	626 856	565 699	61 157	90,24%	Cette baisse mécanique rejoint le niveau des mises en forces en régression par rapport au prévu (taux d'évolution prévu 8,04%, alors que les MEF ont diminué de 2,82 % par rapport à 2013)
Revenus de leasing	54 226	51 852	2 374	95,62%	Cette baisse mécanique rejoint la baisse des MEF
Emprunts et dettes rattachés	530 998	471 876	59 122	88,87%	Les besoins ont diminué du fait de la diminution de la production
Fournisseurs et comptes rattachés	24 856	23 340	1 516	93,90%	Cette baisse mécanique rejoint la baisse des MEF
Charges Financières nettes	31 491	30 280	1 211	96,15%	Cette baisse mécanique rejoint la baisse des besoins de financement
Dotations aux provisions sur créances	2 723	888	1 835	32,61%	Cette baisse est due à l'amélioration du portefeuille contentieux

6.3 Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2015-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2014-2018

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes

Mises en Forces

En milliers de Dinars

Année	2015	2016	2017	2018
Mises en force document référence 2014	360 800	396 880	436 568	480 225
Mises en force document référence 2015	330 431	356 866	385 415	416 248
Écart	-30 369	-40 014	-51 153	-63 977

Créances de leasing

Année	2015	2016	2017	2018
Créances de Leasing document référence 2014	706 945	792 436	866 461	936 226
Créances de Leasing document référence 2015	616 236	674 575	737 305	783 970
Écart	-90 709	-117 861	-129 156	-152 256

Emprunts et dettes rattachées

Année	2015	2016	2017	2018
Emprunts et dettes rattachés document référence 2014	611 996	711 928	772 504	830 433
Emprunts et dettes rattachés document référence 2015	554 270	614 739	672 938	713 158
Écart	-57 726	-97 189	-99 566	-117 275

Revenus de Leasing

Année	2015	2016	2017	2018
Revenu de Leasing document référence 2014	63 981	73 612	82 450	89 617
Revenu de Leasing document référence 2015	56 836	66 916	75 628	83 427
Écart	-7 145	-6 696	-6 822	-6 190

Charges financières

Année	2015	2016	2017	2018
Charges Financières document référence 2014	39 280	46 760	53 286	58 184
Charges Financières document référence 2015	33 928	41 863	47 008	51 497
Écart	-5 352	-4 897	-6 278	-6 687

Commentaire : La production de Tunisie Leasing a connu, à la fin de l'exercice 2014, une décélération du rythme. Les estimations commerciales pour la période 2015-2019 ainsi que les croissances prévues au niveau du présent document de référence ont été actualisées pour tenir compte des réalisations de l'exercice 2014.

Dotations nettes aux provisions

Année	2015	2016	2017	2018	Commentaires
Dotations nettes aux provisions document référence 2014	3 173	4 120	4 450	4 765	La provision prévue au niveau du Business Plan 2015-2019 tenait compte d'un coût du risque de 0,4% de l'encours pour 2015 puis retour à un standard de 0,5% pour les années futures qui sera appliqué sur les encours actualisés.
Dotations nettes aux provisions document référence 2015	2 500	3 450	3 750	4 000	
Écart	-673	-670	-700	-765	L'exercice 2014 n'a été doté que de 200 mDT de provision sur actif courant. Une nette amélioration du coût du risque a été observée au cours de cet exercice (0,22% de l'encours contre 0,45% en 2013).

6.4 Analyse des performances réalisées au 30/09/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015

La confrontation des réalisations au 30/09/2015 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2015 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing 2015 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 30/09/2015	Prévisions année 2015	Pourcentage de réalisation
Mises en force	220 041	330 431	66,59%
Produit Net de Leasing	24 367	28 995	84,04%
Ressources d'emprunt	470 720	554 270	84,93%
Capitaux propres	118 112	128 942	91,60%

Tunisie Leasing s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.5 Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période allant de 2015 à 2019 de la société ont été élaborés dans le cadre du prospectus d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT, sur la base données historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles, tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015.

6.5.1. Les hypothèses de prévisions retenues sur la période 2015-2019

1. Mises en Force

Compte tenu des mises en force (MEF) réalisées par la société au cours des derniers exercices et des réalisations jusqu'au 31 décembre 2014, les MEF de l'exercice 2015 ont été estimées à 330 431 KDT en augmentation de 12% par rapport aux MEF de 2014, puis une croissance annuelle maintenue de 8% allant de 2016 à 2019.

(En KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mises en force	295 028	330 431	356 866	385 415	416 248	449 548
Taux d'évolution		12,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

2. Intérêts Conventionnels

Les intérêts conventionnels ont été estimés sur la base des MEF antérieures et des MEF prévues compte tenu d'un taux de placement moyen de 10,5% en nette amélioration par rapport au taux de placement réalisé au cours de 2014 (10%) et ce pour la période allant de 2015 à 2019.

Les revenus bruts et les dotations aux amortissements sont calculés en utilisant la pondération produits Auto (LA); Équipement (LE); Immobilier (LI) suivante et des taux moyens de placement suivants :

Type de Leasing	Pondération	Taux de Placement				
		2015	2016	2017	2018	2019
LA – TPE (Très petites entreprises)	18,25%	11,15%	11,15%	11,15%	11,15%	11,15%
LA – Autres	27,93%	10,75%	10,75%	10,75%	10,75%	10,75%
LE	46,31%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%
LI	7,51%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%
	100,00%	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%

Évolution des Intérêts Conventionnels

(En KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts conventionnels	50 187	54 736	64 711	73 313	80 996	86 545
Taux d'évolution		9,06%	18,22%	13,29%	10,48%	6,85%

3. Emprunts

Nouvelles Ressources

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2015-2019, se détaillent comme suit :

(En KDT)	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunts Obligataires	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Crédits Bancaires	113 000	29 000	56 000	59 000	89 000
Crédits Extérieurs	45 000	50 000	55 000	60 000	60 000
Total emprunts	268 000	189 000	221 000	229 000	259 000

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :
- 5 ans pour les emprunts obligataires ;
- 5 ans pour les autres types de crédits.
- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 7,5% pour la période 2015-2019.

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachées

Sur la période 2015-2019, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachés (En KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunts obligataires	226 550	278 692	317 248	341 248	352 766	351 698
Emprunts bancaires et extérieurs	204 068	262 384	284 072	320 891	349 419	388 552
Billets de trésorerie	29 500	3 000	3 000	0	0	0
Total emprunts	460 118	544 076	604 320	662 139	702 185	740 250
Dettes Rattachés	11 758	10 194	10 419	10 799	10 973	11 200
Total	471 876	554 270	614 739	672 938	713 158	751 450

Remboursements de l'Encours des Emprunts Existants, des Emprunts à Contracter et des billets de trésorerie

Sur la période 2015-2019, le remboursement de l'encours des emprunts existants et à contracter évoluera comme suit :

Remboursement des Emprunts (En KDT)		2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement Crédits en cours	Emprunt Obligataires	57 858	49 444	42 000	32 482	23 068
	Bancaires & Extérieurs	126 184	25 712	29 781	20 872	16 466
Total		184 042	75 156	71 781	53 354	39 534
Remboursement Fonds à Lever	Emprunt Obligataires	-	22 000	44 000	66 000	88 000
	Bancaires & Extérieurs	-	31 600	47 400	69 600	93 400
Total			53 600	91 400	135 600	181 400
Total général		184 042	128 756	163 181	188 954	220 934

4- Évolution des Capitaux Propres

En milliers de Dinars

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital social	43 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Réserve légale	4 300	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Autres réserves	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777
Prime d'émission	39 500	39 500	39 500	39 500	39 500	39 500
Réserve affecté à aug K	2 000	0	0	0	0	0
Résultats reportés	10 250	11 183	12 039	15 710	20 159	25 050
Réserve spéciale de réinvestissement	11 162	13 161	14 136	14 886	15 511	16 636
Boni de fusion	990	990	990	990	990	990
Distribution	8 300	8 600	9 000	9 000	9 000	9 000
Total des capitaux propres avant résultat	114 979	118 111	119 942	124 363	129 437	135 453
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>11 733</u>	<u>10 831</u>	<u>13 422</u>	<u>14 074</u>	<u>15 016</u>	<u>16 207</u>
Rendement des capitaux propres (ROE)	<u>10,20%</u>	<u>9,17%</u>	<u>11,19%</u>	<u>11,32%</u>	<u>11,60%</u>	<u>11,96%</u>

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Une augmentation en 2015, du capital social de 2 millions de dinars, et ce, par incorporation de réserves, cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 400 000 actions nouvelles de valeur nominale de 5 dinars.
- L'affectation des montants servis au réinvestissement exonéré dans un compte de réserve de réinvestissement.
- Les affectations aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles de 20 % du capital social.

5. Charges Financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2015-2019 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouvelles ressources est calculé au taux de 7,50% pour la période 2015-2019.

Les charges financières au titre des emprunts existants et des nouveaux emprunts évolueront comme suit sur la période 2015-2019:

Charges financières (En KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total Charges Financières	30 280	33 928	41 863	47 008	51 497	54 718

6. Charges de Personnel et Autres Charges d'Exploitation

Sur la période 2015-2019, les charges de personnel et autres charges d'exploitation évolueront comme suit :

En (mDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	7 505	8 092	9 131	10 004	10 778	11 681
Taux d'évolution		7,8%	12,8%	9,6%	7,7%	8,4%
Autres charges d'exploitation	4 553	4 779	5 017	5 268	5 532	5 808
Taux d'évolution		5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

7. Provisions Nettes sur Créances

Le coût du risque est estimé sur la base de l'évolution des encours financiers, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	689	2 500	3 450	3 750	4 000	4 200
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	200	0	0	0	0	0
Provisions nettes sur créances	889	2 500	3 450	3 750	4 000	4 200

Le coût du risque prévu dans le Business Plan est de 0,4% sur les encours financiers pour l'exercice 2015 et de 0,5% à partir de 2016.

8. Dotations aux Amortissements des Immobilisations Propres

Les dotations aux amortissements des biens propres de la société sont estimées à :

(En mDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotations aux amortissements	1 317	1 451	1 465	1 080	1 112	1 146

9. Impôts sur les Sociétés

La société estime procéder annuellement à des opérations de réinvestissement dans le cadre d'une politique de dégrèvement aboutissant au paiement d'un impôt effectif au taux de 30% pour 2015-2019.

10. Dividendes

La société prévoit de maintenir une distribution annuelle des dividendes comme suit :

1 dinars par action, soit 20 % du capital social libéré et ce pour la période allant de 2015 à 2019.

11. Rentabilité et Rendement Prévisionnel

La rentabilité et le rendement prévisionnel des capitaux propres se détaillent comme suit sur la période 2015-2019 :

Rentabilité et rendement	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus de leasing (en mDT)	51 852	56 836	66 916	75 628	83 427	89 098
Résultat d'exploitation (en mDT)	14 795	13 273	16 360	17 965	20 162	21 982
Résultat net (en mDT)	11 733	10 831	13 422	14 074	15 016	16 207
Nombre d'actions	8 600 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par Action (en DT)	1,364	1,203	1,491	1,564	1,668	1,801

6.5.2. États financiers prévisionnels 2015-2019

1) Bilans prévisionnels

Actifs (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Liquidités et équivalents de liquidité	3 879	6 400	9 150	9 200	8 750	9 250
Créances de leasing : Encours Financiers (en net)	559 986	609 858	667 061	728 487	773 596	812 902
Créances de leasing : Impayés	8 932	10 404	12 115	13 980	15 961	17 937
Intérêts constatés d'avance	(3 219)	(4 026)	(4 601)	(5 162)	(5 587)	(5 962)
Total des créances sur la clientèle	565 699	616 236	674 575	737 305	783 970	824 877
Portefeuille titres de placement	980	1 175	1 469	1 763	2 116	2 539
Portefeuille d'investissement (en net)	51 297	79 615	82 238	82 363	82 988	84 438
Immobilisations incorporelles (en net)	1 522	1 161	849	751	666	595
Immobilisations corporelles (en net)	9 779	9 839	10 036	10 504	11 026	11 601
Total des valeurs immobilisées	11 301	11 000	10 885	11 255	11 692	12 196
Autres actifs	9 552	12 267	15 107	16 885	18 596	20 775
Total des Actifs	642 708	726 693	793 424	858 771	908 112	954 075

Capitaux propres et passifs (en KDT)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Passifs						
Concours bancaires	231	250	500	750	1 000	500
Emprunts et dettes rattachés	471 876	554 270	614 739	672 938	713 158	751 450
Dettes envers la clientèle	12 905	12 666	12 792	12 920	13 288	13 670
Fournisseurs et comptes rattachés	23 340	23 720	24 134	25 021	26 452	26 972
Provisions pour passifs et charges	1 182	1 382	1 632	1 932	2 282	2 682
Autres	6 462	5 463	6 263	6 773	7 479	7 141
Total des passifs	515 996	597 751	660 060	720 334	763 659	802 415
Capitaux propres						
Capital	43 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Réserves	61 729	61 928	62 903	63 653	64 278	65 403
Résultats reportés	10 250	11 183	12 039	15 710	20 159	25 050
Résultat net de l'exercice	11 733	10 831	13 422	14 074	15 016	16 207
Total des capitaux propres	126 712	128 942	133 364	138 437	144 453	151 660
Total des capitaux propres et passifs	642 708	726 693	793 424	858 771	908 112	954 075

2) États de résultats prévisionnels

États de résultats (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019

PRODUITS D'EXPLOITATION

Intérêts de crédit-bail	51 852	56 836	66 916	75 628	83 427	89 098
Total du Revenu de Leasing	51 852	56 836	66 916	75 628	83 427	89 098

Autres Produits d'exploitation	839	1 300	1 365	1 434	1 505	1 580
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	52 691	58 136	68 281	77 062	84 932	90 678

Charges financières nettes	(30 280)	(33 928)	(41 863)	(47 008)	(51 497)	(54 718)
Produits des placements	6 602	6 087	9 255	8 313	8 499	9 257
PRODUIT NET	29 013	30 295	35 673	38 367	41 934	45 217

CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel	(7 505)	(8 092)	(9 131)	(10 004)	(10 778)	(11 681)
Autres charges d'exploitation	(4 553)	(4 779)	(5 017)	(5 268)	(5 532)	(5 808)
Dotations aux amortissements	(1 317)	(1 451)	(1 465)	(1 080)	(1 112)	(1 146)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(889)	(2 500)	(3 450)	(3 750)	(4 000)	(4 200)
Dotations nette aux provisions pour dépréciation des titres	26	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques divers	20	(200)	(250)	(300)	(350)	(400)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(14 218)	(17 022)	(19 313)	(20 402)	(21 772)	(23 235)

RESULTAT D'EXPLOITATION	14 795	13 273	16 360	17 965	20 162	21 982
Autres gains ordinaires	542	615	615	615	500	500
Autres pertes ordinaires	(470)	0	0	0		0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	14 867	13 888	16 975	18 580	20 662	22 482
Impôt sur les bénéfices	(3 186)	(3 109)	(3 605)	(4 506)	(5 646)	(6 275)
Reprises sur provisions pour impôt différé	52	52	52	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11 733	10 831	13 422	14 074	15 016	16 207

3) États de flux de trésorerie prévisionnels

États de flux de trésorerie (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	374 464	383 109	420 415	456 267	519 417	571 068
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(13 280)	(14 391)	(15 932)	(16 862)	(17 670)	(19 306)
Décaissements pour financements de contrats de leasing	(324 182)	(372 557)	(406 960)	(438 728)	(473 485)	(512 268)
Intérêts payés	(27 572)	(35 761)	(41 943)	(46 910)	(51 719)	(54 883)
Impôts et taxes payés	(10 945)	(8 755)	(9 029)	(10 322)	(15 690)	(19 319)
Autres flux de trésorerie	6 182	6 030	9 331	8 751	9 175	9 405
Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation	4 667	(42 325)	(44 118)	(47 804)	(29 972)	(25 303)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 075)	(1 150)	(1 350)	(1 450)	(1 550)	(1 650)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	17	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 009)	(31 555)	(6 131)	(2 000)	(2 500)	(3 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 248	2 174	2 854	2 234	2 276	1 887
Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	(3 819)	(30 531)	(4 627)	(1 216)	(1 774)	(2 763)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Encaissements suite à l'émission d'actions (Augmentation de capital)	0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(8 298)	(8 600)	(8 999)	(8 999)	(9 000)	(9 000)
Encaissements provenant des emprunts	347 395	268 000	189 000	221 000	229 000	259 000
Remboursement d'emprunts	(318 213)	(157 542)	(128 756)	(160 181)	(188 954)	(220 934)
Flux liés au financement à court terme	(10 000)	(26 500)	0	(3 000)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	10 884	75 358	51 245	48 820	31 046	29 066
Variation de trésorerie	11 732	2 502	2 500	(200)	(700)	1 000
Trésorerie au début de l'exercice	(8 084)	3 648	6 150	8 650	8 450	7 750
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 648	6 150	8 650	8 450	7 750	8 750

6.6 Évolution des créances classées

	Réalisé	Prévu				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Risque total	601 895	655 739	718 103	785 144	836 234	881 716
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	29 745	32 445	35 895	39 645	43 645	47 845
Créances classées	38 090	40 756	44 016	47 142	49 287	51 110
Créances classées / risque total	6,33%	6,22%	6,13%	6,00%	5,89%	5,80%
Provisions / Créances classées	78,09%	79,61%	81,55%	84,10%	88,55%	93,61%

6.7 État des cash flows prévisionnels

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat net	11 733	10 831	13 422	14 074	15 016	16 207
Remboursement de créances échues	261 468	263 899	286 179	308 902	353 350	394 423
Dotations aux amortissements	1 317	1 451	1 465	1 080	1 112	1 146
Dotations aux provisions	1 870	2 700	3 700	4 050	4 350	4 600
CASH FLOWS PREVISIONNELS	276 388	378 880	304 766	328 106	373 828	416 376

6.8 Indicateurs et ratios prévisionnels

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat net (1)	11 733	10 831	13 422	14 074	15 016	16 207
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	617 975	697 026	758 282	821 431	869 074	911 854
Fonds propres (avant résultat net) (2)	114 979	118 111	119 942	124 363	129 437	135 453
Capitaux propres avant affectation	126 712	128 942	133 364	138 437	144 453	151 660
Créances sur la clientèle	565 699	616 236	674 575	737 305	783 970	824 877
Créances classées (3)	38 090	40 756	44 017	47 142	49 287	51 111
Total provisions et agios réservés (4)	29 745	32 445	35 895	39 645	43 645	47 845
Emprunts et ressources spéciales	472 107	554 520	615 239	673 013	714 158	751 950
Charges financières	30 280	33 928	41 863	47 007	51 497	54 718
Total charges d'exploitation	13 375	17 022	19 313	20 402	21 772	23 235
Produit net (7)	29 013	30 295	35 673	38 367	41 934	45 217
Total brut des créances (5)	601 894	655 739	718 103	785 144	836 234	881 716
Total bilan (6)	642 708	726 693	793 424	858 771	908 112	954 075
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (8)	13 375	14 322	15 613	16 352	17 422	18 635
Intérêts de crédit bail	52 409	56 836	66 916	75 628	83 427	89 098
Dettes envers la clientèle	12 905	12 666	12 792	12 920	13 288	13 670
Charges de personnel	7 505	8 092	9 131	10 004	10 778	11 681
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Taux de créances classées (3)/(5)	6,33%	6,22%	6,13%	6,00%	5,89%	5,80%
Ratio de couverture des créances classées (4)/(3)	78,09%	79,61%	81,55%	84,10%	88,55%	93,61%
Ratios de structure						
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,72%	17,74%	16,81%	16,12%	15,91%	15,90%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,46%	76,31%	77,54%	78,37%	78,64%	78,81%
Créances sur la clientèle/ Total bilan	88,02%	84,80%	85,02%	85,86%	86,33%	86,46%
Emprunts & Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,74%	92,04%	93,10%	93,03%	92,79%	92,82%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	25,87%	26,71%	25,60%	26,07%	25,70%	25,83%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	22,90%	23,50%	26,75%	27,71%	29,03%	29,81%
Coefficient d'exploitation (8)/(7)	46,10%	47,28%	43,77%	42,62%	41,55%	41,21%
Ratios de rentabilité						
ROE (1)/(2)	10,20%	9,17%	11,19%	11,32%	11,60%	11,97%
ROA (1)/(6)	1,83%	1,49%	1,69%	1,64%	1,65%	1,70%
Résultat net / Produit net	40,44%	35,75%	37,62%	36,68%	35,81%	35,84%
Intérêts de leasing / créances sur la clientèle	9,17%	9,22%	9,92%	10,26%	10,64%	10,80%
Produits nets / total bilan	4,51%	4,17%	4,50%	4,47%	4,62%	4,74%

6.9 Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2015 à 2019



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



AMC Ernst & Young
 Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
 1003 Tunis, Tunisie
 Tél.: +216 70 749 111
 Fax: +216 70 749 045
 tunisooffice@tn.ey.com

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2015 à 2019

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Leasing pour la période allant de 2015 à 2019 figurants au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 25/08/2015

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



6.10 Tableau d'amortissement des emprunts obligataires et subordonnés en cours émis par Tunisie Leasing

Intitulé de l'émission		2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
TL 2009 /2 5 ans 5.125%	Intérêts	154 098				
	Capital	3 000 000				
TL 2010 /1 5 ans 5.125%	Intérêts	211 190				
	Capital	4 000 000				
TL 2010 /2 5 ans 5,375%	Intérêts	327 790				
	Capital	6 000 000				
TL subordonné 2010 5 ans 5,7%	Intérêts	470 163	233 140			
	Capital	4 000 000	4 000 000			
TL 2011/1 5 ans 5,75%	Intérêts	690 796	342 691			
	Capital	6 000 000	6 000 000			
TL 2011/2 5 ans 5,95%	Intérêts	715 511	357 300			
	Capital	6 000 000	6 000 000			
TL 2011/3 5 ans 5,85%	Intérêts	1 058 832	705 414	352 500		
	Capital	6 000 000	6 000 000	6 000 000		
TL 2012/1 Catégorie A	Intérêts	674 099	445 632	222 657		
	Capital	3 518 000	3 518 000	3 518 000		
TL 2012/1 Catégorie B	Intérêts	775 625	620 500	465 375	310 250	155 125
	Capital	2 482 000	2 482 000	2 482 000	2 482 000	2 482 000
TL 2012/2 Catégorie A	Intérêts	753 402	563 828	374 780	187 390	
	Capital	2 930 000	2 930 000	2 930 000	2 930 000	
TL 2012/2 Catégorie B	Intérêts	342 400	342 400	273 920	205 440	136 960
	Capital		1 070 000	1 070 000	1 070 000	1 070 000
TL Subordonné 2013/1 5ans 7%	Intérêts	1 124 520	840 394	560 000	280 000	
	Capital	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	
TL 2013/1 Catégorie A	Intérêts	689 120	506 640	337 760	168 880	
	Capital	2 484 000	2 484 000	2 484 000	2 484 000	
TL 2013/1 Catégorie B	Intérêts	1 274 550	1 274 550	1 019 640	764 730	509 820
	Capital		3 516 000	3 516 000	3 516 000	3 516 000
TL Subordonné 2013/2 Catégorie A	Intérêts	643 818	513 969	384 903	256 602	128 301
	Capital	1 766 000	1 766 000	1 766 000	1 766 000	1 766 000
TL Subordonné 2013/2 Catégorie B	Intérêts	848 920	848 920	848 920	679 136	509 352
	Capital			2 234 000	2 234 000	2 234 000
TL 2014/1 Catégorie A	Intérêts	1 182 976	944 141	707 868	471 912	235 956
	Capital	3 298 000	3 298 000	3 298 000	3 298 000	3 298 000
TL 2014/1 Catégorie B	Intérêts	992 985	992 985	992 985	794 388	595 791
	Capital			2 702 000	2 702 000	2 702 000
TL 2014/2 Catégorie A	Intérêts	898 450	718 760	539 070	359 380	179 690
	Capital	2 380 000	2 380 000	2 380 000	2 380 000	2 380 000
TL 2014/2 Catégorie B	Intérêts	1 411 800	1 411 800	1 411 800	1 129 440	847 080
	Capital			3 620 000	3 620 000	3 620 000
TOTAL INTERETS		15 241 045	11 663 064	8 492 178	5 607 548	3 298 075
TOTAL ENCOURS		57 858 000	49 444 000	42 000 000	32 482 000	23 068 000

P : Prévisionnel